

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES



***RAPPORT SUR L'EXECUTION
DES LOIS DE FINANCES
GESTION 2016***

Décembre 2017

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	4
DELIBERE	5
INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2016	9
1. BUDGET GENERAL	12
2. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	13
3. GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE	13
CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL	14
1. RECETTES DU BUDGET GENERAL	14
1.1. PREVISIONS DE RECETTES DES LOIS DE FINANCES	14
1.1.1. La loi de finances initiale pour 2016	14
1.1.2. La loi de finances rectificative pour 2016	16
1.2. RECETTES EFFECTIVES DES LOIS DE FINANCES POUR 2016	16
1.2.1. Les recettes internes	18
1.2.2. Les recettes externes	31
2. DEPENSES DU BUDGET GENERAL	32
2.1. PREVISIONS DE DEPENSES DES LOIS DE FINANCES POUR 2016	33
2.1.1. La loi de finances initiale	33
2.1.2. La loi de finances rectificative	35
2.2. DEPENSES EFFECTIVES DU BUDGET GENERAL	38
2.2.1. Dépenses effectives sur ressources internes	38
2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes	65
2.2.3. Récapitulation générale des dépenses en capital	72
CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	74
1. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	74
2. CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	77
3. SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	77
3.1. COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	78
3.1.1. Fonds national de retraite (FNR)	79
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale	81
3.2. AUTRES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	81
3.2.1. Comptes de commerce	81
3.2.1. Comptes de prêts	81
3.2.3. Comptes d'avances	82
3.2.4. Comptes de garanties et d'avals	82
4. PERTES ET PROFITS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	83
CHAPITRE III : PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE	85
DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	86
CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL	86
1. GESTION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES ORDINAIRES	86
1.1. MODIFICATIONS DES CREDITS EN COURS DE GESTION	86
1.1.1. Modifications du montant des crédits	86
1.1.2. Modifications de la répartition des crédits	89

1.2. UTILISATION DES CREDITS DES DEPENSES ORDINAIRES.....	94
1.2.1. Dépassements de crédits	94
1.2.2. Crédits non consommés	100
2. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	103
2.1. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES INTERNES	103
2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion.....	103
2.1.2. Utilisation des crédits.....	110
2.2. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES EXTERNES	114
2.2.1. Modification des crédits en cours de gestion	114
2.2.2. Utilisation des crédits.....	115
CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	117
1. MODIFICATION DES CREDITS	117
1.1. MODIFICATION DU MONTANT DES CREDITS	117
1.2. MODIFICATION DE LA REPARTITION DES CREDITS	117
2. UTILISATION DES CREDITS	117
2.1. DEPASSEMENT DE CREDITS	117
2.2. CREDITS NON CONSOMMES.....	117
3. REPORTS DES SOLDES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	118
CONCLUSION.....	119
LISTE DES TABLEAUX	120
LISTE DES GRAPHIQUES.....	123
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	124
LISTE DES ABREVIATIONS.....	125

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 modifiée, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « *la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances* ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 50 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances qui prévoit que « *le projet de loi de règlement est accompagné du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics* ».

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité, annexés au projet de loi de règlement (PLR), permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat et au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre les mesures qui s'imposent au vu des conclusions et recommandations de la Cour.

Il faut préciser que le PLR doit être « déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte », conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi organique n°2011-15 relative aux lois de finances du 08 juillet 2011.

Pour mettre fin à la pluralité de versions qui prévalait, la Cour avait, par lettre n° 0016 du 04 mai 2016, demandé au MEFP de ne lui transmettre, désormais, que des PLR adoptés en Conseil des ministres. Cette demande de la Cour est maintenant satisfaite dans la mesure où le PLR pour 2016 a été adopté, avant sa transmission à la Cour, en Conseil des ministres en sa séance du 28 juin 2017.

A ce niveau, il importe de relever que la Cour a reçu le PLR, le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) et le Compte administratif de l'Ordonnateur de la gestion 2016 le 30 juin 2017 par lettre n°0118/MEFP/DGB/DPB/DS adressée au Greffier en chef.

Cependant, il convient de signaler que les comptes individuels des comptables principaux qui devaient être produits six mois après la clôture de la gestion - au plus tard le 30 juin 2017 - ne sont pas encore déposés à la Cour qui a dû, comme pour les gestions précédentes, se contenter des balances individuelles qui n'ont été produites que **le 12 octobre 2017**. Quant à la situation sur l'encours de la dette publique, elle n'a été reçue à la Cour que le **05 décembre 2017**.

Or, le respect des délais de reddition conforte l'intérêt du contrôle exercé par l'Assemblée Nationale sur l'exécution des lois de finances et met en exergue l'utilité du travail que la Cour effectue à cette occasion. C'est aussi une condition essentielle pour le respect des engagements du Sénégal vis-à-vis de ses partenaires.

DELIBERE

Le présent rapport définitif a été établi en application des alinéas premier et deuxième de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes en vertu duquel «*la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.*

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d'une part, rendre compte de l'exécution de ces opérations et, d'autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l'Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Ce rapport a été adopté, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes, des articles 14 et 40 à 45 du décret précité, par la formation des Chambres Réunies en sa séance du 27 décembre 2017.

Etaient présents :

Messieurs :

Mamadou Hady SARR,	Premier Président ;
Oumar NDIAYE,	Président de chambre ;
Hamidou AGNE,	Président de chambre ;
Joseph NDOUR,	Président de chambre ;
Mamadou FAYE,	Président de chambre, rapporteur ;
Sabara DIOP,	Conseiller maître ;
Arfang Sana DABO,	Conseiller référendaire ;
Boubacar TRAORE,	Conseiller référendaire ;
Ahmadou Lamine KEBE,	Conseiller référendaire ;
Mamadou Lamine KONATE,	Conseiller référendaire ;
Fara MBODJ,	Procureur général ;
Maitre Issa GUEYE,	Greffier en chef.

INTRODUCTION

L'exécution des lois de finances pour 2016 s'est déroulée dans un contexte international marqué par la stabilité globale de la croissance de l'économie mondiale avec un taux de 3,1% contre 3,2% en 2015¹.

Cependant, cette situation cache les disparités entre les différents groupes de pays. En effet, la croissance s'est révélée plus vigoureuse que prévue dans les pays avancés, tandis que la production est restée inférieure au potentiel. Pour les pays émergents et en développement, la croissance économique a été plus élevée que prévue en Chine tandis que l'activité a été plus faible qu'attendue dans certains pays de l'Amérique latine (Brésil, Argentine).

Au plan communautaire, le produit intérieur brut (PIB) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) est passé de 7% en 2015 à 7,2% en 2016². Cette croissance de l'économie sous régionale s'explique essentiellement par la production agricole, la bonne tenue du secteur industriel et des services marchands et le dynamisme de la branche « bâtiments et travaux publics ».

Au plan national, le taux de croissance économique est estimé à 6,7% contre 6,5% en 2015³. Cette croissance du PIB résulte de la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent (PSE) ayant permis la réalisation d'importants projets d'investissement notamment dans l'agriculture, les infrastructures et l'énergie. Il s'y ajoute la relance des industries ainsi que les performances des sous-secteurs de l'information et de la communication, des transports et des services financiers.

La loi de finances initiale pour 2016 comme celle pour 2015 a été élaborée, selon l'exposé des motifs du projet de loi, « *en procédant à une prise en compte cohérente des axes, secteurs et projets du PSE. En effet, c'est par elle que le Gouvernement compte consolider le nouvel élan productif issu du PSE. Les budgets des exercices antérieurs ont servi à jeter les bases du redressement économique du Sénégal, le budget 2016 doit faire ressortir les effets positifs du PSE* ».

Ainsi, pour une « *politique efficiente de gestion des finances publiques* », les fondamentaux suivants ont été retenus :

- « *solidité du cadre macroéconomique;*
- *politique fiscale efficiente;*
- *maîtrise de la masse salariale et rationalisation des dépenses de fonctionnement ;*
- *vigueur de l'investissement public* ».

La LFI a prévu les ressources du budget pour 2 490,49 milliards de F CFA contre 2 298,95 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 191,54 milliards de F CFA en valeur absolue et 8,33% en valeur relative. Les charges arrêtées à 3 022,39 milliards de F CFA ont augmenté de 153,36 milliards de F CFA, soit 5,34% en valeur relative par rapport à 2015 où elles étaient

¹ Situation économique et financière 2016 perspective 2017, DPEE/DPMSF avril 2017

² idem

³ PLR

de 2 869,03 milliards de F CFA. Ainsi, le solde prévisionnel dégagé est de -531,90 milliards de F CFA.

La loi de finances rectificative a fait passer les ressources à 2 665,61 milliards de F CFA et les charges à 3 197,51 milliards de F CFA maintenant le solde prévisionnel inchangé. Elle visait, non seulement, à prendre en charge les priorités du PSE, mais aussi, à tenir compte de la volonté du Gouvernement d'affecter toujours plus de moyens aux priorités économiques et sociales de l'Etat.

Toutes ressources confondues, les réalisations de recettes se chiffrent à 3 513,22 milliards de F CFA pour des prévisions (y compris le déficit) de 3 197,51 milliards de F CFA, soit une plus-value nette de 315,71 milliards de F CFA. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 3 435,41 milliards de F CFA pour des prévisions de charges de 3 197,51 milliards de F CFA, soit un dépassement net de 237,90 milliards de F CFA.

L'exécution du budget de la gestion 2016 a fait ressortir un excédent de 77,81 milliards de F CFA contre un déficit de 176,11 milliards de F CFA pour la gestion précédente, soit une amélioration de 253,92 milliards de F CFA.

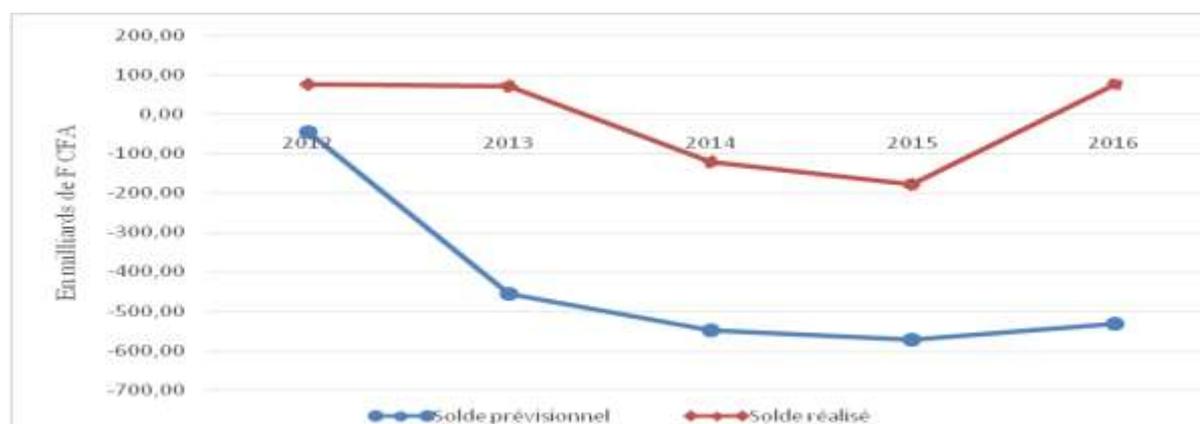
L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'exécution budgétaire

Gestion	Solde prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	Ecart	
				Valeur	%
				(3) = (2) - (1)	(4) = (3) / (1)
2012	-44,61	76,92	Na	121,53	272,4
2013	-457,27	70,75	-8,0%	528,02	115,5
2014	-549,25	-120,78	-270,7%	428,47	78,0
2015	-570,08	-176,11	-45,8%	393,97	69,1
2016	-531,90	77,81	144,2%	609,71	114,6

L'évolution du solde budgétaire sur la période 2012 à 2016 est illustrée par le graphique n°1 ci-après.

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé



La courbe révèle une dégradation continue du solde prévisionnel entre 2012 et 2015. Cette tendance s'est un peu améliorée en 2016.

Quant au solde réalisé, il apparaît de façon contrastée. Il a baissé entre 2012 et 2013 passant de 76,92 milliards de F CFA à 70,75 milliards de F CFA avant de subir une dégradation entre 2013 et 2015 pour se retrouver à -176,11 milliards de F CFA. Ce solde s'est toutefois amélioré en 2016 avec un montant positif de 77,81 milliards de F CFA.

Le présent rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2016 détermine et analyse les résultats des opérations financières de l'Etat, d'une part, et examine leur régularité et leur sincérité, d'autre part.

L'analyse de la Cour, dans la limite des informations disponibles, porte sur les opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor ainsi que sur les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

Ainsi, ce rapport comprend deux parties : les résultats généraux des lois de finances pour 2016 (I) et la gestion des autorisations budgétaires (II).

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2016

La loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 a arrêté les ressources pour un montant de 2 490,49 milliards de F CFA et les charges du budget pour un montant de 3 022,39 milliards de F CFA, d'où un déficit prévisionnel de 531,90 milliards de F CFA.

La loi n°2016-13 du 05 juillet 2016 relative à la loi de finances rectificative a porté les ressources à 2 665,61 milliards de F CFA et les charges à 3 197,51 milliards de F CFA, maintenant le déficit prévisionnel à 531,90 milliards de F CFA.

En variation, les prévisions de ressources ont augmenté de 175,12 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 7,03% en valeur relative.

Quant aux prévisions de charges, elles ont également subi une hausse de 175,12 F CFA, soit 5,79%.

L'exécution des lois de finances pour 2016 dégage les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après. Ce dernier effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances pour 2016

En milliards de FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	2 392,74	2 924,64	-531,90	2 567,86	3 099,76	-531,90	3 423,50	3 330,78	92,72
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.1.1. RECETTES INTERNES	1 958,74			2 133,86			2 956,17		
<i>Recettes fiscales</i>	<i>1 721,00</i>			<i>1 779,00</i>			<i>1 785,81</i>		
<i>Recettes non fiscales</i>	<i>113,00</i>			<i>113,00</i>			<i>84,13</i>		
<i>Autres recettes internes</i>	<i>124,74</i>			<i>241,86</i>			<i>1 086,23</i>		
Recettes exceptionnelles	63,74			203,86			255,19		
Remb prêts rétrocédés	3,00			3,00			2,49		
Emission de bon du Trésor*	126,59			0,00			156,05		
Emprunts programme*	73,00			0,00			0,00		
Autres emprunts*	332,31			531,90			601,65		
Dons programmes	58,00			35,00			70,85		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		1 879,64			1 914,38			2 169,83	
Titre 1 Dette publique		595,64			595,64			783,77	
Titre 2 Personnel		538,19			572,60			563,62	
Titre 3 Fonctionnement		353,69			344,70			391,73	
Titre 4 Autres transferts courants		392,12			401,44			430,71	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		611,00			751,38			693,62	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		162,33			149,13			124,65	
Titre 6 Transfert en Capital		448,67			602,25			568,97	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.2.1. Ressources externes	434,00		0,00	434,00		0,00	467,33		0,00
sur emprunt	230,00			230,00			264,30		
sur subventions	204,00			204,00			203,03		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :		434,00			434,00			467,33	
sur emprunt		230,00			230,00			264,30	
sur subventions		204,00			204,00			203,03	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	97,75	97,75	0,00	97,75	97,75	0,00	89,72	104,63	-14,91
Ressources Propres CST	90,90			90,90			86,88		
Subvention du BG aux CST	6,85			6,85			2,84		
Total (I+II)	2 490,49	3 022,39	-531,90	2 665,61	3 197,51	-531,90	3 513,22	3 435,41	77,81

* Le montant des ressources prévisionnelles du budget général n'intègre pas les bons du Trésor, emprunts programmes et autres emprunts

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir un solde global réalisé de 77,81 milliards de F CFA, composé d'un solde du budget général pour un montant de 92,72 milliards de F CFA et d'un solde de -14,91 milliards de F CFA pour les comptes spéciaux du Trésor.

Comme pour la gestion 2015, le MEFP a aussi présenté, en 2016, un tableau d'équilibre de la LFI avec un solde global prévisionnel nul. Il en est de même de la loi de finances rectificative.

Cependant, cette présentation ne fait pas apparaître le véritable déficit budgétaire prévisionnel, c'est-à-dire les dépenses qui sont prévues alors que leur financement budgétaire n'est pas assuré. Ce déficit s'élève à 531,90 milliards de F CFA dans la LFI et dans la LFR.

La Cour relève que dans le projet de loi de finances, le montant du déficit est clairement indiqué ; par contre, dans la loi de finances adoptée, il est fait masse du total des montants des emprunts et des dons que le Président de la République est autorisé à contracter et à recevoir au nom de l'Etat du Sénégal sans aucune précision sur le montant du déficit. Sur ce dernier point, il faut faire remarquer qu'au regard de l'article 5 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001, les produits des emprunts à moyen et long terme sont des ressources budgétaires. En conséquence, le déficit budgétaire ne peut être financé par lesdits emprunts qui sont des opérations budgétaires au sens de la LOLF précitée.

Même si « *les emprunts ont été fusionnés avec le déficit* », il reste que pour la Cour, cette présentation, qui ne fait pas apparaître le montant du déficit budgétaire prévisionnel, ne contribue pas à une information transparente du Parlement.

La Cour relève aussi que le MEFP continue à présenter les emprunts et l'amortissement de la dette publique comme des opérations budgétaires. Cette pratique n'est pas conforme à l'article 44 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances qui dispose que la loi de finances de l'année, entre autres, arrête les données générales de l'équilibre budgétaire et financier présentées dans un tableau d'équilibre faisant apparaître le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base avant d'approuver le tableau de financement récapitulant les prévisions de ressources et les charges de trésorerie.

Selon le MEFP, « la présentation du tableau d'équilibre au sens de la LOLF de 2011 comme indiqué dans votre observation est en expérimentation dans le cadre de l'application progressive des réformes budgétaires telle que optée par les autorités ». Il rappelle que « les lois de finances préparées jusqu'ici l'ont été sous le régime de la LOLF de 2001 qui n'a pas défini un modèle de présentation du tableau d'équilibre à l'image de la LOLF de 2011 ».

La Cour voudrait d'abord rappeler que la présentation des lois de finances sous le régime de la LOLF 2011 ne fait pas partie des dispositions dont l'application est différée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 modifiant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances.

Ensuite, au-delà de la transparence budgétaire souhaitée à travers la mise en exergue du déficit budgétaire, il y a lieu de souligner que la comptabilisation, en recettes budgétaires, des emprunts intérieurs d'un montant de 757,7 milliards de F CFA, soit 25,63% des recettes internes, a fortement influé sur le solde d'exécution budgétaire en 2016.

Enfin, cette présentation du tableau d'équilibre comporte des limites certaines dans la mesure où, au-delà du fait qu'elle masque le déficit, elle ne permet pas aux parlementaires de savoir comment sera financé le déficit budgétaire prévisionnel ou réel.

Afin de remédier à cette situation, le MEFP doit présenter les lois de finances avec un tableau d'équilibre budgétaire mais aussi avec un tableau de financement conformément à l'article 44 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances.

Recommandation n°1 :

La Cour demande au MEFP de présenter, désormais, la loi de finances de l'année, conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, avec :

- un tableau d'équilibre faisant apparaître le solde budgétaire global et le solde budgétaire de base et,*
- un tableau de financement récapitulant les prévisions de ressources et de charges de trésorerie.*

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2016 porte sur le budget général et les comptes spéciaux du Trésor.

1. Budget général

Sur des prévisions rectifiées de 3 099,76 milliards de F CFA, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de ressources extérieures, ressortent à 3 423,50 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 110,44%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions d'un montant de 2 665,76 milliards de F CFA, les réalisations s'établissent à 2 956,17 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 110,89%. Quant aux ressources extérieures, les réalisations s'élèvent à 467,33 milliards de F CFA sur des prévisions de 434 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,68%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 2 863,45 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 665,76 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,42%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 467,33 milliards de F CFA sur des prévisions de 434 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,68%.

Ainsi, le solde du budget général s'établit à 92,72 milliards de F CFA. Le tableau n°3 et le graphique n°2 ci-après montrent l'évolution de ce solde depuis 2012.

Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2012 à 2016

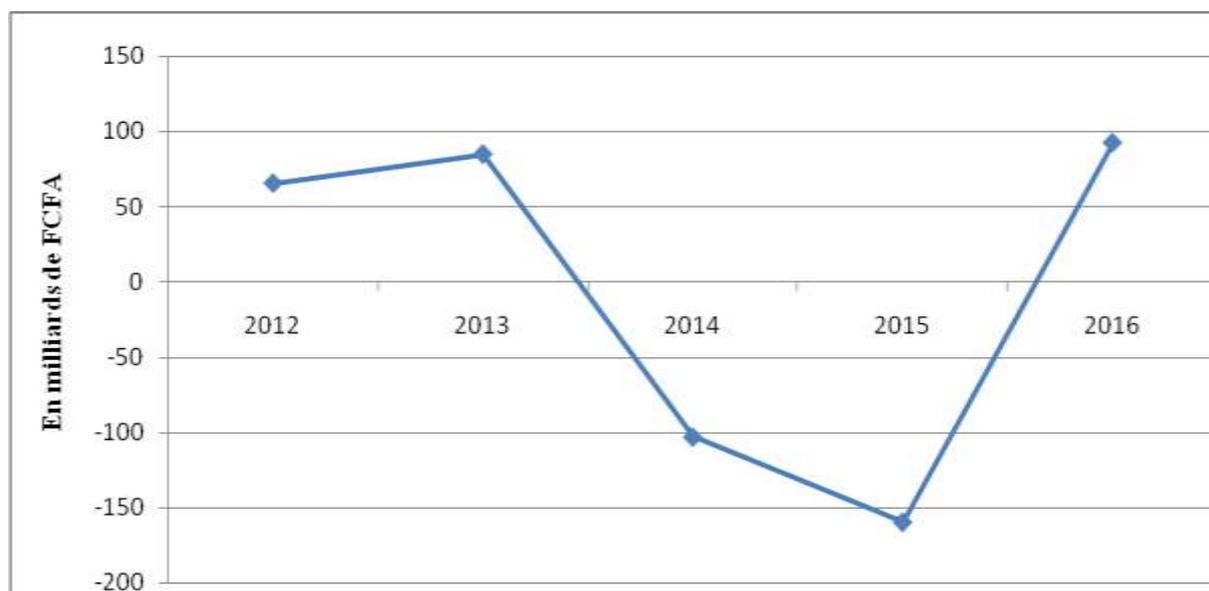
En milliards de F CFA

Gestion	Résultats du budget général
2012	65,77
2013	85,12
2014	-103,19
2015	-159,80
2016	92,72

Le solde de l'exécution du budget général qui était de 65,77 milliards de F CFA en 2012, s'est amélioré en 2013 en s'établissant à 85,12 milliards de F CFA. Entre 2013 et 2015, ce solde est

devenu déficitaire passant à -159,80 milliards de F CFA, soit une dégradation de 244,92 milliards de F CFA avant de reprendre une hausse en 2016 pour 92,72 milliards de F CFA.

Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2012 à 2016



La courbe montre une situation contrastée du résultat de l'exécution budgétaire qui a affiché une tendance haussière entre 2012 et 2013 avant de connaître une dégradation continue sur la période 2013 à 2015. Cependant, en 2016, le solde a connu une forte amélioration passant de -159,80 milliards de F CFA à 92,72 milliards de F CFA.

2. Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de ressources propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 90,90 milliards de F CFA. La prévision de dotation du budget général aux CST s'élève à 6,85 milliards de F CFA, ce qui porte le montant total des prévisions de ressources des CST à 97,75 milliards de F CFA. Les prévisions de charges sont également évaluées à 97,75 milliards de F CFA.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 89,72 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 91,78%. Les dépenses s'élèvent à 104,63 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,04%.

Ainsi, le solde des comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2016, s'établit à -14,91 milliards de F CFA.

3. Gestion des opérations de trésorerie

Selon le MEFP, la gestion des opérations de trésorerie exécutées en 2016 n'a enregistré que des pertes pour un montant de 1 450 909 303 F CFA.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1. Recettes du budget général

Pour des besoins de comparabilité des prévisions aux réalisations du budget général qui ont pris en compte le produit des emprunts à moyen et long terme, le déficit prévisionnel est réintégré dans les ressources des lois de finances (Autres recettes internes).

Prévues par la loi de finances initiale n° 2015-23 du 18 décembre 2015 pour un montant de 2 924,64 milliards de F CFA, les ressources du budget général ont été revues à la hausse par la loi de finances rectificative n°2016-13 du 05 juillet 2016 à 3 099,76 milliards de F CFA, soit une augmentation de 175,12 milliards de F CFA en valeur absolue et de 5,98% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 3 423,50 milliards de F CFA dont 2 956,17 milliards de F CFA pour les recettes internes et 467,33 milliards de F CFA pour les recettes externes.

1.1. Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1. La loi de finances initiale pour 2016

La loi de finances initiale pour 2016 a évalué les ressources budgétaires à 2 924,64 milliards de F CFA contre 2 776,78 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 147,86 milliards de F CFA en valeur absolue et de 5,32% en valeur relative.

1.1.1.1. Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes pour un montant total de 2 490,64 milliards de F CFA.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1 721 milliards de F CFA en augmentation de 7,45% par rapport à la LFI pour 2015 où les prévisions de recettes fiscales s'élevaient à 1 601,70 milliards de F CFA. Cette hausse de 119,3 milliards de F CFA est imputable à la fois aux impôts directs et indirects.

Entre 2015 et 2016, les impôts directs sont passés de 486,7 milliards de F CFA à 532,5 milliards de F CFA, soit une hausse de 45,8 milliards de F CFA. Cette augmentation provient essentiellement des *impôts sur les salaires et autres rémunérations* et des *impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital* pour respectivement 31,6 milliards de F CFA et 13,8 milliards de F CFA, représentant 99,13% de cette hausse.

Dans la même période, les impôts indirects ont connu une hausse de 73,5 milliards de F CFA en passant de 1 115 milliards de F CFA à 1 188,50 milliards de F CFA. Les impôts et taxes sur biens et services, les autres recettes fiscales (Fonds de sécurisation des importations de pétrole notamment) et les droits et taxes à l'importation enregistrent les évolutions les plus notables avec respectivement 47,3 milliards de F CFA, 30,1 milliards de F CFA et 1,2 milliard de F CFA. Cette hausse est atténuée par une baisse des droits d'enregistrement et de timbre pour 4,7 milliards de F CFA et de la contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC) pour 0,4 milliard de F CFA.

B- Recettes non fiscales

Les prévisions de recettes non fiscales sont de 113 milliards de F CFA contre 78 milliards de F CFA en 2015. Elles sont en hausse de 35 milliards de F CFA en valeur absolue et de 44,87% en valeur relative. Cette augmentation provient principalement des produits financiers et des revenus de l'entreprise et du domaine.

Les produits financiers passent de 51,9 milliards de F CFA en 2015 à 76,2 milliards de F CFA en 2016, soit 24,3 milliards de F CFA en valeur absolue et 46,82% en valeur relative.

Quant aux revenus de l'entreprise et du domaine, leurs projections ont augmenté de 8,8 milliards de F CFA en passant de 17 milliards de F CFA à 25,8 milliards de F CFA, soit 51,76% en valeur relative.

C- Autres recettes

D'un montant de 656,64 milliards de F CFA, les autres recettes internes sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles, uniquement composées des recettes tirées des initiatives PPTE et IADM, sont prévues pour un montant de 63,74 milliards de F CFA contre 84 milliards de F CFA en 2015, soit une baisse de 20,26 milliards de F CFA en valeur absolue et 24,12% en valeur relative. En 2015, la hausse était due aux recettes exceptionnelles tirées de la compensation versée à l'Etat par la multinationale indienne Arcelor Mittal qui s'étaient ajoutées aux ressources PPTE-IADM.

Les prévisions de recettes au titre des remboursements de prêts rétrocédés sont, comme pour la gestion précédente, de 3 milliards de F CFA.

Les prévisions de dons programmes sont de 58 milliards de F CFA contre 35 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 23 milliards de F CFA en valeur absolue et de 65,71% en valeur relative due à la signature de nouvelles conventions avec certains partenaires techniques et financiers⁴.

Les emprunts sont prévus pour un montant de 531,90 milliards de F CFA contre 570,08 milliards de F CFA en 2015, soit une baisse de 38,18 milliards de F CFA en valeur absolue et de 6,70 % en valeur relative. Cette baisse est enregistrée au niveau des émissions de bons du Trésor et des autres emprunts intérieurs pour respectivement 20,18 milliards de F CFA et 52,99 milliards de F CFA. Elle est atténuée par une hausse de 35 milliards de F CFA des emprunts programmes.

1.1.1.2. Les recettes externes

En 2016, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 434 milliards de F CFA contre 405 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 29 milliards de F CFA en valeur absolue et de 7,16% en valeur relative. Ces recettes se décomposent, d'une part, en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 204 milliards de F CFA contre 194 milliards de F CFA en 2015 et, d'autre part, en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 230 milliards de F CFA contre 211 milliards de F CFA en 2015.

⁴ Document d' « Evaluation des ressources budgétaires pour la loi de finances de l'année 2016 »/MEFP.

1.1.2. La loi de finances rectificative pour 2016

La loi de finances rectificative a fait passer les prévisions initiales de recettes du budget général de 2 924,64 milliards de F CFA à 3 099,76 milliards de F CFA (déficit compris), soit une augmentation de 175,12 milliards de F CFA en valeur absolue et de 5,99% en valeur relative.

Cette augmentation résulte principalement de la hausse des prévisions de recettes internes qui sont passées de 2 490,64 milliards de F CFA à 2 665,76 milliards de F CFA imputable à :

- l'augmentation des ressources provenant des plus-values de recettes fiscales pour un montant de 35 milliards de F CFA à la faveur de perspectives économiques favorables engendrées notamment par la baisse des cours du baril de pétrole ;
- la comptabilisation des recettes exceptionnelles :
 - d'un montant de 40,12 milliards de F CFA lié au dénouement de la couverture de change relative à l'Euro bond 2011-2021, émis en mai 2011 et,
 - d'un montant de 100 milliards de F CFA issu du renouvellement de la convention de concession de la SONATEL et de l'attribution de la licence 4G⁵.

1.2. Recettes effectives des lois de finances pour 2016

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2016 s'élèvent à 3 423,50 milliards de F CFA dont 2 956,17 milliards de F CFA de recettes internes et 467,33 milliards de F CFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après compare les prévisions et les réalisations de recettes du budget général.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations de recettes du budget général en 2016

En milliards de F CFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en (%)
Recettes internes	2 665,76	2 956,17	110,89
Recettes externes*	434,00	467,33	107,68
Total	3 099,76	3 423,50	110,44

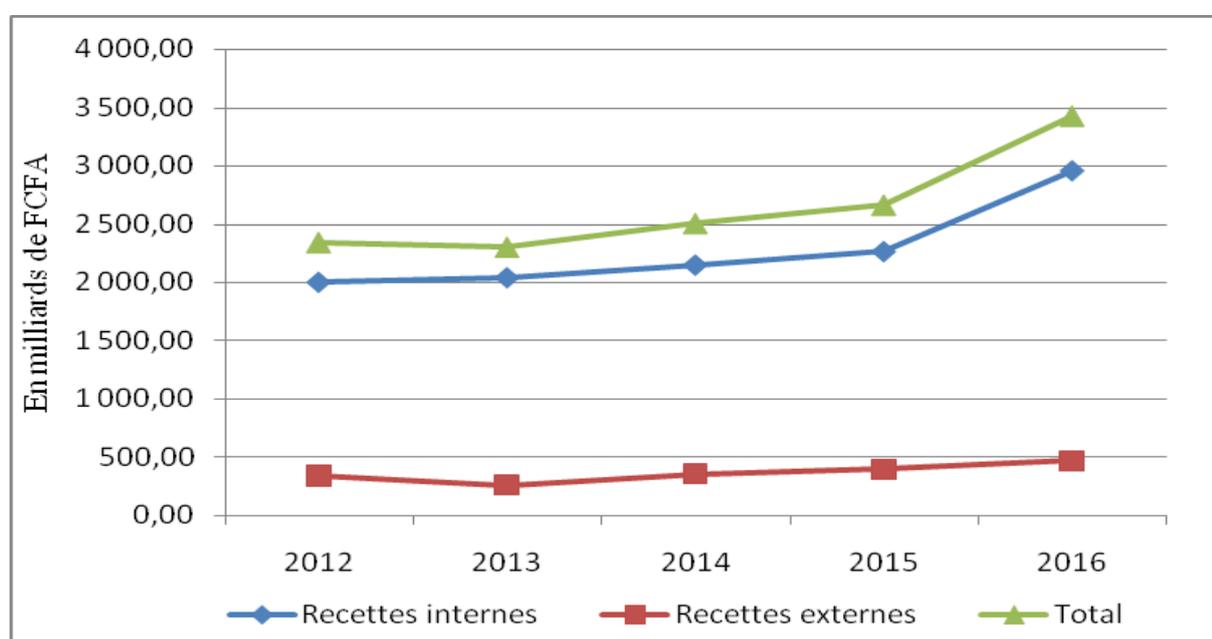
Les réalisations de recettes du budget général sont supérieures de 323,74 milliards de F CFA aux prévisions. Cette plus-value concerne aussi bien les recettes internes, pour 290,41 milliards de F CFA, que les recettes externes, pour 33,33 milliards de F CFA. Les taux d'exécution des recettes internes et des recettes externes sont respectivement de 110,89% et 107,68%.

Le tableau n°5 et le graphique n°3 ci-dessous retracent l'évolution des recettes réalisées de 2012 à 2016.

⁵ Evaluation des ressources budgétaires pour la loi de finances rectificative pour 2016 et Projet de loi de finances rectificative pour 2016.

Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

Nature recette	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes internes	2 002,01	2 041,07	2 148,55	2 264,35	2 956,17
Recettes fiscales	1 386,77	1 362,26	1 477,57	1 585,12	1 785,81
Recettes non fiscales	69,52	64,89	85,15	87,46	84,13
Remb. Prêts r�troced�s	2,10	1,86	1,26	4,49	2,49
Autres recettes internes	543,62	612,06	584,57	587,28	1 083,75
Recettes externes	339,46	260,51	355,42	397,15	467,33
Emprunts	208,28	161,32	175,52	207,26	264,30
Subventions	131,18	99,19	179,90	189,89	203,03
Total	2 341,47	2 301,58	2 503,97	2 661,50	3 423,50
Evolution (%)	Na	-1,70	8,79	6,29	28,63

Graphique n°3 : Evolution des recettes effectives du budget g n ral de 2012   2016

Sur les cinq derni res gestions, les recettes effectives sont pass es de 2 341,47 milliards de F CFA   3 423,50 milliards de F CFA, soit une augmentation de 1 082,03 milliards de F CFA en valeur absolue et de 46,21% en valeur relative. Elles ont connu une baisse de 39,89 milliards de F CFA entre 2012 et 2013 avant de connaitre une hausse de 1 121,92 milliards de F CFA entre 2013 et 2016.

Les recettes internes ont connu une constante augmentation sur la p riode 2012-2016, passant de 2 002,01 milliards de F CFA   2 956,17 milliards de F CFA, soit une hausse de 954,16 milliards de F CFA en valeur absolue et de 47,66% en valeur relative.

En 2016, ces recettes ont augment  de 691,82 milliards de F CFA par rapport   2015 o  elles sont ex cut es   2 264,35 milliards de F CFA, soit 30,55% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont pass es de 339,46 milliards de F CFA   467,33 milliards de F CFA de 2012   2016, soit une hausse de 127,87 milliards de F CFA. Elles ont constamment augment  sur toute la p riode,   l'exception de la gestion 2013 o  une baisse de 78,95 milliards de F CFA a  t  not e.

Par rapport à la gestion 2015, elles connaissent une augmentation de 70,18 milliards de F CFA en valeur absolue et de 17,67% en valeur relative.

1.2.1. Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 2 956,17 milliards de F CFA. Le tableau n°6 ci-après compare les prévisions et les réalisations.

Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2016

En milliards de F CFA

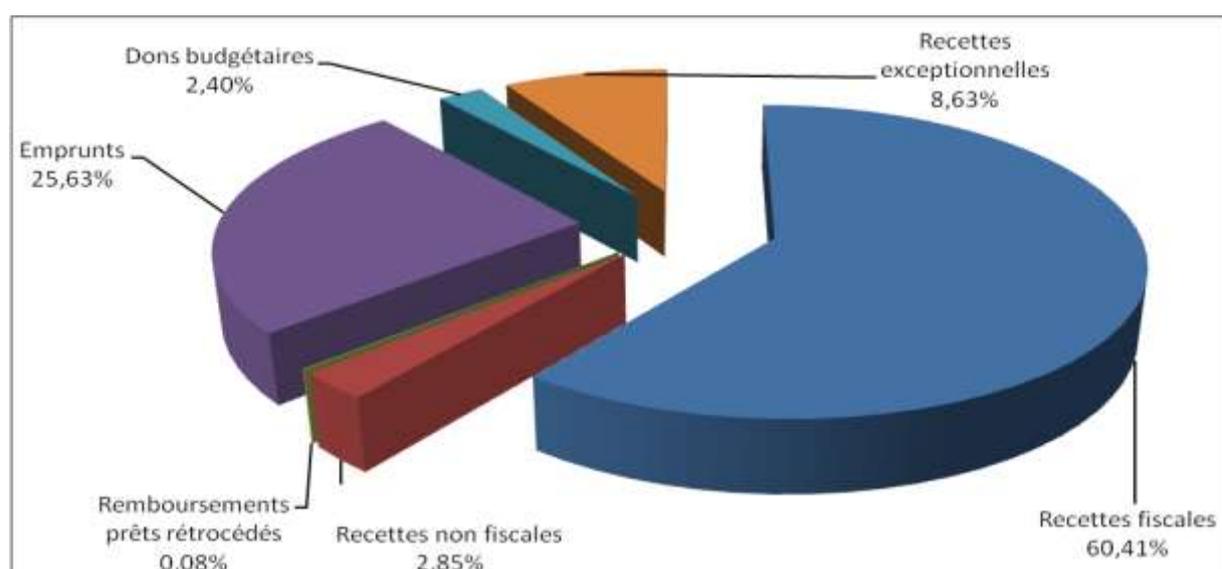
Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 779,00	1 785,81	100,38	60,41
Recettes non fiscales	113,00	84,13	74,45	2,85
Remboursements prêts rétrocédés	3,00	2,49	83,00	0,08
Emprunts	531,90	757,70	142,45	25,63
Dons programmes	35,00	70,85	202,43	2,40
Recettes exceptionnelles	203,86	255,19	125,18	8,63
Total	2 665,76	2 956,17	110,89	100

Les recettes internes ont été exécutées à 110,89%. Elles ont réalisé des plus-values, par ordre d'importance, de 225,80 milliards de F CFA pour les emprunts, 51,33 milliards de F CFA pour les recettes exceptionnelles, 35,85 milliards de F CFA pour les dons programmes et 6,81 milliards de F CFA pour les recettes fiscales, soit des taux d'exécution respectifs de 142,45%, 125,18%, 202,43% et 100,38%.

Par contre, les réalisations de moins-values concernent les recettes non fiscales pour 28,87 milliards de F CFA et les remboursements de prêts rétrocédés pour 0,51 milliard de F CFA avec des taux respectifs de 74,45% et 83,00%.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°4 ci-dessous :

Graphique n°4 : Répartition des recettes internes en 2016



Il ressort du graphique ci-dessus que 60,41% des recettes internes sont d'origine fiscale et 25,63% proviennent des emprunts.

Par ailleurs, la situation de remboursement des prêts rétrocédés révèle au 31 décembre 2015 un total dû qui s'élève à 108,57 milliards de F CFA. Sur ce montant, seuls 12,21 milliards de F CFA ont été recouverts durant la gestion 2016, d'où des restes à recouvrer d'un montant de 96,36 de milliards de F CFA.

La situation de leur recouvrement est indiquée au tableau n°7 ci-après.

Tableau n°7 : Recouvrement de la dette rétrocédée par société en 2016

En milliards de F CFA

Sociétés	Total dû (1)	Recouvrements			Restes à recouvrer (5) = (1) - (4)	Taux de recouvrement en %
		Principal (2)	Intérêts et commissions (3)	Total (4) = (2) + (3)		
ASECNA	0,36			0	0,36	0,00
BHS	0,26			0	0,26	0,00
BCEAO-CESAG	2,01	0,20	0,03	0,23	1,78	11,47
CNCAS	-1,04	0,08	0,02	0,10	-1,14	-9,58
CSPT	3,21			0,00	3,21	0,00
ICS	5,49			0,00	5,49	0,00
SENELEC	22,47		0,14	0,14	22,33	0,62
SN-HLM	0,14	0,05	0,00	0,05	0,09	36,00
SN PAD (ENSEMA)	0,59			0,00	0,59	0,00
SNCS	17,22	0,69	0,03	0,72	16,50	4,18
SNR	0,36			0,00	0,36	0,00
SOGEM	15,31	4,03	1,27	5,30	10,01	34,63
SONES	34,11	2,85	0,77	3,62	30,49	10,61
SODIDA	0,19	0,03	0,00	0,03	0,16	15,85
SOTEXKA	0,21			0,00	0,21	0,00
CMS	-0,08			0,00	-0,08	0,00
OMVG	0,04	0,02	0,00	0,02	0,02	46,14
ENSEMA	2,91	0,32	0,07	0,39	2,52	13,39
DDD	4,71	1,21	0,39	1,60	3,11	34,00
SONATRA	0,06	0,01	0,00	0,01	0,05	16,89
TRANSRAIL	0,06			0,00	0,06	0,00
Total	108,57	9,49	2,72	12,21	96,36	11,25

Sur un montant total de 108,57 milliards de F CFA représentant la dette rétrocédée au 31 décembre 2015, il a été recouvert un montant total de 12,21 milliards de F CFA, soit 11,25%. Sur vingt et une (21) sociétés bénéficiaires, seules douze (12) ont procédé à des remboursements durant la gestion 2016.

Selon le MEFP, le faible niveau de remboursement -malgré les diligences effectuées par la RGT- est dû à la situation difficile que connaissent certaines entreprises bénéficiaires.

Recommandation n°2 :

La Cour demande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre les mesures nécessaires pour le remboursement des prêts rétrocédés et de mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution de la situation financière des organismes bénéficiaires.

L'examen du tableau n°7 permet de constater que, comme en 2015, la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et le Crédit mutuel du Sénégal (CMS) présentent des soldes négatifs pour les restes à recouvrer sur prêts rétrocédés.

Pour le MEFP, cette situation s'explique par le fait qu'au moment des encaissements des remboursements, les ordres de recettes correspondants n'étaient pas encore émis. Il assure que des démarches sont en cours pour faire établir lesdits ordres de recettes.

La Cour signale que, même pour la gestion 2015, les ordres de recettes concernant les soldes négatifs pour les restes à recouvrer sur prêts rétrocédés pour les montants de 1 043,6 millions de F CFA pour la CNCAS et de 75,9 millions de F CFA pour le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), ne sont pas encore émis.

Recommandation n°3 :

La Cour demande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de prendre, pour les prêts rétrocédés, toutes les diligences requises pour :

- *la régularisation des soldes négatifs par des ordres de recettes concernant les gestions 2015 et 2016 ;*
- *l'émission, avant la clôture de la gestion concernée, des ordres de recettes concernant les paiements sans émission préalable.*

1.2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2016 ont augmenté par rapport à la gestion 2015. Elles sont passées de 1 585,12 milliards de F CFA à 1 785,81 milliards de F CFA, soit une hausse de 200,69 milliards de F CFA en valeur absolue et de 12,66% en valeur relative.

A- Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Prévues à 1 779,00 milliards de F CFA, les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 1 785,81 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,38%. La plus-value de recettes fiscales s'élève à 6,81 milliards de F CFA.

Le tableau n°8 ci-dessous présente la situation des prévisions et des réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2016

En milliards de F CFA

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Total des recettes fiscales	1 779,00	1 785,81	6,81	100,38	100,00
Impôts directs dont:	532,50	557,93	25,43	104,78	31,24
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	201,30	219,85	18,55	109,22	12,31
Impôts sur les salaires et autres Revenus	305,60	311,17	5,57	101,82	17,42
Impôts sur le patrimoine	25,00	26,27	1,27	105,08	1,47
Impôts indirects dont :	1 246,50	1 227,88	-18,62	98,51	68,76
Impôts et taxes intérieures	858,00	845,61	-12,39	98,56	47,35
Droits de timbre et d'enregistrement	32,60	43,82	11,22	134,42	2,45
Droits et taxes à l'importation	244,00	235,05	-8,95	96,33	13,16
Autres recettes fiscales	111,90	103,40	-8,50	92,40	5,79

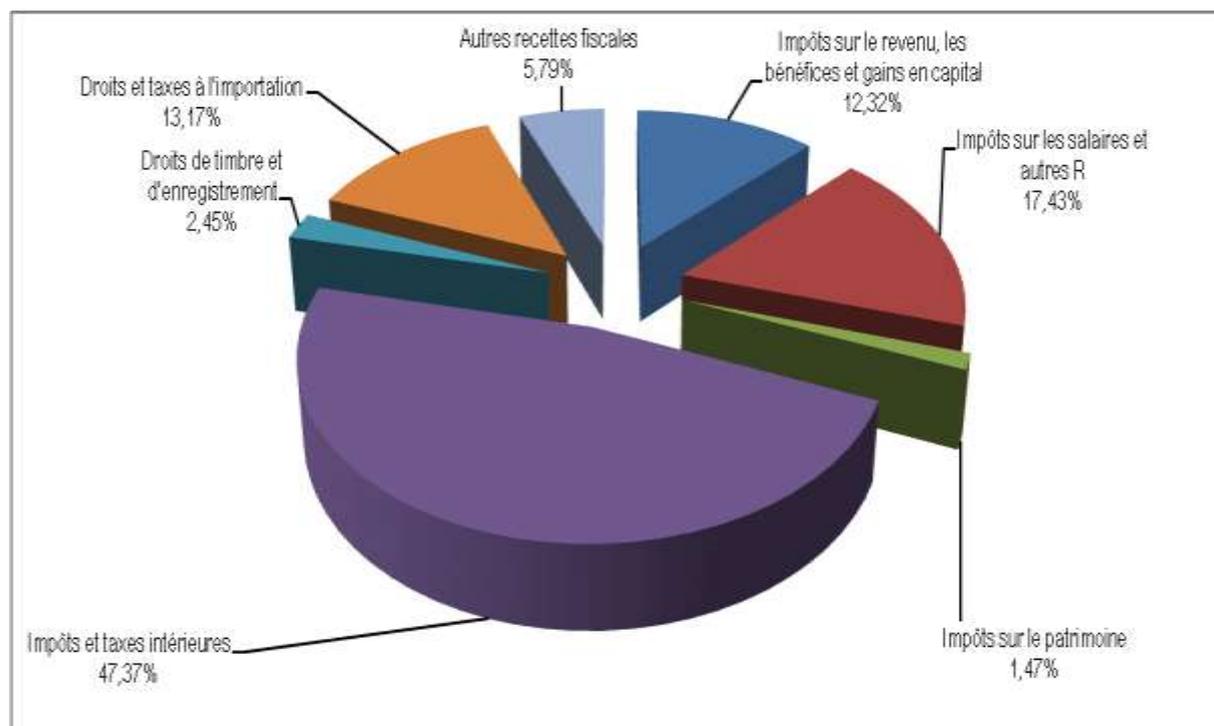
Les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 1 785,81 milliards de F CFA, avec 557,93 milliards de F CFA au titre des impôts directs et 1 227,88 milliards de F CFA au titre des impôts indirects. Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 31,24% et de 68,76%.

Les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé des plus-values sont, par ordre d'importance, les « impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital » pour 18,55 milliards de F CFA, les « droits de timbre et d'enregistrement » pour 11,22 milliards de F CFA, les « impôts sur les salaires et autres revenus » pour 5,57 milliards de F CFA et les « impôts sur le patrimoine » pour 1,27 milliard de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 109,22%, 134,42%, 101,82% et 105,08% de leurs prévisions.

Les catégories de recettes ayant dégagé des moins-values sont, par ordre d'importance, les impôts et taxes intérieures pour 12,39 milliards de F CFA, les droits et taxes à l'importation pour 8,95 milliards de F CFA et les autres recettes fiscales pour 8,50 milliards de F CFA. Elles sont respectivement exécutées à 98,56%, 96,33% et 92,40%.

Le graphique n°5 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Graphique n°5 : Répartition des recettes fiscales en 2016



En dehors des impôts et taxes intérieures qui représentent la part la plus importante, soit 47,37%, les recettes fiscales proviennent des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits et taxes à l'importation et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital avec des taux respectifs de 17,43%, 13,17% et 12,32%.

Les montants des autres recettes fiscales, des droits de timbre et d'enregistrement et des impôts sur le patrimoine représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 5,79%, 2,45% et 1,47%.

B- Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Comparées au montant de 1 585,12 milliards de F CFA réalisé en 2015, les recettes fiscales de 2016, établies à 1 785,81 milliards de F CFA, ont augmenté de 12,66%.

En raison de leur importance dans les recettes internes de l'Etat, leur évolution, de 2012 à 2016, est indiquée au tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 en %
1 – Impôts directs	477,1	423,59	441,07	478,76	557,93	16,54
2 – Impôts indirects dont :	909,67	938,67	1036,5	1 106,36	1 227,88	10,98
<i>droits de douane</i>	166,37	186,62	189,93	191,72	202,14	5,44
<i>taxes spécifiques et taxes sur les chiffres d'affaires</i>	669,5	666,46	720,27	768,88	845,61	9,98
<i>dont TVA</i>	526,02	520,4	558,04	598,41	651,55	8,88
<i>Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu</i>	12,67	28,05	30,4	42,44	43,82	3,25
3- Total des recettes fiscales	1386,77	1362,26	1477,57	1 585,12	1 785,81	12,66
Taux d'évolution des recettes fiscales (%)	Na	-1,77	8,46	7,28	12,66	
4- PIB nominal*	7 170,70	7 307,70	7 741,30	8149,9	8707,6	
Taux de croissance (%)	Na	1,91	5,93	5,28	6,84	
Taux de pression fiscale : (3) / (4)	19,34%	18,64	19,09	19,45	20,51	

*Source : Situation Economique et Financière en 2016 et perspectives en 2017 DPEE

Entre 2013 et 2016, le taux d'évolution des recettes fiscales est passé de -1,77% à 12,66%, soit une amélioration de 14,43 points. Entre 2013 et 2014, il a fortement augmenté en passant de -1,77% à 8,46%. Une légère baisse a cependant été enregistrée en 2015 où il s'est établi à 7,28%. Entre 2015 et 2016, le taux est passé à 12,66%, soit une augmentation de 5,38 points.

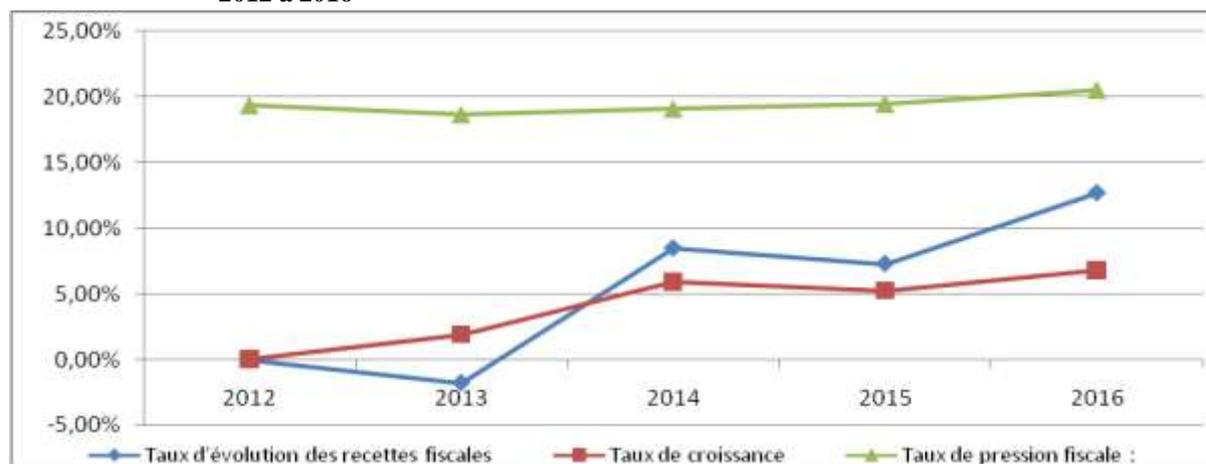
Par rapport à 2015, les impôts indirects ont varié en 2016 de 10,98% et les impôts directs de 16,54%.

Le produit des impôts directs est passé de 478,76 milliards de F CFA à 557,93 milliards de F CFA, soit une hausse de 79,17 milliards de F CFA. Les impôts directs représentent 31,24% des recettes fiscales.

Les impôts indirects passent de 1 106,36 milliards de F CFA en 2015 à 1 227,88 milliards de F CFA en 2016, soit une augmentation de 121,52 milliards de F CFA. Ces impôts représentent 68,76% des recettes fiscales.

L'évolution comparée des taux de croissance des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°6 suivant :

Graphique n°6 : Evolution comparée des taux de croissance des recettes fiscales et du PIB nominal de 2012 à 2016



Entre 2012 et 2013, le taux de croissance du PIB nominal et celui des recettes fiscales évoluent en sens inverse. Le premier a connu une hausse tandis que le deuxième a baissé. Globalement, entre 2013 et 2016, ces deux grandeurs ont évolué selon la même tendance haussière, avec une pente plus élevée pour le taux de croissance du PIB nominal. Par contre, entre 2014 et 2015, le taux de croissance du PIB nominal et celui des recettes fiscales amorcent une régression beaucoup plus marquée pour ce dernier. Entre 2015 et 2016, ils ont connu une hausse avec une pente plus accentuée pour le taux d'évolution des recettes fiscales.

De 2012 à 2013, le taux de pression fiscale a baissé puisqu'il passe de 19,34% à 18,64%. Cependant, entre 2013 et 2016, il amorce une hausse pour se situer à 20,51% du PIB nominal.

En 2016, avec un taux de pression fiscale de 20,51%, le Sénégal satisfait le critère de convergence de l'UEMOA qui doit être supérieur ou égal à 17%.

C- Restes à recouvrer (RAR) sur impôts perçus par voie de rôles

L'examen du tableau des RAR sur impôts perçus par voie de rôles figurant dans le CGAF permet de constater que les RAR à la clôture de la gestion 2015 pour la RGT, n'ont pas été fidèlement reportés à l'ouverture de la gestion 2016.

Le tableau n°10 ci-dessous présente les écarts constatés.

Tableau n°10 : Ecart constatés dans le report en 2016 des restes à recouvrer (CGAF) sur impôts perçus par voie de rôles

En F CFA

Postes	Restes à recouvrer au 31/12/15	Restes à recouvrer au 01/01/16	Ecart
RGT	276 370 960 649	167 463 342 150	108 907 618 499

Il est noté une différence de 108 907 618 499 F CFA entre les montants des restes à recouvrer au 31 décembre 2015 et au 1^{er} janvier 2016.

Le MEFP avance que « dans la déclaration générale de conformité (page3), le rapprochement effectué entre la balance de sortie 2015 et la balance d'entrée 2016 fait ressortir une différence de 97 560 FCFA alors que l'écart de 108,9 milliards FCFA n'y est

pas mentionné. Tous les recoupements effectués n'ont pas permis de retrouver cette différence.

La balance RGT et la balance consolidée sont jointes à l'appui.

Ces différences n'apparaissent pas entre la balance de 2015 et celle de 2016 envoyée à la Cour le 12 octobre 2017 ».

La Cour maintient que cette différence apparaît bien dans le tableau des restes à recouvrer sur impôts perçus par voie de rôles figurant dans le CGAF. En effet, dans ce tableau, il est inscrit des RAR, au 02 janvier 2016, d'un montant de 167 463 342 150 F CFA alors qu'ils s'élevaient, à la clôture de la gestion 2015, à 276 370 960 649 F CFA pour la RGT.

La situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau n°11 ci-dessous.

Tableau n°11 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2016

En F CFA

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 01-janv-16	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2016
	Années	1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
Diourbel	Courante	0			0		0
	Antérieure	661 149 196			661 149 196		661 149 196
	Total	661 149 196	0	0	661 149 196	0	661 149 196
Fatick	Courante				0		0
	Antérieure	189 374 645			189 374 645	68 347 748	121 026 897
	Total	189 374 645	0	0	189 374 645	68 347 748	121 026 897
Kaolack	Courante				0		0
	Antérieure	21 150 663			21 150 663		21 150 663
	Total	21 150 663	0	0	21 150 663	0	21 150 663
Kolda	Courante		1 463 000		1 463 000		1 463 000
	Antérieure	417 181 647			417 181 647	35 753 609	381 428 038
	Total	417 181 647	1 463 000	0	418 644 647	35 753 609	382 891 038
Louga	Courante		77 123 824		77 123 824	70 923 630	6 200 194
	Antérieure	703 902 264	0		703 902 264	14 243 185	689 659 079
	Total	703 902 264	77 123 824	0	781 026 088	85 166 815	695 859 273
St-Louis	Courante		404 967 835		404 967 835	321 036 675	83 931 160
	Antérieure	4 199 750 721	0		4 199 750 721	30 570 182	4 169 180 539
	Total	4 199 750 721	404 967 835	0	4 604 718 556	351 606 857	4 253 111 699
Tambacounda	Courante				0	0	0
	Antérieure	72 594 073			72 594 073	68 482 453	4 111 620
	Total	72 594 073	0	0	72 594 073	68 482 453	4 111 620
Thiès	Courante	0	522 718 826		522 718 826	423 134 800	99 584 026
	Antérieure	11 753 162 833			11 753 162 833	1 110 101 388	10 643 061 445
	Total	11 753 162 833	522 718 826	0	12 275 881 659	1 533 236 188	10 742 645 471
Ziguinchor	Courante		1 289 800		1 289 800		1 289 800
	Antérieure	111 068 227 023		-109 499 233 941	1 568 993 082		1 568 993 082
	Total	111 068 227 023	1 289 800	-109 499 233 941	1 570 282 882	0	1 570 282 882
RGT	Courante		160 113 310 996		160 113 310 996	154 419 050 950	5 694 260 046
	Antérieure	167 463 342 150		-69 876 817	167 393 465 333	7 144 244 657	160 249 220 676
	Total	167 463 342 150	160 113 310 996	-69 876 817	327 506 776 329	161 563 295 607	165 943 480 722
Cumul	Courante	0	161 120 874 281	0	161 120 874 281	155 234 146 055	5 886 728 226

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 01-janv-16	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2016
	Années	1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
	Antérieure	296 549 835 215	0	-109 569 110 758	186 980 724 457	8 471 743 222	178 508 981 235
	Total	296 549 835 215	161 120 874 281	-109 569 110 758	348 101 598 738	163 705 889 277	184 395 709 461

Source : CGAF 2016

Sur un total de droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle de 348,10 milliards de F CFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 163,71 milliards de F CFA a été effectué, soit un taux de recouvrement de 47,03%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 161,56 milliards de F CFA, soit 98,69% du total.

Interpelé sur la faiblesse des recouvrements des droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle, le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan précise que « *les recouvrements des droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle ne sont pas faibles. En effet, les recettes collectées sur ces lignes ont progressé sur les trois derniers exercices de plus de 12%. (...).* »

Pour rappel, l'article 216 du Code général des impôts autorise les services de la DGID à recouvrer les droits dus avant la sortie des rôles.

L'apparente faiblesse du niveau de recouvrement vient du fait que le taux brut de recouvrement, déterminé en faisant le rapport entre les recouvrements effectifs de la DGID et les émissions brutes prises en charge par le Trésor, ne tient pas compte des cotes qui doivent faire l'objet d'un apurement administratif. (...).

En outre, sur le plan informatique, il n'y a pas d'interconnexion entre le système informatique de la DGID et celui du Trésor. Ainsi, les rôles et les certificats de dégrèvement continuent à être envoyés sur support physique, ce qui peut être à l'origine de lenteur et de dissymétrie dans la gestion de l'information sur les restes à recouvrer sur impôts pris en charge.

Plus globalement, les difficultés évoquées ci-dessus sont consubstantielles à la difficile mise en œuvre du volet comptable du transfert du recouvrement. Depuis quelques années, la Cour des comptes rappelle régulièrement au Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, la nécessité de parachever le transfert du recouvrement.

Le Ministre a mis en place un Comité présidé par un Conseiller technique du département afin de réfléchir sur les modalités pratiques de mise en œuvre de la fonction de comptable principal centralisateur des écritures à la DGID ».

La Cour précise qu'en calculant le taux de recouvrement des droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôles, elle ne s'est pas limitée aux droits pris en charge sur la gestion courante. Elle a considéré le total des droits constatés en tenant compte des restes à recouvrer au 30 janvier 2016. Sur cette base, le taux de recouvrement de 47,03% est bien faible.

La Cour rappelle, encore une fois, qu'à défaut de recouvrement, les procédures d'apurement administratif des rôles prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique doivent être mises en œuvre.

Recommandation n°4 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de :

- veiller à compléter le cadre réglementaire nécessaire à l'effectivité de la réforme du transfert du recouvrement des impôts d'Etat ;
- faire prendre, par les comptables concernés, les mesures prévues aux articles 67 et suivants du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique en vue de l'apurement administratif des cotes irrécouvrables ou indument imposées.

Par ailleurs, la Cour a constaté que les postes comptables de Diourbel, Fatick, Kaolack et Tambacounda n'ont pas effectué de prises en charge durant la gestion 2016.

Le MEFP justifie cette absence de prise en charge durant la gestion 2016 par la non réception des rôles par les postes comptables concernés.

Recommandation n°5 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à ce que les rôles d'impôt parviennent, dans les meilleurs délais, aux comptables chargés de leur prise en charge.

Le tableau n°12 ci-dessous illustre l'évolution des RAR sur impôts directs perçus par voie de rôle.

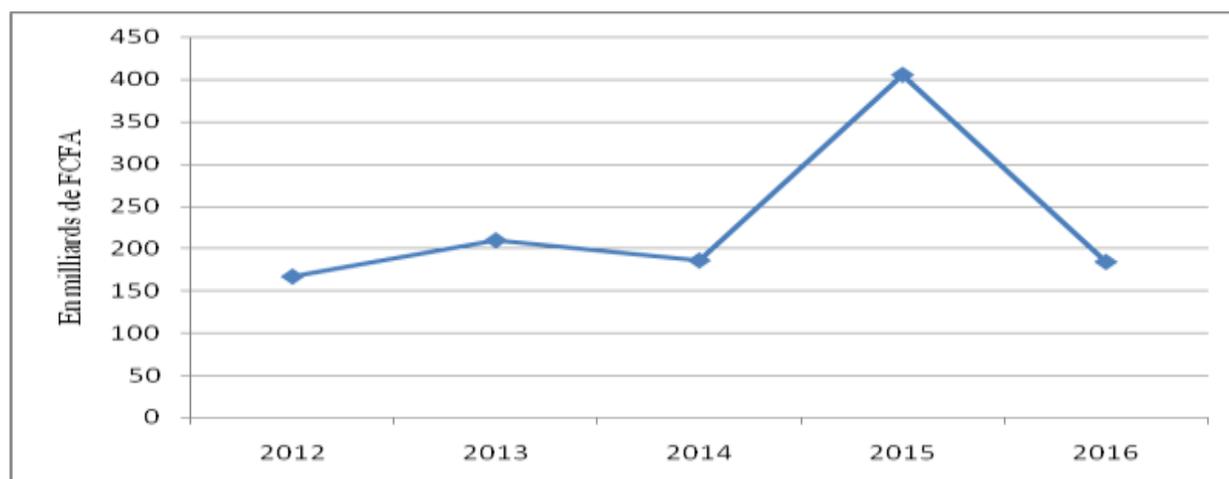
Tableau n°12 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2012 à 2016

<i>En milliards de F CFA</i>					
Gestions	2012	2013	2014	2015	2016
Restes à recouvrer au 31/12	167,1	209,99	186,18	405,46	184,40
Taux d'évolution (%)	Na	25,67	-11,34	117,78	-54,52

Le montant des restes à recouvrer au 31 décembre 2016 s'élève à 184,40 milliards de F CFA, ce qui représente une importante baisse de 221,06 milliards de F CFA par rapport à 2015.

Le graphique n°7 ci-dessous montre leur évolution entre 2012 et 2016.

Graphique n°7 : Evolution des restes à recouvrer de 2012 à 2016



Entre 2012 et 2016, l'évolution globale des restes à recouvrer alterne hausse et baisse avec un pic en 2015.

S'agissant des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle, la situation de leur recouvrement est indiquée au tableau n°13 ci-après.

Tableau n°13 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2016

En F CFA

Postes	Total droits constatés avant 2016	Recouvrement	Taux de recouvrement %
Diourbel	661 149 196	0	0,00
Fatick	189 374 645	68 347 748	36,09
Kaolack	21 150 663	0	0,00
Kolda	417 181 647	35 753 609	8,57
Louga	703 902 264	14 243 185	2,02
St-Louis	4 199 750 721	30 570 182	0,73
Tambacounda	72 594 073	68 482 453	94,34
Thiès	11 753 162 833	1 110 101 388	9,45
Ziguinchor	1 568 993 082	0	0,00
RGT	167 393 465 333	7 144 244 657	4,27
Total	186 980 724 457	8 471 743 222	4,53

Sur des droits constatés d'un montant de 186,98 milliards de F CFA, seuls 8,47 milliards de F CFA ont été recouverts, soit 4,53%. Les postes comptables qui ont réalisé les taux de recouvrement les plus significatifs sont ceux de Tambacounda et de Fatick avec respectivement 94,34% et 36,09%. Les TPR de Diourbel, Kaolack et Ziguinchor n'enregistrent pas de recouvrement sur les arriérés d'impôts.

1.2.1.2. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été exécutées à hauteur de 84,13 milliards de F CFA, soit une baisse de 3,33 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 87,46 milliards de F CFA.

A- Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 113 milliards de F CFA et réalisées à 84,13 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 74,45%.

Le tableau n°14 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°14 : Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2016

En milliards de F CFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
Revenu entreprise et du domaine	25,80	26,67	0,87	103,37
Droits et frais administratifs	0,10	1,76	1,66	1760,00
Amendes et condamnations pécuniaires	0,10	0,32	0,22	320,00
Produits financiers	76,20	52,06	-24,14	68,32
Autres recettes non fiscales	10,80	3,32	-7,48	30,74
Total des recettes non fiscales	113,00	84,13	-28,87	74,45

Une plus-value de 2,75 milliards de F CFA a été enregistrée au niveau des « Droits et frais administratifs », des « Revenus de l'entreprise et du domaine » et des « Amendes et condamnations pécuniaires » pour des montants respectifs de 1,66 milliard de F CFA, 0,87 milliard de F CFA et 0,22 milliard de F CFA.

La moins-value de 28,87 milliards de F CFA enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales est imputable aux postes « Produits financiers » et « Autres recettes non fiscales » pour des montants respectifs de 24,14 milliards de F CFA et 7,48 milliards de F CFA.

Les « Produits financiers » et le « Revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les réalisations les plus importantes avec 78,73 milliards F CFA représentant 93,58% du total des recettes non fiscales.

B- Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°15 ci-dessous :

Tableau n°15 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

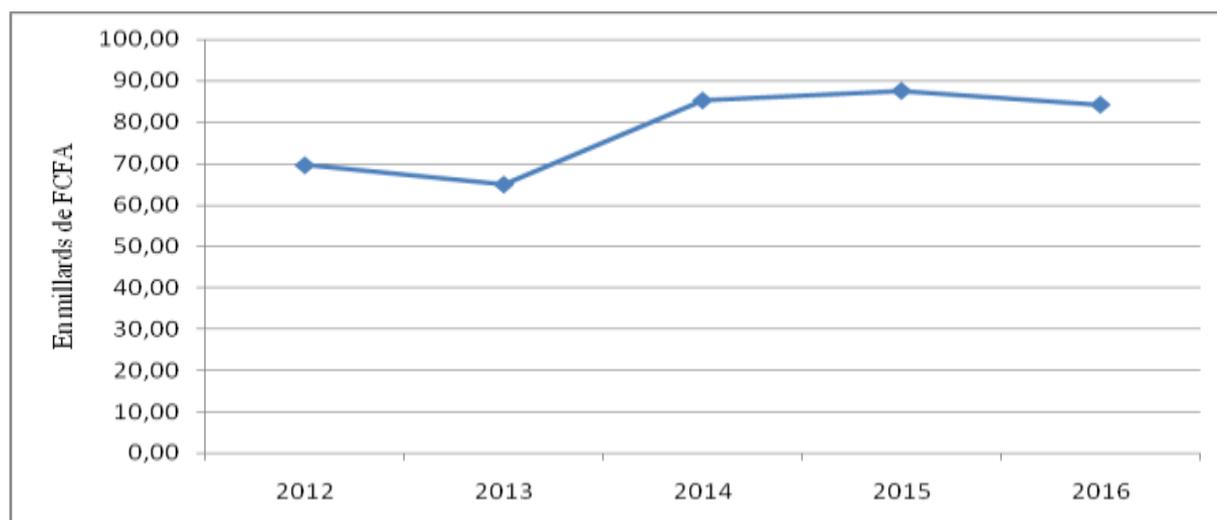
Nature de la recette	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution 16/15
Revenu de l'entreprise et du domaine	10,47	17,47	17,92	24,57	26,67	8,55
Droits et frais administratifs	0,94	1,00	2,59	3,43	1,76	-48,69
Amendes et condamnations pécuniaires	0,15	0,25	0,83	0,16	0,32	100,00
Produits financiers	28,65	45,60	55,95	48,65	52,06	7,01
Autres recettes non fiscales	29,31	0,57	7,86	10,65	3,32	-68,83
Total recettes non fiscales	69,52	64,89	85,15	87,46	84,13	-3,81
Taux d'évolution %	Na	-6,66	31,22	2,71	-3,81	

Entre 2013 et 2014, le taux d'évolution des recettes non fiscales est passé de -6,66% à 31,22%. Cette hausse est suivie d'une forte baisse à 2,71% en 2015 puis à -3,81% en 2016.

Cette diminution est imputable, d'une part, aux « Autres recettes non fiscales » dont principalement les « autres recettes non fiscales non ventilées » pour 7,33 milliards de F CFA, et d'autre part, aux « Droits et frais administratifs » dont essentiellement les « autres recettes des services » pour 1,73 milliard de F CFA.

Le graphique n°8 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2012 à 2016.

Graphique n°8 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2012 à 2016



Entre 2012 et 2013, les recettes non fiscales ont connu une baisse. De 2013 à 2015, elles ont évolué à la hausse avant de connaître, en 2016, une légère baisse.

1.2.1.3. Les autres recettes internes

En 2016, les autres recettes internes sont exécutées à hauteur de 1 086,23 milliards de F CFA, soit une hausse de 494,46 milliards de F CFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 591,77 milliards de F CFA.

A- Comparaison entre prévisions et exécution des autres recettes internes

Le tableau n°16 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes internes.

Tableau n°16 : Prévisions et réalisations des autres recettes internes en 2016

En milliards de F CFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisation (2)	Ecarts (2) - (1)	Taux d'exécution en %
Dons programmes	35,00	70,85	35,85	202,43
Recettes exceptionnelles	203,86	255,19	51,33	125,18
Remboursement de prêts rétrocédés	3,00	2,49	-0,51	83,00
Emprunts intérieurs*	531,90	757,70	225,80	142,45
Emprunts programmes	0,00	0,00	0,00	Na
Total	773,76	1086,23	312,47	140,38

*Emissions de bon du Trésor + autres emprunts

Les dons ont été exécutés à hauteur de 70,85 milliards de F CFA pour des prévisions de 35 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 202,43%.

Les recettes exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de 255,19 milliards de F CFA pour des prévisions de 203,86 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 125,18 %. Elles sont composées, pour l'essentiel, des autres recettes exceptionnelles pour 152,14 milliards de F CFA dont le renouvellement de la convention de concession de la SONATEL et de l'attribution de la licence 4G pour 100 milliards de F CFA, des ressources PPTE/IADM pour 62,69 milliards de F CFA et des gains de change pour 40,21 milliards de F CFA.

Les remboursements de prêts rétrocédés ont été exécutés à 2,49 milliards de F CFA sur des prévisions de 3 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 83%.

Les autres recettes internes comprennent également les emprunts intérieurs et les emprunts programmes. Les emprunts intérieurs ont été exécutés pour 757,70 milliards de F CFA sur des prévisions de 531,90 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 142,45%.

Les emprunts programmes n'ont enregistré ni prévisions ni réalisation.

B- Evolution des autres recettes internes

L'évolution des autres recettes internes de 2012 à 2016 est retracée au tableau n°17 ci-dessous.

Tableau n°17 : Evolution de l'exécution des autres recettes internes de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution de 2016/2015 en %
Dons programmes	20,09	20,24	40,33	21,68	70,85	226,80
Recettes exceptionnelles	102,82	88,09	107,38	104,53	255,19	144,13
Remboursement de prêts rétrocédés	2,10	1,86	1,26	4,49	2,49	-44,54
Emprunts intérieurs	273,53	450,87	417,18	431,61	757,70	75,55
Emprunts programmes	147,18	52,86	19,68	29,46	0,00	-100,00
Total	545,72	613,92	585,83	591,77	1086,23	83,56

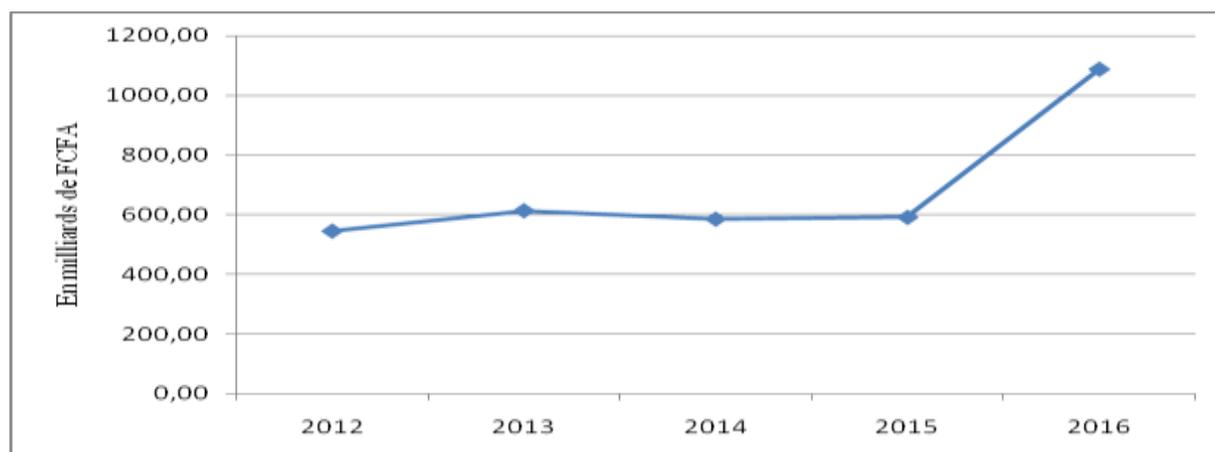
Entre 2012 et 2016, les autres recettes internes ont globalement augmenté en passant de 545,72 milliards de F CFA à 1 086,23 milliards de F CFA, soit 540,51 milliards de F CFA en valeur absolue et 99,04% en valeur relative. Il faut noter qu'entre 2012 et 2013, une hausse de 68,20 milliards de F CFA a été suivie d'une légère baisse de 28,09 milliards de F CFA en 2014. En 2015, les autres recettes internes ont enregistré une légère hausse à 591,77 milliards de F CFA qui s'est poursuivie en 2016 avec 1 086,23 milliards de F CFA, soit une augmentation de 494,46 milliards de F CFA et 83,56% en valeur relative.

Cette hausse est imputable aux emprunts intérieurs pour 326,09 milliards de F CFA, aux recettes exceptionnelles pour 150,66 milliards de F CFA et aux dons programmes pour 49,17 milliards de F CFA. Elle est atténuée par la baisse des emprunts programmes pour 29,46 milliards de F CFA et des remboursements de prêts rétrocédés pour 2 milliards de F CFA.

Les emprunts intérieurs, constitués des émissions de bons du Trésor, des emprunts programmes et des autres emprunts occupent toujours une place importante dans l'évolution des ressources d'emprunt. Ils totalisent en moyenne 68,09% du montant global des autres recettes internes pour la période 2012 à 2016. Leur comptabilisation en recettes budgétaires a fortement influé sur les résultats de l'exécution budgétaire.

Le graphique n°9 ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes internes de 2012 à 2016.

Graphique n°9 : Evolution des autres recettes internes de 2012 à 2016



Sur la période 2012 à 2015, les autres recettes internes oscillent globalement autour de 600 milliards de F CFA. Cependant, de 2015 à 2016, elles connaissent une forte hausse en passant quasiment du simple au double.

1.2.1.4. Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal, de 2012 à 2016, est indiquée dans le tableau n°18 ci-dessous :

Tableau n°18 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2012 à 2016

En milliards F CFA

Comptables	2012	2013	2014	2015	2016	Part dans recettes de 2016 %
Diourbel	1,90	2,00	1,90	2,08	2,13	0,07
Fatick	2,00	2,00	1,80	1,22	1,07	0,04
Kaolack	4,10	3,90	4,60	4,02	4,27	0,14
Kolda	2,70	2,20	2,00	2,32	2,51	0,08
Louga	1,30	1,50	0,90	1,12	1,05	0,04
Saint-Louis	7,50	7,30	8,80	10,04	11,87	0,40
Tambacounda	5,00	4,70	5,20	5,60	5,84	0,20
Thiès	11,30	14,70	13,30	14,70	14,46	0,49
Ziguinchor	2,40	2,40	2,90	2,58	2,41	0,08
RGT	1963,80	2000,40	2107,20	2220,80	2152,86	72,83
TG					757,70	25,63
Total	2002,00	2041,10	2148,60	2264,48	2956,17	100
Evolution %	Na	1,95	5,27	5,39	30,55	

Source : CGAF

Les recettes internes sont recouvrées, par ordre d'importance, par la Recette générale du Trésor (72,83%), la Trésorerie générale (25,63%) et les Trésoreries paieries régionales (TPR) de Thiès (0,49 %) et de Saint-Louis (0,40%).

Les parts les plus faibles reviennent aux TPR de Louga et de Fatick avec 0,04% chacune.

1.2.2. Les recettes externes

Prévues pour 434 milliards de F CFA, elles sont exécutées à hauteur de 467,33 milliards de F CFA dont 264,30 milliards de F CFA en emprunts et 203,03 milliards de F CFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 107,68%.

Sur un total de recettes arrêtées à 3 423,50 milliards de F CFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 13,65%.

Il convient de rappeler que, pour la plupart, malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes. Cependant, une partie des ressources extérieures de la Coopération Luxembourgeoise (Luxdev), en raison des spécificités de leur exécution selon la modalité de l'alignement aux procédures nationales (aide budgétisée) échappe à cette règle.

2. Dépenses du budget général

Prévues à 2 924,64 milliards de F CFA par la loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances initiale pour 2016, les dépenses du budget général ont été portées à 3 099,76 milliards de F CFA par la loi n°2016-13 du 05 juillet 2016 portant loi de finances rectificative pour 2016, soit une augmentation de 175,12 milliards de F CFA.

Les réalisations du budget général s'établissent à 3 330,78 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,45%. Elles sont constituées de dépenses dont le Trésor est comptable assignataire pour 2 863,45 milliards de F CFA et de dépenses d'investissement sur ressources externes pour 467,33 milliards de F CFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général, par titre, sont indiquées au tableau n°19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

En milliards de F CFA

Nature de la dépense	Prévisions	Réalisations	Ecart	Part sur les dépenses du budget général en (%)
A-Dépenses sur ressources internes	2 665,76	2 863,45	-197,69	85,97
Titre 1 : Dette publique	595,64	783,77	-188,13	23,53
Titre 2 : Personnel	572,6	563,62	8,98	16,92
Titre 3 : Fonctionnement	344,7	391,73	-47,03	11,76
Titre 4 : Autres Transferts courants	401,44	430,71	-29,27	12,93
Titre 5 : Investissement exécutés par l'Etat	149,13	124,65	24,48	3,75
Titre 6 : Transferts en capital	602,25	568,97	33,28	17,08
B- Dépenses sur ressources externes	434	467,33	-33,33	14,03
Emprunts	230	264,3	-34,30	7,93
Subventions	204	203,03	0,97	6,10
Total budget general (A+B)	3 099,76	3 330,78	-231,02	100

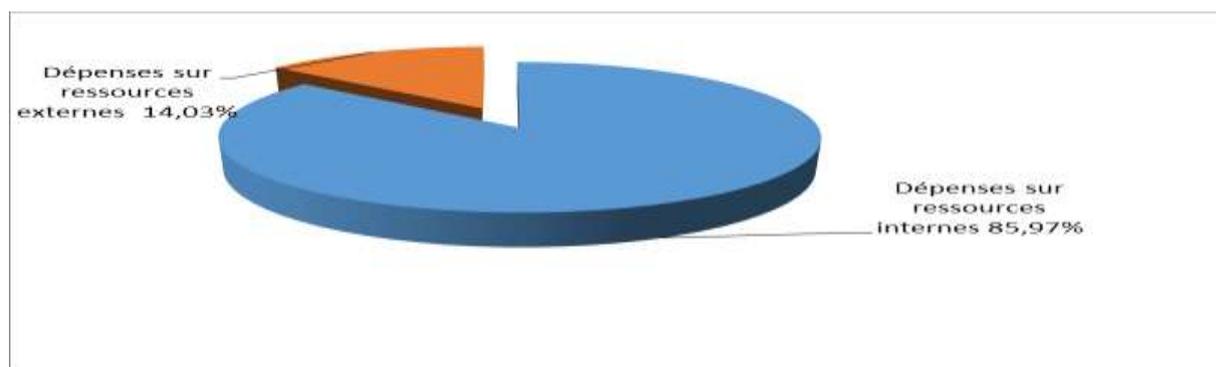
Les prévisions de dépenses, d'un montant de 3 099,76 milliards de F CFA, ont été exécutées à hauteur de 3 330,78 milliards de F CFA, soit un dépassement de 231,02 milliards de F CFA.

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 2 863,45 milliards de F CFA sur des prévisions de 2 665,76 milliards de F CFA, soit un dépassement de 197,69 milliards de F CFA. Elles représentent 85,97% du budget général.

Quant aux dépenses sur ressources externes, prévues pour 434 milliards de F CFA, elles ont été réalisées à 467,33 milliards de F CFA, soit un dépassement de 33,33 milliards de F CFA. Elles représentent 14,03% du budget général.

Le graphique n°10 ci-dessous illustre la répartition du budget général entre dépenses sur ressources internes et sur ressources externes.

Graphique n°10 : Répartition des dépenses du budget général



2.1. Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2016

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2 924,64 milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été portées à 3 099,76 milliards de F CFA par la loi de finances rectificative.

2.1.1. La loi de finances initiale

Pour la gestion 2016, les prévisions de dépenses du budget général, estimées à 2 924,64 milliards de F CFA, sont réparties en dépenses sur ressources internes pour 2 490,64 milliards de F CFA, soit 85,16% et en dépenses sur ressources externes pour 434 milliards de F CFA représentant 14,84% du budget général.

Comparées à celles de 2015 qui s'élevaient à 2 776,78 milliards de F CFA, les prévisions de dépenses du budget général pour 2016 sont en hausse de 147,86 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 5,32% en valeur relative. Cette augmentation nette est répartie en dépenses sur ressources internes pour 118,86 milliards de F CFA et en dépenses sur ressources externes pour 29 milliards de F CFA. Ainsi, pour les dépenses sur ressources internes, elle est portée par les transferts en capital pour 84,92 milliards de F CFA, les autres transferts courants pour 45,03 milliards de F CFA et les dépenses de personnel pour 28,19 milliards de F CFA.

Toutefois, cette hausse est atténuée par la baisse de la dette publique, des dépenses de fonctionnement et des dépenses exécutées par l'Etat pour respectivement 2,37 milliards de F CFA, 5,81 milliards de F CFA et 31,10 milliards de F CFA.

Cependant, la Cour a constaté des écarts entre les montants des crédits de la LFI publiée au JO et ceux inscrits au PLR et au CGAF. Ces écarts qui figurent au tableau n°20 ci-dessous, concernent le titre 2 des sections 28, 34 et 47, le titre 3 de la section 47 et le titre 4 des sections 42 et 47.

Tableau n°20 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En F CFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
28	2	1 106 064 440	1 106 094 440	- 30 000
34	2	18 006 086 420	18 066 086 420	- 60 000 000
47	2	253 485 780	364 530 320	- 111 044 540
47	3	200 142 728	202 343 000	- 2 200 272
42	4	30 107 253 000	30 107 126 000	127 000
47	4	1 290 475 000	1 260 475 000	30 000 000

Pour le titre 2 des sections 28, 34 et 47, les montants inscrits dans la LFI publiée au JO sont respectivement de 1 106 064 440 F CFA, 18 006 086 420 F CFA et 253 485 780 F CFA contre 1 106 094 440 F CFA, 18 066 086 420 F CFA et 364 530 320 F CFA enregistrés dans le PLR et le CGAF, soit des écarts respectifs de -30 000 F CFA, -60 000 000 F CFA et -111 044 540 F CFA.

S'agissant du titre 3 de la section 47, la LFI publiée au JO prévoit un montant de 200 142 728 F CFA alors que dans le PLR et le CGAF, figure le montant de 202 343 000 F CFA, soit un écart de -2 200 272 F CFA.

Concernant le titre 4 des sections 42 et 47, la LFI publiée au JO prévoit des montants respectifs de 30 107 253 000 F CFA et 1 290 475 000 F CFA alors que le PLR et le CGAF prévoient des montants respectifs de 30 107 126 000 F CFA et 1 260 475 000 F CFA, soit des écarts respectifs de 127 000 F CFA et 30 000 000 F CFA.

Le MEFP signale que les différences constatées au niveau des sections indiquées en observation sont dues à une erreur de saisie au niveau du journal officiel. Les montants figurant dans le PLR et le CGAF sont conformes à la loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 promulguée par Monsieur le Président de la République. Du fait de ces erreurs fréquentes, le fichier de la loi sous format WORD est transmis au service en charge de l'élaboration du JO. Ces erreurs ont certes diminué mais des efforts restent à faire.

La Cour souligne que c'est la version du Journal Officiel qui fait foi. Les éventuelles erreurs qu'elle comporte doivent être rectifiées selon les procédures prévues. Dans tous les cas, il appartient au MEFP, en tant que service intéressé, de vérifier la conformité du Journal Officiel au texte de la loi de finances promulguée et de diligenter les corrections nécessaires. Il pourrait, par exemple, demander la transmission du « bon à tirer » pour vérification avant la mise en production des JO publiant les lois de Finances.

Recommandation n°6 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à la conformité de la loi de finances publiée au Journal Officiel avec celle promulguée et de faire effectuer les corrections nécessaires en cas d'erreurs constatées après la publication.

2.1.1.1. Dépenses sur ressources internes

La dette publique est évaluée à 595,64 milliards de F CFA en dotation initiale contre 598,01 milliards de F CFA pour la gestion 2015, soit une baisse de 2,37 milliards de F CFA représentant un taux d'évolution de 0,40%. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 225,89 milliards de F CFA et celles de la dette intérieure à 369,75 milliards de F CFA.

Les dépenses de personnel sont prévues à 538,19 milliards de F CFA par la LFI contre 510 milliards de F CFA en 2015, soit une augmentation de 28,19 milliards de F CFA en valeur absolue et 5,53% en valeur relative.

S'agissant des autres dépenses courantes, elles sont évaluées à 745,81 milliards de F CFA par la LFI contre 706,59 milliards de F CFA pour 2015, soit une hausse de 39,22 milliards de

F CFA en valeur absolue et 5,55% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 353,69 milliards de F CFA et des autres transferts courants pour 392,12 milliards de F CFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 611 milliards de F CFA contre 557,18 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 53,82 milliards de F CFA en valeur absolue et 9,66 % en valeur relative. Ces crédits de paiement concernent les investissements exécutés par l'Etat pour 162,33 milliards de F CFA et les transferts en capital pour 448,67 milliards de F CFA.

Quant aux autorisations de programmes, elles sont passées de 5 413,34 milliards de F CFA en 2015 à 6 274,95 milliards de F CFA en 2016, soit une hausse de 861,61 milliards de F CFA en valeur absolue et 15,92% en valeur relative.

2.1.1.2 Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont prévus, dans la LFI, à 5 725,93 milliards de F CFA dont 4 254,54 milliards de F CFA d'emprunts et 1 471,39 milliards de F CFA de subventions. Ils sont en hausse de 1 227,94 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 27,30% en valeur relative par rapport à 2015 où ils étaient à 4 497,99 milliards de F CFA.

Les prévisions de tirages sont estimées à 434 milliards de F CFA contre 405 milliards de F CFA en 2015, soit une hausse de 29 milliards de F CFA en valeur absolue et 7,16% en valeur relative. Cette augmentation est portée par les secteurs quaternaire et secondaire avec respectivement 57,23 milliards de F CFA et 2,09 milliards de F CFA en valeur absolue et 53,60% et 2,88% en valeur relative.

Elles sont réparties en emprunts pour 230 milliards de F CFA et en subventions pour 204 milliards de F CFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°21 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2016

<i>En F CFA</i>				
Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
Primaire	57 562 000 000	64 547 000 000	122 109 000 000	28,14
Secondaire	48 046 000 000	26 606 000 000	74 652 000 000	17,20
Tertiaire	63 740 000 000	9 500 000 000	73 240 000 000	16,87
Quaternaire	60 652 000 000	103 347 000 000	163 999 000 000	37,79
Total	230 000 000 000	204 000 000 000	434 000 000 000	100

Les prévisions des dépenses d'investissement sur ressources extérieures d'un montant total de 434 milliards de F CFA sont allouées au secteur quaternaire pour 164 milliards de F CFA (37,79%), au secteur primaire pour 122,11 milliards de F CFA (28,14%), au secteur secondaire pour 74,65 milliards (17,20%) et au secteur tertiaire pour 73,24 milliards de F CFA (16,87%).

2.1.2. La loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n°2016-13 du 05 juillet 2016 a porté les charges du budget général à 3 099,76 milliards de F CFA, soit une hausse de 175,12 milliards de F CFA par rapport à la LFI. Cette augmentation est uniquement due aux dépenses sur ressources internes

qui sont passées de 2490,64 milliards de F CFA à 2665,76 milliards de F CFA. Elle est portée exclusivement par les dépenses de personnel pour 34,41 milliards de F CFA, les autres transferts courants pour 9,32 milliards de F CFA et les transferts en capital pour 153,58 milliards de F CFA.

Cependant, cette hausse est atténuée par les dépenses de fonctionnement et celles exécutées par l'Etat qui ont baissé respectivement de 8,99 milliards de F CFA et 13,20 milliards de F CFA.

Par ailleurs, la Cour a constaté des écarts entre les montants des crédits de la LFR publiée au JO et ceux inscrits au PLR et CGAF. Ces écarts concernent le titre 3 des sections 68, 82, 60 et le titre 4 des sections 23, 42, 52.

Tableau n°22 : Ecarts entre les montants publiés au JO et ceux inscrits dans le PLR/CGAF pour la LFR

En F CFA

Section	Titre	Montant LFR JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
68	3	339 981 000	389 981 000	- 50 000 000
82	3	105 110 000	165 110 000	- 60 000 000
60	3	106 446 965 510	106 446 965 512	- 2
23	4	1 600 983 000	3 635 871 000	- 2 034 888 000
42	4	30 107 126 000	30 157 126 000	- 50 000 000
52	4	500 275 000	560 275 000	- 60 000 000

Pour le titre 3 des sections 68, 82 et 60, la LFR publiée au JO prévoit respectivement des montants de 339 981 000 F CFA, 105 110 000 F CFA et 106 446 965 510 F CFA alors que pour le PLR et CGAF les montants respectifs sont de 389 981 000 F CFA, 165 110 000 F CFA et 106 446 965 512 F CFA, soit des écarts de - 50 000 000 F CFA, - 60 000 000 F CFA et -2 F CFA.

S'agissant du titre 4 des sections 23, 42 et 52, la LFR publiée au JO prévoit respectivement des montants de 1 600 983 000 F CFA, 30 107 126 000 et 500 275 000 F CFA alors que le PLR et CGAF inscrivent des montants respectifs de 3 635 871 000 F CFA, 30 157 126 000 F CFA et 560 275 000 F CFA, soit des écarts de -2 034 888 000 F CFA, -50 000 000 F CFA et 60 000 000 F CFA.

Le MEFP justifie les écarts constatés entre les montants de la LFR / JO et ceux figurant aux PLR et CGAF en ce qui concerne le titre 3 des sections 68, 82 et 60, le titre 4 des sections 23, 42 et 52 par une erreur de saisie au niveau du journal officiel.

2.1.2.1. Dépenses sur ressources internes

Prévues à 2 490,64 milliards de F CFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la LFR pour un montant de 2 665,76 milliards de F CFA, soit une augmentation de 175,12 milliards de F CFA.

Les dépenses relatives à la dette publique n'ont pas été modifiées par la LFR.

Quant aux dépenses de personnel, elles sont passées de 538,19 milliards de F CFA à 572,60 milliards de F CFA, soit une hausse de 34,41 milliards de F CFA justifiée, suivant l'exposé des motifs de la LFR, par la prise en charge des mises en solde des professeurs et maîtres contractuels ainsi que le recrutement des personnels des forces de défense et de sécurité.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles ont été modifiées par la LFR, passant de 353,69 milliards de F CFA à 344,70 milliards de F CFA, soit une baisse de 8,99 milliards de F CFA.

Concernant les dépenses des autres transferts courants, la LFR les a fait passer de 392,12 milliards de F CFA à 401,44 milliards de F CFA, soit une augmentation de 9,32 milliards de F CFA.

S'agissant des investissements exécutés par l'Etat, ils ont été ramenés à 149,13 milliards de F CFA par la LFR, soit une baisse de 13,2 milliards de F CFA par rapport à la LFI.

Enfin, les transferts en capital ont été portés à 602,25 milliards de F CFA par la LFR, soit une augmentation de 153,58 milliards de F CFA par rapport à la LFI.

Les prévisions définitives, en 2016, s'établissent ainsi qu'il suit :

- dette publique : 595,64 milliards de F CFA ;
- dépenses de personnel : 572,60 milliards de F CFA ;
- dépenses de fonctionnement : 344,70 milliards de F CFA ;
- dépenses de transfert : 401,44 milliards de F CFA ;
- dépenses d'investissement sur ressources internes : 751,38 milliards de F CFA.

2.1.2.2. Dépenses sur ressources externes

De manière globale, la LFR n'a pas modifié la répartition des prévisions initiales de dépenses d'investissement sur ressources externes en emprunt et en subvention.

Cependant, les prévisions initiales par secteur d'activité ont été revues. Les secteurs primaire et tertiaire ont connu des hausses respectives de 5,29 milliards de F CFA et 0,90 milliard de F CFA, soit un montant total de 6,19 milliards de F CFA. Le secteur quaternaire a connu une baisse d'égale montant. Ces nouvelles prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°23 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2016

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
Primaire	57 651 000 000	69 747 000 000	127 398 000 000	29,36
Secondaire	48 046 000 000	26 606 000 000	74 652 000 000	17,20
Tertiaire	64 640 000 000	9 500 000 000	74 140 000 000	17,08
Quaternaire	59 663 000 000	98 147 000 000	157 810 000 000	36,36
Total	230 000 000 000	204 000 000 000	434 000 000 000	100

Les prévisions des dépenses d'investissement sur ressources extérieures d'un montant total de 434,00 milliards de F CFA sont allouées au secteur quaternaire pour 157,81 milliards de F CFA (36,36%), au secteur primaire pour 127,40 milliards de F CFA (29,36%), au secteur secondaire pour 74,65 milliards (17,20%) et au secteur tertiaire pour 74,14 milliards de F CFA (soit 17,08%).

Le tableau n°24 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement

Tableau n°24 : Récapitulatif des prévisions d'investissement*En milliards de F CFA*

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	6 274,95	611,00	4 254,54	230,00	1 471,39	204,00
Variations LFR (B)	140,12	140,38	-	-	-	-
Total	6 415,07	751,38	4 254,54	230,00	1 471,39	204,00

AP : autorisations de paiement CP : crédits de paiement FA : financements acquis PT : prévisions de tirage

Les lois de finances pour l'année 2016 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 751,38 milliards de F CFA sur des autorisations de programme s'établissant à 6 415,07 milliards de F CFA.

Elles ont également prévu des tirages d'un montant de 434 milliards de F CFA sur des financements acquis de 5 725,93 milliards de F CFA.

2.2. Dépenses effectives du budget général

En 2016, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 3 330,78 milliards de F CFA dont 2 863,45 milliards de F CFA au titre des dépenses sur ressources internes et 467,33 milliards de F CFA pour les dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 2 821,30 milliards de F CFA, ces ordonnancements ont augmenté de 509,48 milliards de F CFA en valeur absolue et 18,06% en valeur relative. Cette hausse des dépenses du budget général est due à une variation combinée des dépenses sur ressources internes pour 439,17 milliards de F CFA et sur ressources externes pour 70,31 milliards de F CFA.

2.2.1. Dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 2 863,45 milliards de F CFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2012 figure au tableau n°25 ci-dessous.

Tableau n°25 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution en (%)		
	2012	2013	2014	2015	2016	14/13	15/14	16/15
Titre 1: Dette publique	343,2	362,82	520,36	628,06	783,77	43,42	20,70	24,79
Titre 2: Personnel	456,88	460,94	477,05	522,74	563,62	3,50	9,58	7,82
Titre 3: Fonctionnement	306,93	317,27	334,17	362,36	391,73	5,33	8,44	8,11
Titre 4: Transferts courants	337,84	337,34	350,04	352,89	430,71	3,76	0,81	22,05
Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat	133,28	113,13	161,71	134,01	124,65	42,94	-17,13	-6,98
Titre 6: Transferts en capital	358,11	364,45	408,41	424,22	568,97	12,06	3,87	34,12
Total des dépenses sur ressources internes	1 936,24	1 955,95	2 251,74	2 424,28	2 863,45	15,12	7,66	18,12

Les dépenses sur ressources internes ont connu une hausse continue durant la période 2012-2016.

En 2016, elles ont augmenté de 439,17 milliards de F CFA par rapport à la gestion 2015, soit un taux d'évolution de 18,12%.

Les dépenses sur ressources internes sont analysées selon la nature et selon la destination.

2.2.1.1. Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon leur nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de transferts courants et les dépenses d'investissement.

A- Titre 1 : Dette publique

Le service de la dette publique, représentant 27,37% des dépenses sur ressources internes, 43,88% des recettes fiscales, 26,51% des recettes internes, a été exécuté à hauteur de 783,77 milliards de F CFA pour des prévisions de 595,64 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 131,58%.

Il est constitué de 221,63 milliards de F CFA pour la dette extérieure et 562,14 milliards de F CFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2015, le service de la dette publique a connu une hausse de 155,71 milliards de F CFA. Il est ainsi passé, pour la dette intérieure, de 411,13 à 562,14 milliards de F CFA et, pour la dette extérieure, de 216,93 à 221,63 milliards de F CFA.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°26 ci-après.

Tableau n°26 : Evolution du service de la dette publique de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

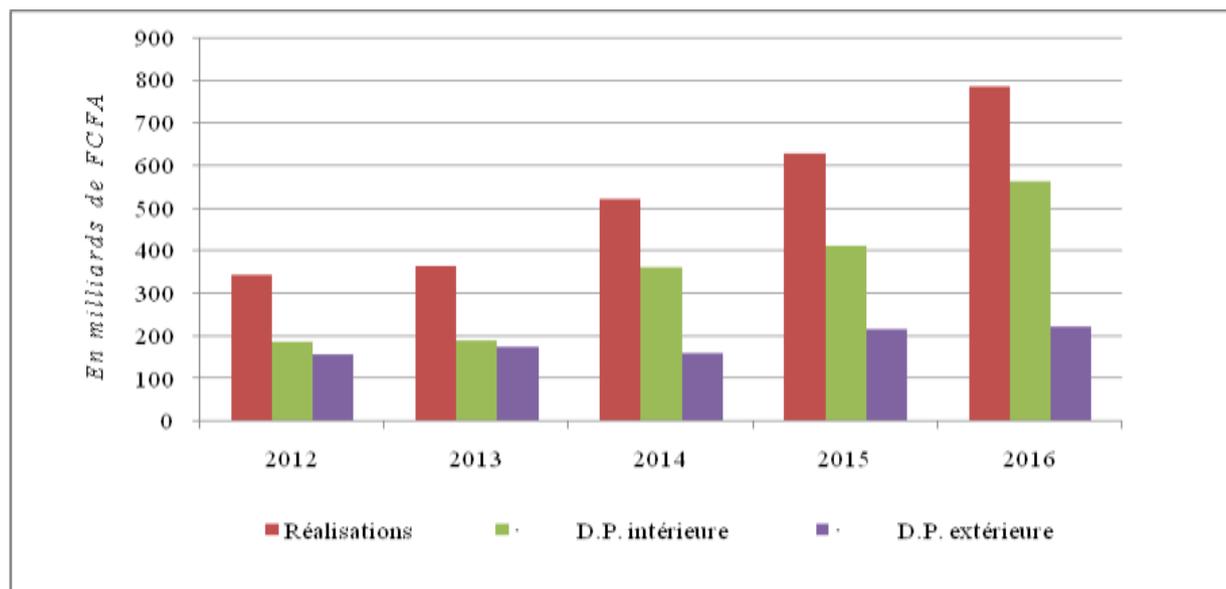
Année	2012	2013	2014	2015	2016
Prévisions :	356,71	412,97	522,65	598,01	595,64
- D.P. intérieure	176,11	225,54	361,67	402,6	369,75
- D.P. extérieure	180,6	187,43	160,98	195,41	225,89
Réalisations :	343,2	362,82	520,36	628,06	783,77
- D.P. intérieure	187,1	188,25	360,57	411,13	562,14
- D.P. extérieure	156,1	174,57	159,79	216,93	221,63
Ecart entre prévisions et réalisations	13,51	50,15	2,29	-30,05	-188,13
Evolution des réalisations (%)	Na	5,72	43,42	20,70	24,79

De 2012 à 2016, le service de la dette publique intérieure représente la part la plus importante des dépenses relatives à la dette publique. Ainsi, en 2016, le service de la dette publique intérieure est de 562,14 milliards de F CFA, soit 71,72% alors que celui de la dette publique extérieure est de 221,63 milliards de F CFA, soit 28,28%.

De 2012 à 2015, le service de la dette publique intérieure a constamment augmenté. Cette tendance s'est confirmée en 2016 avec une hausse de 151,01 milliards de F CFA par rapport à 2015, soit 36,73%.

L'évolution du service de la dette publique de 2012 à 2016 est retracée par le graphique n°11 ci-après.

Graphique n°11 : Evolution des réalisations du service de la dette publique de 2012 à 2016



A₁ - Dette intérieure

➤ Le service de la dette publique intérieure

Le service de la dette intérieure a été exécuté pour un montant global de 562,14 milliards de F CFA pour des prévisions de 369,75 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 152,03%. Par rapport à la gestion 2015, le service de la dette publique intérieure a connu une augmentation de 151,01 milliards de F CFA en valeur absolue et 36,73% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette publique intérieure est présentée au tableau n°27 ci-dessous.

Tableau n°27 : Exécution de la dette publique intérieure

En milliards de F CFA

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en (%)	Part en (%)
Bons du Trésor	114,93	272,85	237,41	48,54
FMI/FPCE	-	10,74	-	1,91
Rachats DTS/FMI	34,15	14,79	43,31	2,63
Intérêts CDC	0,7	0,34	48,57	0,06
Intérêts IPRES	-	-	-	0,00
Commission de placement et centralisation	-	5,45	-	0,97
Dépôt koweïtien	5,38	5,56	103,35	0,99
Emprunts obligataires	169,07	204,11	120,73	36,31
Autres intérêts et commissions	-	48,3	-	8,59
Autres emprunts bancaires	31,35	-	-	0,00
Services prévisionnels pour émission 2015	14,17	-	-	0,00
Total	369,75	562,14	152,03	100

Les réalisations les plus importantes concernent les bons du Trésor pour 272,85 milliards de F CFA, les emprunts obligataires pour 204,11 milliards de F CFA, les autres intérêts et commissions pour 48,30 milliards de F CFA, les rachats de DTS pour 14,79 milliards de F CFA et FMI/FPCE pour 10,74 milliards de F CFA représentant respectivement 48,54%, 36,31%, 8,59%, 2,63% et 1,91% du total des paiements au titre de la dette publique intérieure.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 114,93 milliards de F CFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été réalisés pour 272,85 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 237,41%. Ils sont constitués de capital et d'intérêts pour respectivement 272,12 milliards de F CFA et 0,73 milliard de F CFA.

- **Emprunts obligataires**

Sur des prévisions de 169,07 milliards de F CFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 204,11 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 120,73%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 142,45 milliards de F CFA et 61,65 milliards de F CFA.

- **Autres intérêts et commissions**

Le remboursement des autres intérêts et commissions a été de 48,30 milliards de F CFA.

- **DTS**

Prévus à 34,15 milliards de F CFA, les remboursements des DTS ont été exécutés à 14,79 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 43,31%. Ils sont constitués uniquement de capital.

- **FMI**

La gestion 2016 a enregistré des remboursements de 10,74 milliards de F CFA. Ils sont uniquement constitués de capital.

La répartition du service de la dette publique intérieure en capital et intérêts est indiquée au tableau n°28 ci-dessous.

Tableau n°28 : Répartition du service de la dette publique intérieure

En F CFA

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Bon du trésor	272 120 333 333	728 630 633	272 848 963 966
Dépôt koweïtien	5 560 752 360	-	5 560 752 360
FMI/FPCE	10 737 528 546	-	10 737 528 546
DTS	14784547421	-	14 784 547 421
Intérêt CDC	-	333 425 685	333 425 685
Intérêt IPRES	-	-	-
Commission de placement et de centralisation	-	5 454 573 138	5 454 573 138
Emprunts obligataires	142 452 757 817	61 654 650 140	204 107 407 957
Autres amortissements intérêt et commissions	31 529 482 277	16 773 956 266	48 303 438 543
Total général	477 185 401 754	84 945 235 862	562 130 637 616

Exécuté à hauteur de 562,14 milliards de F CFA, le montant du service de la dette publique intérieure est décomposé en capital remboursé pour 477,19 milliards de F CFA et en intérêts pour 84,95 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 84,89% et 15,11%.

➤ **L'encours de la dette publique intérieure**

L'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2016, tel qu'il ressort de la situation de la dette publique transmise à la Cour par la DGCPT par lettre

n°00656/MEFP/DGCPT/DDP/DGDI du 05 décembre 2017, est retracé dans le tableau n° ci-après.

Tableau n° 29: Encours de la dette publique intérieure en 2016

En milliards de FCFA

Instruments	Montants	Parts (%)
FMI	99,62	5,96
Dépôt koweïtien	11,18	0,67
Autres amortissements, intérêts et commissions	110,21	6,59
Bons du trésor	123,33	7,38
Emprunts obligataires	1327,45	79,40
Total	1 671,79	100

Source : DGCPT/MEFP

Il ressort du tableau ci-dessus que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2016 s'élève à 1 671,79 milliards de F CFA contre 1 390,82 milliards de F CFA au 31 décembre 2015. Ce montant est essentiellement constitué d'emprunts obligataires pour un montant de 1 327,45 milliards de FCFA, soit 79,40% du total de l'encours.

A2 - Dette extérieure

Le service de la dette extérieure est prévu à 225,89 milliards de FCFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 221,63 milliards de FCFA contre 216,93 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 4,70 milliards de F CFA en valeur absolue. Le taux de réalisation est de 98,11% en 2016 contre 111,01% en 2015.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure est présentée au tableau n°30 suivant.

Tableau n°30 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2016

En milliards de FCFA

Bailleurs	Principal	Intérêts et commissions	Total
Multilatéraux	32,70	18,60	51,30
IDA	7,88	7,24	15,12
FAD	1,52	2,33	3,85
FOBABID	15,13	3,88	19,01
AUTRE MULTI	8,17	5,15	13,32
BILATERAUX	32,30	23,80	56,10
OCDE	4,08	4,83	8,91
ARABES	10,54	5,23	15,77
AUTRES BILAT	17,68	13,74	31,42
CREDITS A L'EXPORTATION	-	0,16	0,16
EXPORT	-	0,16	0,16
DETTE COMMERCIALE	-	51,43	51,43
EUROBOND	-	42,63	42,63
AFREXI	-	3,20	3,20
CREDIT SUISSE	-	5,60	5,60
TOTAL PAYE AUX BAILLEURS	65,00	93,99	158,99
PPTTE	12,94	3,72	16,66
IADM	39,29	6,69	45,98
TOTAL BRUT	117,23	104,40	221,63

Source : situation détaillée transmise par DGCPT/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allègement, qui s'élève à 158,99 milliards de FCFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 51,30 milliards de FCFA, la dette bilatérale

pour 56,10 milliards de FCFA, les dettes commerciales pour 51,43 milliards de FCFA, les crédits exports pour 0,16 milliard de FCFA.

Il convient de signaler que le Sénégal a bénéficié de réductions de la dette pour un montant de 62,64 milliards de FCFA dont 16,66 milliards de FCFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et 45,98 milliards de FCFA au titre de l'Initiative sur l'Allègement de la Dette multilatérale (IADM).

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure, entre 2013 et 2016, est retracée dans le tableau n°31 ci-dessous.

Tableau n°31 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2013 à 2016

En FCFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2013	Encours au 31/12/2014	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016
Crédits multilatéraux	1 334,26	1 503,05	1 683,13	1 785,64
FMI	0	0	0	0
BIRD/IDA	702,35	815,83	962,04	1025,31
BEI/FED/FND	19,44	14,78	12,74	10,44
BAD/FAD	260,83	290,77	321,52	354,06
OPEP/BADEA/BID/FASA	189,75	204,99	208,64	206,66
AUTRES	161,89	176,68	178,19	189,17
Crédits bilatéraux	592,24	757,89	896,71	1052,18
PAYS DE L'OCDE	239,47	359,31	348,07	356,51
PAYS ARABES	144,78	153,36	162,69	161,91
BCKOW	0	245,22	0	0
AUTRES	207,99		385,95	533,76
CREDITS A L'EXPORT	1,01	8,27	8,27	8,27
Dette commerciale	238,16	602,06	590,89	767,41
Crédit Suisse		98,39	98,39	98,39
EUROBOND	238,16	503,67	492,5	570,63
AFREXIMBANK				98,39
Total encours	2165,67	2 871,27	3 179,00	3 613,50

Source : DGCP/MEFP

Sur la période 2013 à 2016, l'encours de la dette publique extérieure a connu une hausse globale de 1447,83 milliards de FCFA, soit 66,85%, passant de 2 165,67 milliards de FCFA à 3 613,50 milliards de FCFA.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2013 et 2016 comme l'indique le tableau n°32 ci-après.

Tableau n°32 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2013 à 2016

En milliards de FCFA

Libellés	2013	2014	2015	2016	Evolution %		
					2013/2014	2014/2015	2015/2016
Dette intérieure	1 176,00	1 218,40	1 390,82	1 671,79	3,61	14,15	20,20
Dette extérieure	2 165,98	2 871,28	3 179,00	3 613,50	32,56	10,72	13,67
Total encours	3 341,98	4 089,68	4 569,82	5 285,29	22,37	11,74	15,66
PIB nominal	7 386,70	7 741,30	8 149,90	8 707,60			
Ratio encours/PIB (%)	45,24	52,83	56,07	60,70			

Source : DGCP et DPEE

De 2013 à 2016, le ratio encours de la dette/PIB est passé de 45,24% à 60,70% soit une augmentation de 15,46 points.

En 2016, l'encours total de la dette publique s'élèverait à 5 285,29 milliards de FCFA, pour un PIB nominal de 8 707,60 milliards de FCFA. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB nominal s'établirait ainsi à 60,70% ; ce qui respecterait le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

Il convient de relever que les ressources d'emprunt, en variation annuelle, ont connu en 2016 une hausse de 353,67 milliards de FCFA puisque leur montant est passé de 668,33 milliards de FCFA à 1022 milliards de FCFA. Le tableau n°33 ci-après retrace l'évolution des nouveaux emprunts de 2012 à 2016.

Tableau n°33 : Evolution des nouveaux emprunts de 2012 à 2016

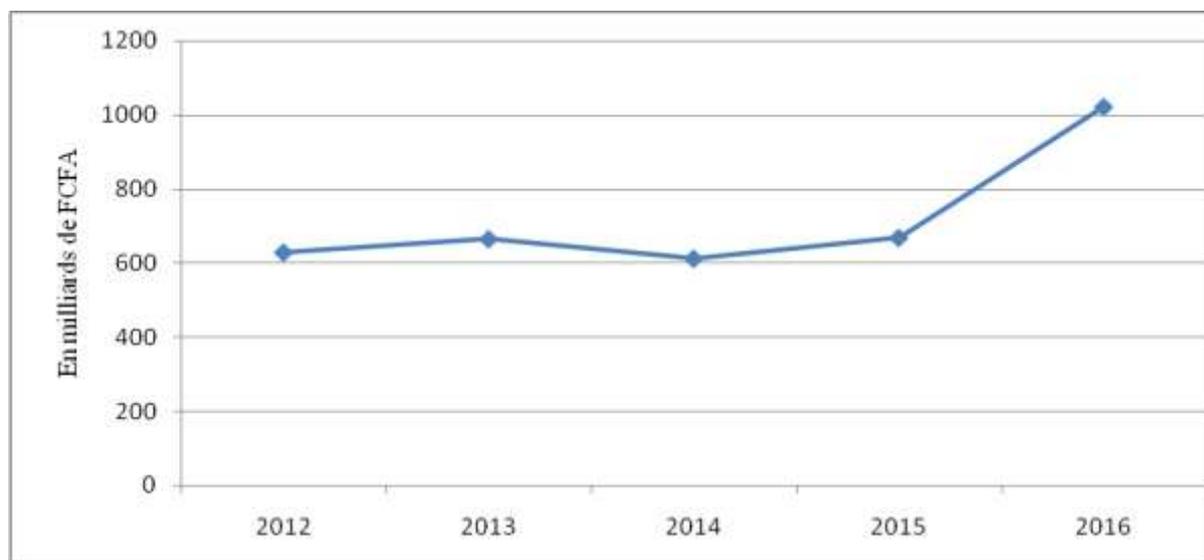
En milliards de FCFA

Libellés	2012	2013	2014	2015	2016
Emprunts intérieurs	273,53	450,87	417,18	431,61	757,7
Emprunts programmes	147,18	52,86	19,68	29,46	0
Tirages sur emprunts extérieurs	208,28	161,32	175,52	207,26	264,3
Total	628,99	665,05	612,38	668,33	1022,0

Source : DGCPT/MEFP

L'évolution du montant des nouveaux emprunts n'a pas été constante sur la période. Ainsi, de 2012 à 2013, il a subi une hausse de 36,06 milliards de FCFA, avant de connaître une baisse de 52,67 milliards de FCFA entre 2013 et 2014. Il a augmenté de nouveau entre 2014 et 2016 de 409,62 milliards de FCFA. Cette hausse est imputable aux emprunts intérieurs et aux tirages sur emprunts extérieurs qui ont respectivement augmenté de 340,52 milliards de FCFA et 88,78 milliards de FCFA. En 2016, les emprunts programmes n'ont pas connu de réalisation.

Graphique n°12 : Evolution des engagements de l'Etat de 2012 à 2016



L'évolution à la hausse des nouveaux emprunts publics s'explique notamment par la récurrence des émissions d'obligations et de bons du Trésor à plus de deux ans depuis la suppression du découvert statutaire. Ces émissions enregistrées en recettes budgétaires pour des montants importants ont des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire.

Par ailleurs, la Cour relève que les données sur le service de la dette publique, transmises par lettre n° 00656/MEFP/DGCPT/DDP/DGDI du 05 décembre 2017 par la DGCPT, diffèrent

d'avec celles contenues dans le PLR et le CGAF. En effet, le montant du service de la dette figurant dans ladite lettre remonte à 525,87 milliards F CFA, alors qu'il s'établit dans le CGAF et le PLR à 783,77 milliards F CFA ; soit un écart de 257,9 milliards F CFA.

Recommandation n°7 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan d'inviter les services de la DGCPT à veiller à la cohérence des données produites sur la dette avant leur transmission à la Cour.

B- Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 19,68% des dépenses sur ressources internes, 31,56% des recettes fiscales et 19,07% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 563,62 milliards de F CFA pour des prévisions de 572,60 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 98,43%.

Comparées à la gestion de 2015, elles ont augmenté de 40,88 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 7,82%.

L'évolution des principales dépenses de personnel par section, entre 2012 et 2016, est indiquée au tableau n°34 ci-dessous :

Tableau n°34 : Evolution des dépenses de personnel des Pouvoirs publics et ministères de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution en (%)		
	2012	2013	2014	2015	2016	14/13	15/14	16/15
Total dépenses de personnel dont :	456,88	460,94	477,05	522,74	563,62	3,50	9,58	7,82
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	5,14	5,66	7,4	8,17	9,76	30,74	10,41	19,46
Assemblée Nationale (22)	7,86	8,26	7,58	9,7	-	-8,23	27,97	-100,00
II. – MINISTÈRES								
Ministère des Affaires étrangères et Sénégalais de l'Extérieure (31)	-	11,28	12,55	10,9	16,63	11,26	-13,15	52,57
Ministère des Forces Armées (32)	75,49	74,36	77,67	90,08	89,95	4,45	15,98	-0,14
Ministère de l'Intérieur et Sécurité Publique (33)	28,96	28,26	31,88	35,11	41,4	12,81	10,13	17,92
Ministère de la Justice (34)	16,19	16,18	16,7	17,4	18	3,21	4,19	3,45
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (42)	2,94	2,63	2,73	1,71	2,51	3,80	-37,36	46,78
Ministère de l'Économie des Finances et du plan (43)	17,77	17,84	18,39	19,17	21	3,08	4,24	9,55
Ministère de l'Éducation Nationale (50)	208,09	210,11	217,73	213,9	270,05	3,63	-1,76	26,25
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (54)	30,45	32,38	32,57	31,93	36,61	0,59	-1,96	14,66
Ministère de l'Environnement et du développement durable (56)	4,25	4,37	4,54	4,54	5,46	3,89	0,00	20,26
Dépenses communes de personnel (60)	17,78	22,06	20,93	45,93	20,19	-5,12	119,45	-56,04

Entre 2012 et 2016, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 456,88 milliards de F CFA à 563,62 milliards de F CFA, soit une hausse de 106,74 milliards de F CFA.

En 2016, les ministères qui ont enregistré les dépenses de personnel les plus importantes sont le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Forces armées, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le ministère de la Santé et de l'Action sociale et les Dépenses communes avec des réalisations respectives de 270,05 milliards de F CFA, 89,95

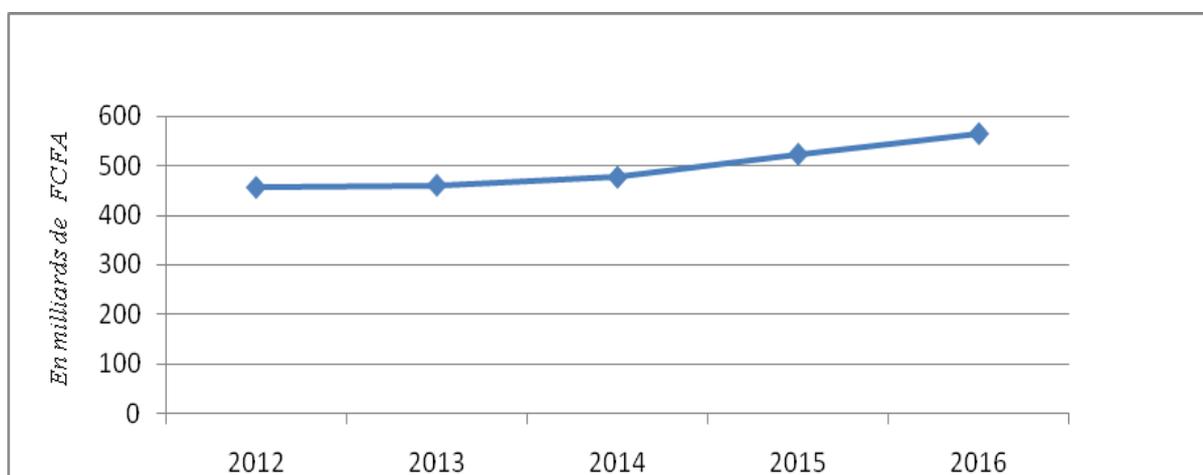
milliards de F CFA, 41,40 milliards de F CFA, 36,61 milliards de F CFA et 20,19 milliards de F CFA.

Entre 2015 et 2016, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Environnement et du Développement durable et la Présidence de la République avec des évolutions respectives de 52,57%, 46,78%, 26,25%, 20,26% et 19,46%.

La baisse la plus significative, entre 2015 et 2016, a été notée au niveau des dépenses communes avec 56,04%.

Le graphique n°13 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2012 et 2016.

Graphique n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2012 à 2016



Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 31,56%. Il a diminué de 1,42 point par rapport à la gestion précédente où il était à 32,98%. Ainsi, le Sénégal respecterait, en 2016, le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

Toutefois, la Cour tient à préciser que ce taux ne prend pas en compte les dépenses de personnel imputées sur les crédits de fonctionnement, sur les projets d'investissement ainsi que celles exécutées par les agences et structures assimilées.

C- Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 391,73 milliards de F CFA pour des prévisions de 344,7 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 113,64%. Elles représentent 13,68% des dépenses sur ressources internes, 21,94% des recettes fiscales et 13,25% des recettes internes.

L'évolution des principales dépenses de fonctionnement par section, entre 2012 et 2016, est indiquée au tableau n°35 ci-dessous :

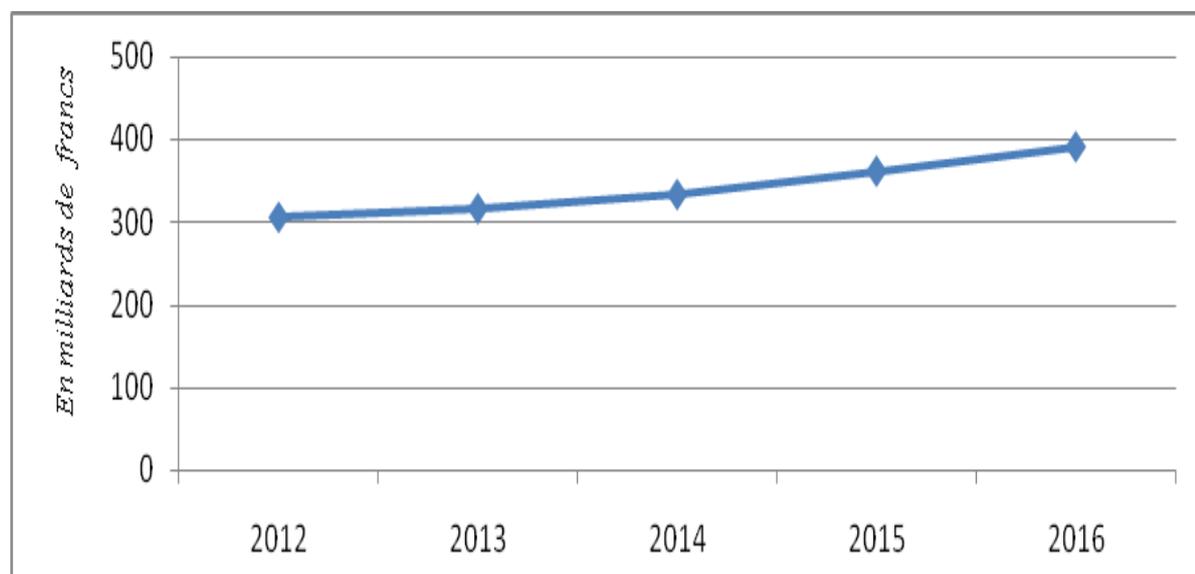
Tableau n°35 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution en (%)		
	2012	2013	2014	2015	2016	14/13	15/14	16/15
Total dépenses de fonctionnement dont :	306,93	317,27	334,17	362,36	391,73	5,33	8,44	8,11
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	7,84	9,8	9,99	10,14	9,63	1,94	1,50	-5,03
Assemblée nationale (22)	9,35	7,56	7,51	-	-	-0,66	-100,00	Na
II. - MINISTERES								
Primature (30)	2,5	2,97	3,65	3,11	3,84	22,90	-14,79	23,47
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieure (31)	24,14	28,13	20,79	13	22,06	-26,09	-37,47	69,69
Ministère des Forces Armées (32)	21,07	22,89	25,87	23,54	28,1	13,02	-9,01	19,37
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (33)	10,8	5,81	12,95	8,71	13,55	122,89	-32,74	55,57
Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (43)	5,88	5,63	9,2	11,27	12,27	63,41	22,50	8,87
Ministère de l'Education nationale (50)	112,34	118,35	114,81	114,73	105,9	-2,99	-0,07	-7,70
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (54)	9,27	8,68	9,28	7,2	9,06	6,91	-22,41	25,83
Dépenses communes (60)	68,93	79,04	89,92	138,24	151,64	13,77	53,74	9,69

Les Dépenses communes avec 151,64 milliards de F CFA, le ministère de l'Education nationale avec 105,9 milliards de F CFA, le ministère des Forces armées avec 28,1 milliards de F CFA, le ministère des Affaires étrangères avec 22,06 milliards de F CFA se répartissent 78,55% des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 307,7 milliards de F CFA.

Par rapport à 2015, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, le ministère l'Intérieur et de la Sécurité publique et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont réalisé les hausses les plus importantes pour les dépenses de fonctionnement avec respectivement 69,69%, 55,57% et 25,83%. Par contre, le ministère de l'Education nationale et la Présidence de la République ont réalisé les baisses les plus significatives avec des taux respectifs de 7,70% et 5,03%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2012 et 2016 est illustrée par le graphique n°14 suivant.

Graphique n°14 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2016

De 2012 à 2016, les dépenses de fonctionnement ont constamment augmenté passant de 306,93 milliards de F CFA à 391,73 milliards de F CFA, soit une hausse de 84,8 milliards de F CFA.

Comparées à celles de 2015, elles ont augmenté de 29,37 milliards de F CFA, soit une évolution de 8,11%.

D- Titre 4 : Dépenses de transferts courants

Les dépenses de transferts courants ont été exécutées à hauteur de 430,71 milliards de F CFA pour des prévisions de 401,44 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 107,29%. Elles représentent 15,04% des dépenses sur ressources internes, 24,12% des recettes fiscales et 14,57% des recettes internes.

Par rapport à 2015, elles ont augmenté de 77,82 milliards de F CFA, soit une évolution de 22,05%.

Le tableau n°36 ci-dessous montre l'évolution des principales dépenses de transferts courants de 2012 à 2016.

Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de transferts courants de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Dépenses de transferts	Dépenses					Evolution en (%)		
	2012	2013	2014	2015	2016	14/13	15/14	16/15
Total dépenses de transfert dont :	337,84	337,34	350,04	352,89	430,71	3,76	0,81	22,05
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	25,31	25,01	20,82	32,7	25,38	-16,75	57,06	-22,39
Assemblée nationale (22)	0,09	0,09	0,09	4,93	13,86	-	5377,78	181,14
CENA (23)	2,3	2,45	3,1	2,21	3,64	26,53	-28,71	64,71
II. – MINISTERES								
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieure (31)	4,29	7,71	6,4	8,25	7,46	-16,99	28,91	-9,58
Ministère des Forces armées (32)	2,93	4,91	2,34	2,79	3,18	-52,34	19,23	13,98
Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité Publique (33)	1,83	-	5,29	4,5	12,66	Na	-14,93	181,33
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural (42)	5	6,11	6,64	20,61	30,16	8,67	210,39	46,34
Ministère de l'Education nationale (50)	1,54	2	4,59	5,24	5,71	129,50	14,16	8,97
Ministère de la Santé et de l'Action sociale (54)	23,01	28,34	33,56	36,78	37,77	18,42	9,59	2,69
Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (65)	17,17	18,33	20,29	23,31	28,81	10,69	14,88	23,60
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (75)	104,14	111,27	130,16	101,65	126,99	16,98	-21,90	24,93
Dépenses communes (60)	128,8	98,55	80,43	57,4	57,98	-18,39	-28,63	1,01

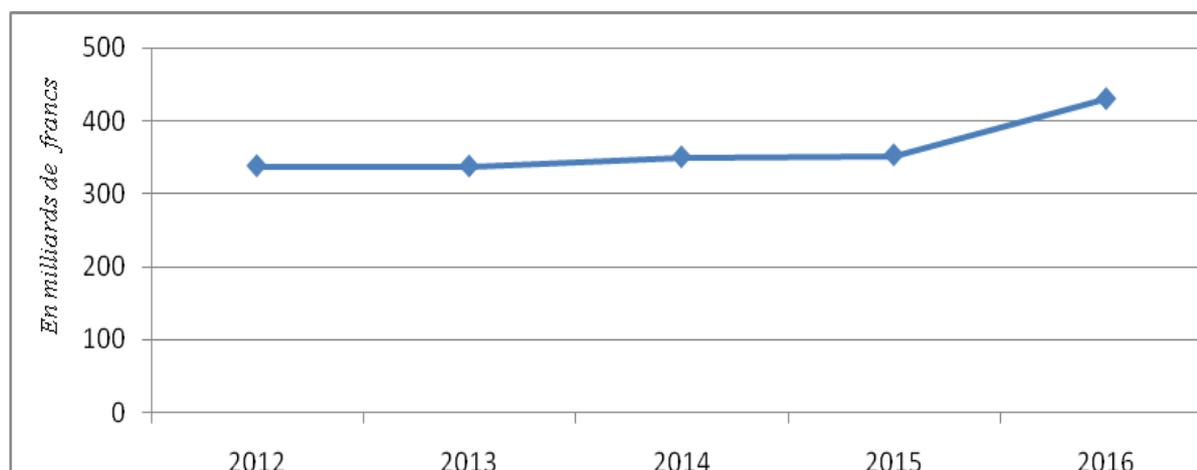
Au titre des dépenses relatives aux transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 126,99 milliards de F CFA, les Dépenses communes pour 57,98 milliards de F CFA, le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 37,77 milliards de F CFA, le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural pour 30,16 milliards de F CFA, le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour 28,81 milliards de F CFA et la Présidence de la République pour 25,38 milliards de F CFA.

Les hausses les plus importantes sont notées pour le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique avec 181,33%, l'Assemblée nationale avec 181,14%, le CENA pour 64,71%, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural avec 46,34 %, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 24,93% et le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire pour 23,60%.

La Présidence de la République avec 22,39% et le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur avec 9,58% connaissent les baisses les plus importantes.

Le graphique n°15 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2012 et 2016.

Graphique n°15 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2012 à 2016



Entre 2012 et 2016, les dépenses des autres transferts courants ont évolué à la hausse passant de 337,84 à 430,71 milliards de F CFA. Cette hausse est notée sur toute la période, à l'exception de 2013, où une légère baisse de 0,50 milliard de F CFA est enregistrée.

Globalement, pour une dotation de 1 914,38 milliards de F CFA, les dépenses ordinaires du budget général ont été exécutées à 2 169,83 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 113,34%. Elles représentent 75,78% des dépenses sur ressources internes, 121,50% des recettes fiscales et 73,40% des recettes internes. La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°37 ci-dessous.

Tableau n°37 : Récapitulation des dépenses ordinaires

<i>En milliards de F CFA</i>			
Titre	Crédits de la gestion*	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 : Dette publique	595,64	783,77	131,58
Titre 2 : Dépenses de personnel	565,6	563,62	99,65
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	358,1	391,73	109,39
Titre 4 : Autres transferts courants	440,24	430,71	97,84
Total	1 959,58	2 169,83	110,73

*les crédits de la gestion intègrent les modifications règlementaires.

La dette publique et les dépenses de fonctionnement enregistrent les taux les plus élevés avec respectivement 131,58% et 109,39%. Les dépenses de personnel et les autres transferts courants réalisent respectivement des taux d'exécution de 99,65% et 97,84%.

E- Titres 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 693,62 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 780,85 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 88,83%. Elles sont en hausse de 24,25% par rapport à 2015 où elles s'établissaient à 558,23 milliards de F CFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°38 qui suit :

Tableau n°38 : Prévisions et réalisations des dépenses en capital sur ressources internes

En milliards de F CFA

Titres	Crédits de la Gestion*	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	145,26	124,65	85,81
Titre 6 Transferts en capital	635,59	568,97	89,52
Total	780,85	693,62	88,83

*Les crédits de la gestion intègrent les modifications budgétaires.

Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 124,65 milliards de F CFA et les transferts en capital à 568,97 milliards de F CFA, soit des taux d'exécution respectifs de 85,81% et 89,52%.

Concernant ces dépenses, la Cour a relevé des écarts d'un montant total de 3 390 749 116 F CFA entre les ordonnancements inscrits au PLR et ceux du CGAF. Ces écarts, par titre et par section sont retracés dans le tableau n°39 qui suit :

Tableau n°39 : Ecart sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF

En F CFA

Section	Titre	PLR	CGAF	Ecart
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	5	10 804 686 097	11 680 804 103	876 118 006
59 Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	5	3 062 188 898	3 486 751 785	424 562 887
65 Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	5	469 522 009	871 387 514	401 865 505
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	6	6 694 499 997	6 717 038 894	22 538 897
59 Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	6	3 930 000 000	4 443 000 000	513 000 000
65 Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	6	30 500 000 000	31 386 212 821	886 212 821
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	6	17 302 999 999	17 569 450 999	266 451 000

Selon le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, les écarts constatés entre les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes du PLR et ceux inscrits au CGAF en ce qui concerne le titre 5 des sections 54, 59 et 65 et le titre 6 des sections 54, 59, 65 et 68, se justifient « par la prise en charge, dans la comptabilité du Trésor, des dépenses sur ressources extérieures du PIC III. Dans la loi de finances pour 2016, le PIC III est programmé dans les ressources extérieures. Dans le PLR, son exécution est retracée dans le compte d'emploi ».

L'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes entre 2012 et 2016 est retracée au tableau n°40 ci-dessous.

Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

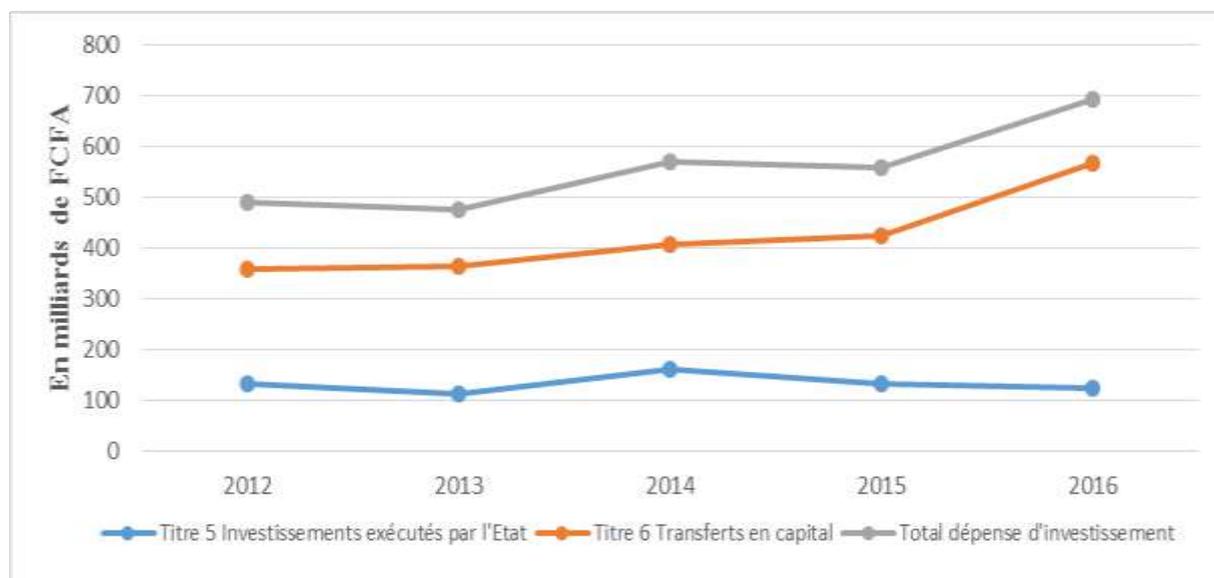
Intitulés	2012	2013	2014	2015	2016
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	133,28	113,13	161,71	134,01	124,65
Titre 6 Transferts en capital	358,11	364,45	408,41	424,22	568,97
Total dépenses d'investissement	491,39	477,58	570,12	558,23	693,62
Evolution en valeur absolue	Na	-13,81	92,54	-11,89	135,39
Taux d'évolution (%)	Na	-2,81	19,38	-2,09	24,25

Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont connu une évolution irrégulière durant la période 2012 à 2016. Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat ont connu une baisse sur toute la période, à l'exception de 2014 où elles ont augmenté de 48,58 milliards de F CFA. Quant aux transferts en capital, ils ont connu une hausse continue sur toute la période.

En 2013 et en 2015, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont connu des baisses respectives de 12,81 milliards de F CFA et 11,89 milliards de F CFA. Ces baisses s'expliquent essentiellement par l'évolution des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat qui ont diminué de 20,15 milliards de F CFA en 2013 et 27,70 milliards de F CFA en 2015.

En 2014 et en 2016, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont augmenté respectivement de 92,54 milliards de F CFA et 135,39 milliards de F CFA.

Le graphique n°16 ci-après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2012 à 2016.

Graphique n°16 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2012 à 2016

Durant la période 2012-2016, les investissements sur ressources internes ont évolué de manière irrégulière.

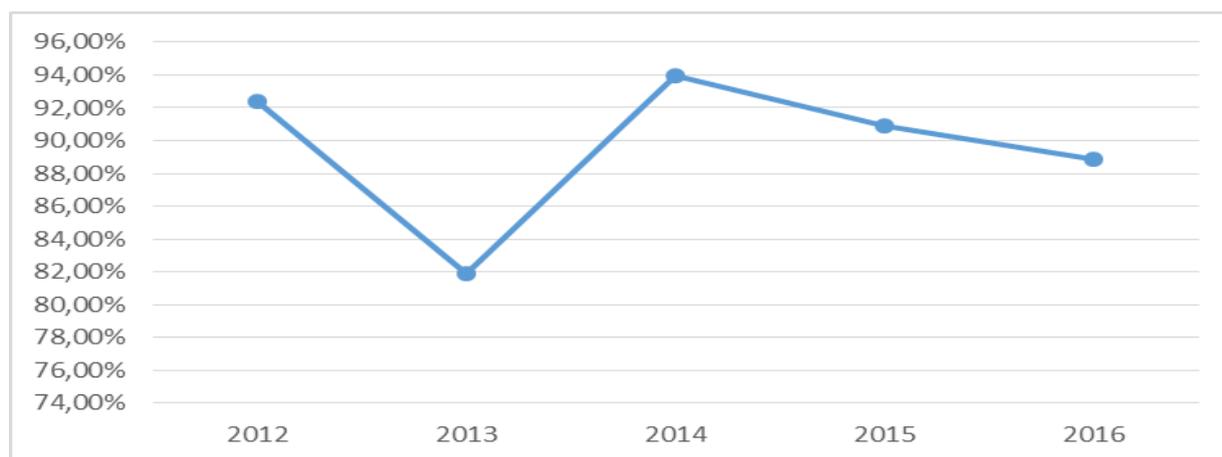
Le tableau n°41 ci-dessous donne un aperçu sur l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2012 à 2016.

Tableau n°41: Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

Nature des Opérations	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits votés	504,3	556,8	577,9	587,63	751,38
Crédits reportés	25,39	25,77	28,85	32,93	31,81
Modifications de crédits	0	0	0	-6,25	0
Ouverture et annulation de crédits	2,07	0,44	0	0	-2,34
Crédits de la gestion	531,76	583,01	606,75	614,31	780,85
Crédits consommés	491,39	477,58	570,12	558,23	693,62
Taux de consommation (%)	92,41	81,92	93,96	90,87	88,83

Le taux de consommation des crédits de paiement a connu une évolution contrastée de 2012 à 2016. Ainsi, suite à une baisse de 10,49 points entre 2012 et 2013 (92,41% contre 81,92%), le taux de consommation s'est accru de 1,55 point pour s'établir à 93,96% en 2014. Une baisse continue du niveau de consommation est notée en 2015 et en 2016 pour des taux respectifs de 90,87% et 88,83%.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°17 ci-dessous.

Graphique n°17 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2012 à 2016

Cette courbe confirme l'évolution contrastée du taux de consommation des crédits de paiements de 2012 à 2016.

Sur la base des données produites à la Cour, le ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établit en 2016 à 38,84%. Ainsi, le Sénégal satisferait le taux plancher de 20% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA.

Le tableau n°42 ci-dessous retrace l'évolution de ce ratio de 2012 à 2016

Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales de 2012 à 2016*En milliards de F CFA*

Intitulés	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes fiscales	1 386,77	1 362,26	1 477,57	1 585,12	1 785,81
Investissements sur ressources internes	491,39	477,58	570,12	558,23	693,62
Ratio en %	35,43	35,06	38,58	35,22	38,84

Sur la période de 2012 à 2016, le ratio investissements publics financés à partir des ressources internes sur recettes fiscales a alterné hausse et baisse. En effet, en 2013 et en 2015, il a respectivement baissé de 0,37 point et 3,36 points alors qu'en 2014 et en 2016, il a connu des hausses respectives de 3,52 points et 3,62 points.

F- Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, tous titres confondus, sont récapitulées au tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n°43 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2016

En milliards de F CFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	783,77	-	783,77	27,37
Titre 2 : Personnel	563,62	-	563,62	19,68
Titre 3 : Fonctionnement	391,73	-	391,73	13,68
Titre 4 : Autres transferts courants	430,71	-	430,71	15,04
Titre 5 : Investissement exécutés par l'Etat	-	124,65	124,65	4,35
Titre 6 : Transfert en capital	-	568,97	568,97	19,87
Total	2 169,83	693,62	2 863,45	100
Part (%)	75,78	24,22	100	

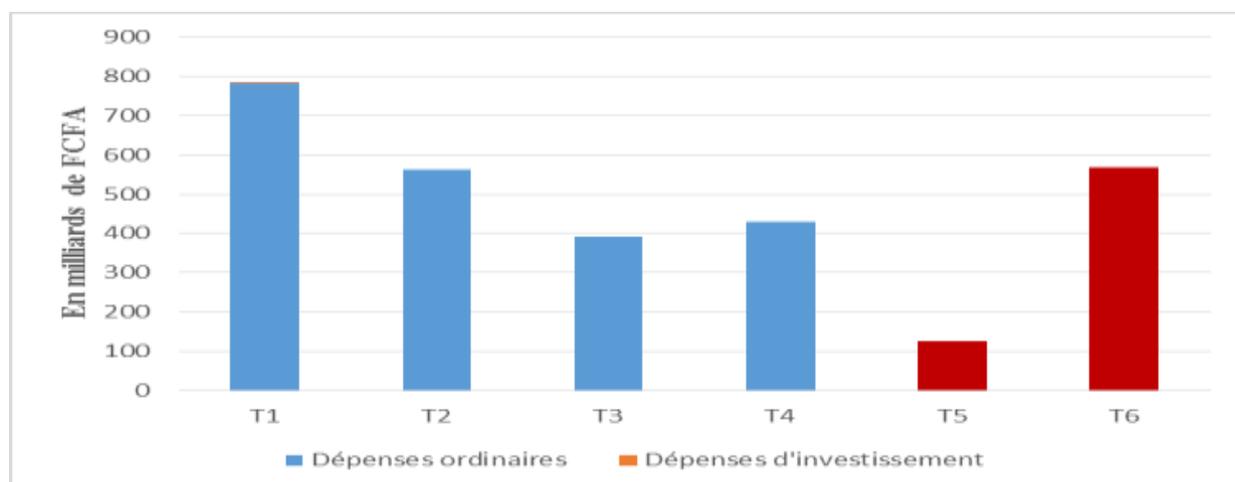
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 75,78% et 24,22% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, la dette publique absorbe la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 27,37%, suivie des dépenses de personnel avec 19,68%, des autres transferts courants avec 15,04% et des dépenses de fonctionnement avec 13,68%.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 693,62 milliards de F CFA sont constituées de dépenses exécutées par l'Etat pour 124,65 milliards de F CFA et de transferts en capital pour 568,97 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 4,35% et 19,87% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°18 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

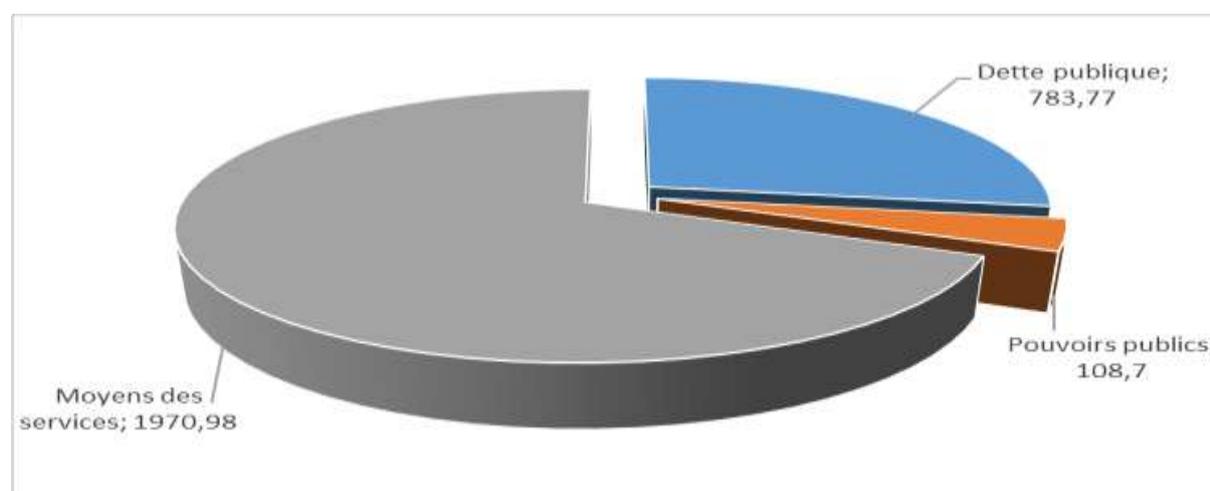
Graphique n°18: Répartition des dépenses sur ressources internes en 2016



2.2.1.2. Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes d'un montant de 2 863,45 milliards de F CFA se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette publique pour 783,77 milliards de F CFA, les Pouvoirs publics pour 108,7 milliards de F CFA et les moyens de services pour 1 970,98 milliards de F CFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°19 ci-dessous.

Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



L'analyse au titre des dépenses des ministères est effectuée sous réserve des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés, induits par les changements institutionnels.

A- Dette publique

Les paiements effectués en 2016 au titre du service de la dette publique s'établissent à 783,77 milliards de F CFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B- Pouvoirs publics

B₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des Pouvoirs publics en 2016 sont de 79,82 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 79,33 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,62%.

Le tableau n°44 suivant retrace l'évolution de ces dépenses de 2014 à 2016.

Tableau n°44 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Pouvoirs publics	2014		2015		2016		Evolution en (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2015/2014	2016/2015
Présidence de la République	35,82	38,22	50,19	51,02	44,14	44,78	33,49	-12,23
Assemblée nationale	16,17	15,18	14,63	14,63	13,86	13,87	-3,62	-5,19
CENA	3,1	3,1	2,21	2,21	3,64	3,64	-28,71	64,71
Conseil Economique, social et environnemental	4,63	4,64	8,85	8,89	8,8	8,63	91,59	-2,92
Conseil Constitutionnel	0,34	0,32	0,36	0,29	1,07	1,07	-9,38	268,97
OFNAC	-	-	-	-	2,13	2,29	Na	Na
Cour suprême	1,74	1,71	1,68	1,81	1,81	1,83	5,85	1,10
Cour des comptes	2,16	2,2	1,94	1,9	2,98	2,81	-13,64	47,89
Haut conseil des CT	-	-	-	-	0,9	0,9	Na	Na
Total Pouvoirs publics	63,96	65,37	79,86	80,75	79,33	79,82	23,53	-1,15

Les dépenses ordinaires des Pouvoirs publics ont enregistré une hausse de 23,53% entre 2014 et 2015, passant de 65,37 à 80,75 milliards de F CFA. Cependant, en 2016, il y a eu une baisse de 1,15 % par rapport à la gestion précédente.

Les dépenses de la Présidence de la République ont connu une hausse de 33,49% entre 2014 et 2015 avant de baisser à 12,23% pour la gestion 2016. Par contre, celles de l'Assemblée Nationale, elles connaissent une baisse sur la période 2014-2016, passant de 15,18 à 13,87 milliards de F CFA, avec une évolution de -5,19% en 2016.

Le niveau des dépenses courantes, en 2016, est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent, à elles seules, 58,65 milliards de F CFA, soit 73,48%.

B₂ - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 40,95 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2016 à hauteur de 28,88 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 70,52%.

Le tableau n°45 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics.

Tableau n°45 : Evolution des dépenses en capital des Pouvoirs publics de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Pouvoirs publics	2014		2015		2016		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2015/2014	2016/2015
Présidence	23,07	22,37	37,8	37,63	38,63	26,61	68,22	-29,29
Assemblée nationale	0,61	0,58	0,53	0,53	0,70	0,70	-8,62	32,08
Conseil Economique, social et environnemental	0,75	0,75	0,5	0,5	0,30	0,30	-33,33	-40,00
Conseil constitutionnel	0,04	0,04	0,04	0,04	0,00	0,00	0,00	-100,00
Cour suprême	0	0	0,08	0,08	0,07	0,07	Na	-12,50
Cour des Comptes	0,06	0,06	0,87	0,87	1,15	1,10	1350,00	26,44
HCCT	-	-	-	-	0,10	0,10	Na	Na
Total Pouvoirs publics	24,53	23,8	39,82	39,65	40,95	28,88	66,60	-27,16

Les dépenses d'investissement de la Présidence de la République qui sont de 26,61 milliards de F CFA représentent 92,14% du total des dépenses d'investissement des Pouvoirs publics. Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2016 sont la Cour des Comptes avec 1,10 milliard de F CFA, l'Assemblée nationale avec 0,70 milliard de F CFA, le Conseil économique, social et environnemental avec 0,30 milliard de F CFA, le Haut Conseil des Collectivités territoriales avec 0,10 milliard de F CFA et la Cour suprême avec 0,07 milliard de F CFA.

Les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont enregistré une hausse de 15,85 milliards de F CFA entre 2014 et 2015, soit une évolution de 66,60%. Cette hausse est imputable à la Cour des Comptes et à la Présidence de la République.

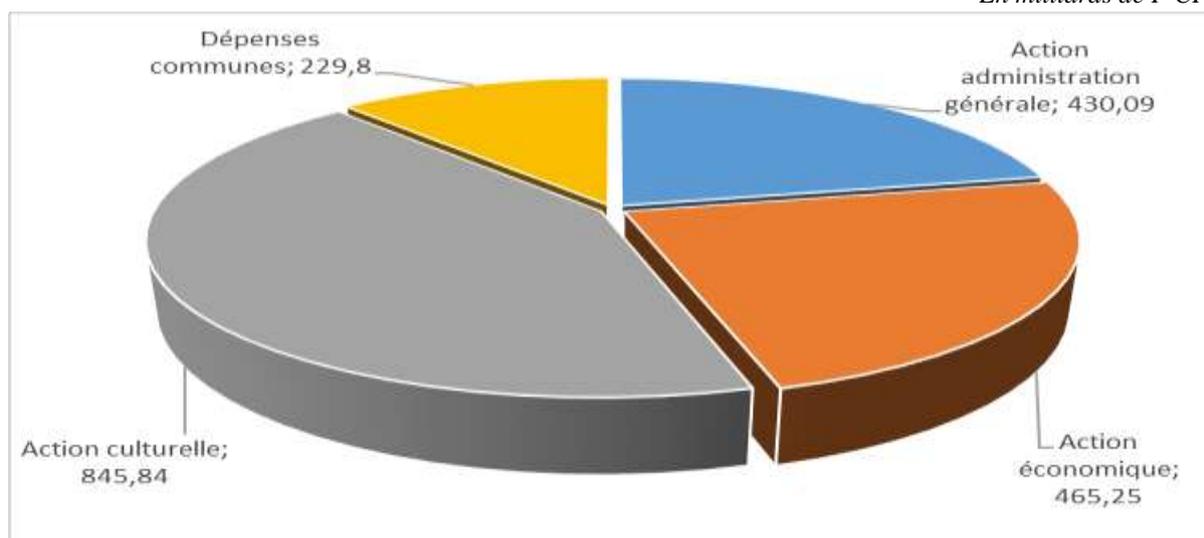
Par contre, entre 2015 et 2016, elles ont chuté de 10,77 milliards de F CFA, soit une évolution de -27,16%. Cette situation s'explique principalement par la baisse des dépenses de la Présidence de la République qui sont passées de 37,63 à 26,61 milliards de F CFA en 2016.

C- Moyens de services

Les dépenses des Moyens de services d'un montant 1 970,98 milliards de F CFA se répartissent selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique, Action culturelle et sociale et dépenses communes pour des montants respectifs de 430,09 milliards de F CFA, 465,25 milliards de F CFA, 845,84 milliards de F CFA et 229,8 milliards de F CFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°20 ci-dessous.

Graphique n°20 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination

En milliards de F CFA



C₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des Moyens de services s'élèvent en 2016 à 1 306,25 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 1 284,60 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 101,69%. Elles représentent 60,20% des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2014 et 2016 est retracée au tableau n°46 ci-après.

Tableau n°46 : Dépenses courantes des Moyens de services de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Moyens de services	2014		2015		2016		Evolution dépenses 2016/2015 (%)	Part dépenses 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	217,1	233,43	242,92	235,99	284,82	283,16	19,99	21,68
Action économique	56,54	57,88	81,73	80,85	104,99	104,17	28,84	7,97
Action culturelle et sociale	606,35	613,3	618,48	598,83	671,96	689,11	15,08	52,75
Dépenses communes	228,46	191,28	229,19	241,57	222,83	229,81	-4,87	17,59
Total	1108,45	1095,89	1172,32	1157,24	1284,6	1306,25*	12,88	100

*ce montant n'intègre pas la dette publique et les crédits des Pouvoirs publics.

Les dépenses courantes des Moyens de services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale pour 52,75%, les ministères de l'Action Administrative générale pour 21,68%, les Dépenses communes pour 17,59% et les ministères de l'Action économique pour 7,97%.

Par rapport à 2015 où elles s'établissaient à 1157,24 milliards de F CFA, les dépenses courantes des Moyens de services ont enregistré une hausse de 149,01 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 12,88% en valeur relative.

- **Action Administration générale**

Les dépenses des ministères de l'Action Administration générale sont passées de 235,99 milliards de F CFA en 2015 à 283,16 milliards de F CFA en 2016, représentant une hausse de 47,17 milliards de F CFA, soit 19,99%. Cette hausse est essentiellement imputable au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, au ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur dont les dépenses sont passées respectivement de 48,32 et 32,15 milliards de F CFA à 67,61 et 46,16 milliards de F CFA, soit des évolutions de 39,92% et 43,58%.

L'évolution de ces dépenses entre 2014 et 2016 est retracée dans le tableau n°47 ci-dessous.

Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'Action Administration générale de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Administration générale	2014		2015		2016		Evolution dépenses 16/15 (%)	Part dépenses 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature (30)	9,54	10,94	10,03	11,17	14,18	14,65	31,15	5,17
Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extér (31)	37,71	39,75	49,83	32,15	58,63	46,16	43,58	16,30
Ministère des Forces armées (32)	96,79	105,88	105,19	116,4	112,79	121,23	4,15	42,81
Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique (33)	45,4	50,12	48,94	48,32	66,55	67,61	39,92	23,88
Ministère de la Justice (34)	24,87	23,96	25,42	24,57	27,67	27,5	11,93	9,71
Ministère de la Fonction pub, rat eff et renouv serv pub (35)	1,37	2,04	1,23	1,21	1,47	2,5	106,61	0,88
Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat st (37)	0,96	0,34	1,52	1,39	2,63	2,57	84,89	0,91
Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv (38)	0,46	0,4	0,77	0,77	0,9	0,94	22,08	0,33
Total Administration générale	217,1	233,43	242,93	235,98	284,82	283,16	19,99	100

Pour la gestion 2016, le ministère des Forces armées, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le ministère de la Justice ont exécuté les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action Administration générale avec respectivement 42,81%, 23,88%, 16,30% et 9,71%.

- **Action économique**

Avec des crédits de la gestion d'un montant de 104,99 milliards de F CFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 104,17 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 99,22%. Par rapport à la gestion 2015, ces dépenses ont augmenté de 23,32 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 28,84% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2014 et 2016 est retracée dans le tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2014 à 2016*En milliards de F CFA*

Action économique	2014		2015		2016		Evolution dépenses 16/15 (%)	Part dépenses 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de la Pêche et l'Economie maritime (40)	1,67	1,6	3,01	2,35	5,68	5,65	140,43	5,42
Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement (41)	0,81	0,94	1,07	1,22	8,71	8,58	603,28	8,24
Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural (42)	9,5	10,23	23,61	23,37	33,18	33,76	44,46	32,41
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (43)	29,66	30,4	35,96	36,05	39,85	39,2	8,74	37,63
Ministère de l'Energie et du Développement Enrg renouv (44)	7,14	7,36	6,05	6	4,22	3,75	-37,50	3,60
Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom ppts loc et PME (45)	3,09	2,96	3,54	3,45	3,4	3,34	-3,19	3,21
Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie (46)	1,7	1,49	1,74	1,66	2,04	2,04	22,89	1,96
Ministère de l'Industrie et des Mines (47)	1,35	1,44	1,71	1,79	1,83	1,7	-5,03	1,63
Ministère du Tourisme et Transports aériens (49)	1,62	1,46	5,05	4,96	6,08	6,15	23,99	5,90
Total Action économique	56,54	57,88	81,74	80,85	104,99	104,17	28,84	100

Les parts les plus importantes des dépenses de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 37,63% et au ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural pour 32,41% avec respectivement 39,2 milliards de F CFA et 33,76 milliards de F CFA.

Les sections de l'Action économique qui ont le plus augmenté, entre 2015 et 2016, sont le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, le ministère de la Pêche et de l'Economie maritime et le ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural avec respectivement 603,28%, 140,43% et 44,46%.

Les ministères de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables, de l'Industrie et des Mines, du Commerce, du Secteur informel de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et PME ont connu des baisses respectives de 37,50%, 5,03% et 3,19% pour la gestion 2016.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 689,11 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 102,55% par rapport aux crédits de la gestion qui sont de 671,96 milliards de F CFA. Comparées à 2015, ces dépenses sont en augmentation de 90,29 milliards de F CFA en valeur absolue et de 15,08% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses, entre 2014 et 2016, est retracée au tableau n°49 ci-dessous.

Tableau n°49 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2014 à 2016*En milliards de F CFA*

Action culturelle et sociale	2014		2015		2016		Evolution dépenses 16/15 (%)	Part dépenses 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de l'Education nationale (50)	320,69	337,13	341,22	333,87	363,68	381,66	14,31	55,38
Ministère des Sports (52)	6,36	4,21	6,86	6,76	6,18	5,91	-12,57	0,86

Action culturelle et sociale	2014		2015		2016		Evolution dépenses 16/15 (%)	Part dépenses 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de la Culture et de la Communication (53)	4,73	4,82	10,57	10,51	11,08	11,13	5,90	1,62
Ministère de la Santé et de l'Action sociale (54)	79,05	75,41	80,13	75,91	82,71	83,44	9,92	12,11
Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne (55)	3,25	3,13	3,41	3,43	3,68	3,52	2,62	0,51
Ministère de l'Environnement et du Développement durable (56)	7,92	8,06	8,27	8,38	8,92	9,39	12,05	1,36
Ministère de la femme, de la famille et de l'enfance (58)	2,84	3,04	2,89	2,88	3,23	3,04	5,56	0,44
Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat (59)	15,24	12,73	16,32	16,01	17,19	17,28	7,93	2,51
Ministère du Plan (61)	2,33	2,46	-	-	-		Na	0,00
Ministère de l'élevage et des productions animales (62)	2,39	2,03	2,98	2,89	3,03	2,9	0,35	0,42
Ministère des postes et des télécom (63)	1,48	1,29	0,52	0,54	1,97	1,94	259,26	0,28
Ministère de la Gouv local, du Dev et de l'Aménagem du territoire (65)	21,98	21,34	24,95	24,8	30,43	30,33	22,30	4,40
Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement (68)	1,48	1,09	2,33	2,23	2,79	2,62	17,49	0,38
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche (75)	133,32	133,45	112,31	104,84	130,4	130,09	24,08	18,88
Ministère de la Promo de la bonne Gouv et des rel avec les Inst (80)	0,14	0,14	-	-	-		Na	0,00
Ministère Restructuration des zones inondables (81)	0,19	0,04	-	-	-		Na	0,00
Ministère de la promo des invest du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat (82)	2,96	2,93	5,74	5,77	6,67	5,86	1,56	0,85
Total Action culturelle et sociale	606,35	613,3	618,5	598,82	671,96	689,11	15,08	100

Avec un total de 689,11 milliards de F CFA, les dépenses de l'Action culturelle et sociale représentent 31,76% des dépenses courantes. Le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont enregistré les réalisations les plus importantes avec des parts respectives de 55,38%, 18,88% et 12,11%, soit 381,66 milliards de F CFA, 130,09 milliards de F CFA et 83,44 milliards de F CFA.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses concernent le ministère des Postes et des Télécommunications, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Gouvernance locale du Développement et de l'Aménagement du Territoire avec des taux respectifs de 259,26%, 24,08% et 22,30%, soit 1,4 milliard de F CFA, 25,25 milliards de F CFA et 5,53 milliards de F CFA.

- **Dépenses communes**

Pour des prévisions d'un montant de 222,83 milliards de F CFA, les réalisations des Dépenses communes s'élèvent à 229,81 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 103,13%.

Le tableau n°50 ci-dessous donne la répartition des Dépenses communes par nature de 2014 à 2016.

Tableau n°50 : Dépenses communes par nature de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

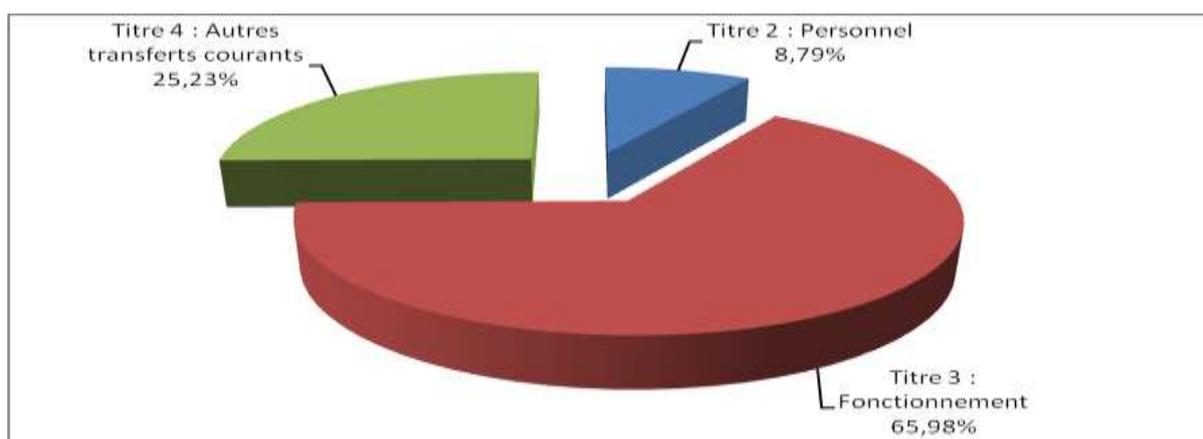
Dépenses communes hors dotation	2014		2015		2016		Evolution 16/15 (%)	Part en 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	49,77	20,93	45,02	45,93	49,36	20,19	-56,04	8,79
Titre 3 : Fonctionnement	95,08	89,92	117,33	138,24	110,98	151,64	9,69	65,98
Titre 4 : Autres transferts courants	83,61	80,43	66,84	57,4	62,49	57,98	1,01	25,23
Total	228,46	191,28	229,19	241,57	222,83	229,81	-4,87	100

Entre 2015 et 2016, les Dépenses communes ont connu une baisse de 11,76 milliards de F CFA, soit 4,87%. Cette situation s'explique par une diminution des dépenses de personnel de 56,04%.

Les dépenses de fonctionnement représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 65,98%. Les autres transferts courants et les dépenses de personnel font respectivement 25,23% et 8,79%.

Cette répartition est illustrée par le graphique n°21 ci-après.

Graphique n°21 : Répartition des dépenses communes par nature



C₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des Moyens de services s'élèvent à 664,74 milliards de F CFA en 2016 contre 518,58 milliards de F CFA en 2015. Pour des crédits d'un montant de 739,89 milliards de F CFA, le taux d'exécution s'établit à 89,84% contre 90,26% en 2015.

Le tableau n°51 ci-après retrace la situation des dépenses d'investissement des Moyens de services de 2014 à 2016.

Tableau n°51 : Dépenses d'investissement des Moyens de services de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Moyens de services	2014		2015		2016		Evolution dépenses 2016/2015 (%)	Part dépens 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	82,61	72,36	121,33	109,62	154,42	146,93	34,04	22,10
Action économique	259,77	258,56	270,53	247,23	407,26	361,08	46,05	54,32
Action culturelle et sociale	239,84	215,39	182,35	161,73	178,21	156,73	-3,09	23,58
Dépenses communes	-	-	0,29	-	0	0	Na	0,00
Total	582,22	546,31	574,50	518,58	739,89	664,74	28,18	100

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 54,32%, l'Action culturelle et sociale 23,58% et de l'Action Administration générale 22,10%.

- **Action Administration générale**

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action Administration générale, d'un montant de 154,42 milliards de F CFA, ont été réalisés à hauteur de 146,93 milliards de F CFA, soit une exécution à 95,15%.

L'évolution de ces dépenses de 2014 à 2016 est indiquée au tableau n°52 qui suit.

Tableau n°52 : Dépenses d'investissement de l'Action administration générale de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Sections	2014		2015		2016		Taux d'exécution en 2016 (%)	Evolution 2016-2015 (%)	Part en 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
30 Primature	15,88	13,88	43,27	43,27	48,34	48,34	100,00	11,72	32,90
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	5,71	2,98	5,52	3,34	4,87	3,93	80,70	17,66	2,67
32 Ministère des Forces armées	36,26	33,37	46,23	44,03	73,33	69,73	95,09	58,37	47,46
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	19,2	17,08	22,77	15,57	22,94	20,79	90,63	33,53	14,15
34 Ministère de la Justice	2,71	2,53	2,21	2,09	2,94	2,16	73,47	3,35	1,47
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1,59	1,32	0,34	0,34	0,82	0,82	100,00	141,18	0,56
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	0,44	0,39	0,48	0,47	0,66	0,65	98,48	38,30	0,44
38 Ministère de l'Intégration africain, du NEPAD et prom bonne gouv	0,82	0,81	0,51	0,51	0,52	0,51	98,08	0,00	0,35
Total Action Administration générale	82,61	72,36	121,33	109,62	154,42	146,93	95,15	34,04	100

Les dépenses d'investissement de l'Action Administration générale ont progressivement augmenté passant de 72,36 milliards de F CFA en 2014 à 109,62 milliards de F CFA en 2015 puis à 146,93 milliards de F CFA en 2016.

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est exécuté par le ministère des Forces armées pour un montant de 69,73 milliards de F CFA, représentant 47,46%. Suivent la Primature pour 48,34 milliards de FCA et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 20,79 milliards de F CFA, représentant respectivement 32,90% et 14,15%.

Les ministères ayant les parts les plus faibles des dépenses d'investissement de l'Action administrative sont le ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la bonne Gouvernance, le ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les assemblées et le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public avec respectivement 0,51 milliard de F CFA, 0,65 milliard de F CFA et 0,82 milliard de F CFA, soit 0,35%, 0,44% et 0,56%.

Par rapport à 2015, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des effectifs et du Renouveau du Service public, le ministère des Forces armées, le ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions et le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour des taux respectifs de 141,18%, 58,37%, 38,30% et 33,53%.

- **Action économique**

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 407,26 milliards de F CFA, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 361,08 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 88,66%.

L'évolution de ces dépenses de 2014 à 2016 est indiquée au tableau n°53 qui suit.

Tableau n°53 : Dépenses d'investissement de l'Action économique de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Sections	2014		2015		2016		Taux d'exécution 2016 (%)	Evolution 16-15 (%)	Part en 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
40 Min pêche et Eco maritime	5,2	5,18	4,36	3,55	12,70	12,03	94,72	238,87	3,33
41 Min Infrast, Transp. Terrestre et désencl.	53,77	51,26	78,33	69,56	125,04	107,52	85,99	54,57	29,78
42 Min Agriculture et équipement rural	76,4	75,7	50,18	49,59	81,64	77,70	95,17	56,68	21,52
43 Min Eco, Fin et plan	72,97	79,81	57,50	55,74	111,24	97,84	87,95	75,53	27,10
44 Min éner. Et dévop. Energ. Renouv.	22,72	20,95	18,32	17,30	14,43	12,93	89,60	-25,26	3,58
45 Min Commerce, sect. Inf. consomm. Prom. pdts loc. et PME	5,86	3,84	7,22	7,18	3,90	3,40	87,18	-52,65	0,94
46 Min renouv.Urbain, Habitat et cadre de vie	6,43	6,41	15,92	15,53	26,01	20,56	79,05	32,39	5,69
47 Min industrie et mines	4,99	4,99	19,98	15,93	11,53	10,12	87,77	-36,47	2,80
M.Habitat							#DIV/0!	#DIV/0!	0,00
49 Min Tourisme et transport aérien	11,43	10,42	18,73	12,85	20,77	18,98	91,38	47,70	5,26
Total Action économique	259,77	258,56	270,54	247,23	407,26	361,08	88,66	46,05	100

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique sont passées de 258,56 milliards de F CFA en 2014 à 247,23 milliards de F CFA en 2015 puis à 361,08 milliards de F CFA en 2016.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de cette Action sont le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural pour respectivement 29,78%, 27,10% et 21,52%.

Les parts les plus faibles sont celles du ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME, du ministère de l'Industrie et des Mines et du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime avec des taux respectifs de 0,94%, 2,80% et 3,33%, soit 3,40 milliards de F CFA, 10,12 milliards de F CFA et 12,03 milliards de F CFA.

De 2014 à 2016, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement pour des taux respectifs de 238,87%, 75,53%, 56,68% et 54,57%.

Le ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME, le ministère de l'Industrie et des Mines et le ministère de

l'Energie et du Développement des Energies renouvelables ont, quant à eux, enregistré des baisses respectives de 52,65%, 36,47% et 25,26%.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 156,73 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 178,21 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 87,95%.

L'évolution de ces dépenses de 2014 à 2016 est indiquée au tableau n°54 qui suit.

Tableau n°54 : Dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Sections	2014		2015		2016		Taux d'exécution 2016 (%)	Evolution 16/15 (%)	Part en 2016 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
50 Ministère Education nationale	22,22	18,08	20,59	19,85	18,10	16,53	91,33	-16,73	10,55
52 Ministère Sports	3,8	3,61	2,70	2,60	2,88	2,85	98,96	9,62	1,82
53 Ministère Culture et Communication	26,6	26,2	4,40	4,25	13,60	8,41	61,84	97,88	5,37
54 Ministère Santé et Action sociale	25,64	20,88	27,71	21,26	22,85	18,40	80,53	-13,45	11,74
55 Ministère Jeunesse, emploi et construc. Citoyenne	3,18	3,17	6,36	6,33	10,17	10,14	99,71	60,19	6,47
56 Ministère Envir. Et dev. Durable	6,26	5,84	5,98	6,44	7,57	6,73	88,90	4,50	4,29
58 Ministère Femme, Famille et Enfance	8,38	8,29	5,24	4,89	6,18	5,71	92,39	16,77	3,64
59 Ministère Format. Prof. Apprent. Et Artisan.	10,1	7,06	9,98	9,26	7,88	7,93	100,63	-14,36	5,06
61 Ministère du Plan	2,1	2,09	0,00	0,00	0,00	0,00	NA	NA	0,00
62 Ministère Elevage et prod animales	6,63	6,1	9,07	8,91	5,77	4,89	84,75	-45,12	3,12
63 Ministère postes et telecom	6,2	6,2	0,55	0,47	0,62	0,56	90,32	19,15	0,36
65 Ministère Gouv Locale du Dev et Aménag Territoire	17,79	9,47	31,65	29,83	33,37	32,26	96,67	8,15	20,58
68 Ministère Hydraulique et de l'Assainissement	27,77	27,26	26,90	22,51	25,62	21,28	83,06	-5,46	13,58
75 Ministère Enseig. Sup et Rech	30,35	28,35	20,99	17,39	22,20	19,86	89,46	14,20	12,67
80 Ministère Pro Bonne Gouv et relation Inst	0,35	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	NA	NA	0,00
81 Ministère Restruc et amenag Zones Inondées	23,3	23,3	0,00	0,00	0,00	0,00	NA	NA	0,00
82 Ministère Promo Inves et Partenariat	19,17	19,17	10,23	7,73	1,40	1,18	84,29	-84,73	0,75
Total Action culturelle et sociale	239,84	215,39	182,35	161,72	178,21	156,73	87,95	-3,09	100

De 2014 à 2016, les dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale passent de 215,39 milliards de F CFA à 156,73 milliards de F CFA, soit une baisse de 58,66 milliards de F CFA. La baisse la plus importante a été notée entre 2014 et 2015 où les dépenses d'investissement ont diminué de 53,67 milliards de F CFA pour s'établir à 161,72 milliards de F CFA, soit 24,92%. Entre 2015 et 2016, ces dépenses enregistrent une légère baisse de 4,99 milliards de F CFA diminuant ainsi de 3,09%.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont été exécutées par le ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec respectivement 20,58%, 13,58% et 12,67%, soit 32,26 milliards de F CFA, 21,28 milliards de F CFA et 19,86 milliards de F CFA.

Les plus faibles réalisations concernent le ministère des Postes et Télécommunications, le ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé-services de l'Etat et le ministère des Sports avec respectivement 0,56 milliard de F CFA, 1,18 milliard de F CFA et 2,85 milliards de F CFA, soit 0,36%, 0,75% et 1,82%.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus augmenté, entre 2015 et 2016, concernent le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne et le ministère des Postes et des Télécommunications pour respectivement 97,88%, 60,19% et 19,15%, soit 4,6 milliards de F CFA, 3,81 milliards de F CFA et 0,09 milliard de F CFA.

Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Télé-services de l'Etat, le ministère de l'Elevage et des Productions animales et le ministère de l'Education nationale pour respectivement 84,73%, 45,12% et 16,73%, soit 6,55 milliards de F CFA, 4,02 milliards de F CFA et 3,32 milliards de F CFA.

C₃- Comparaison entre dépenses courantes et dépenses d'investissement

En 2016, sur un total des dépenses des Moyens de services de 1 970,98 milliards de F CFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 1 306,24 milliards de F CFA (66,27%) et 664,74 milliards de F CFA (33,73%).

La répartition de ces dépenses, en 2016, est indiquée au tableau n°55 qui suit.

Tableau n°55 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens de services sur ressources internes en 2016

En milliards de F CFA

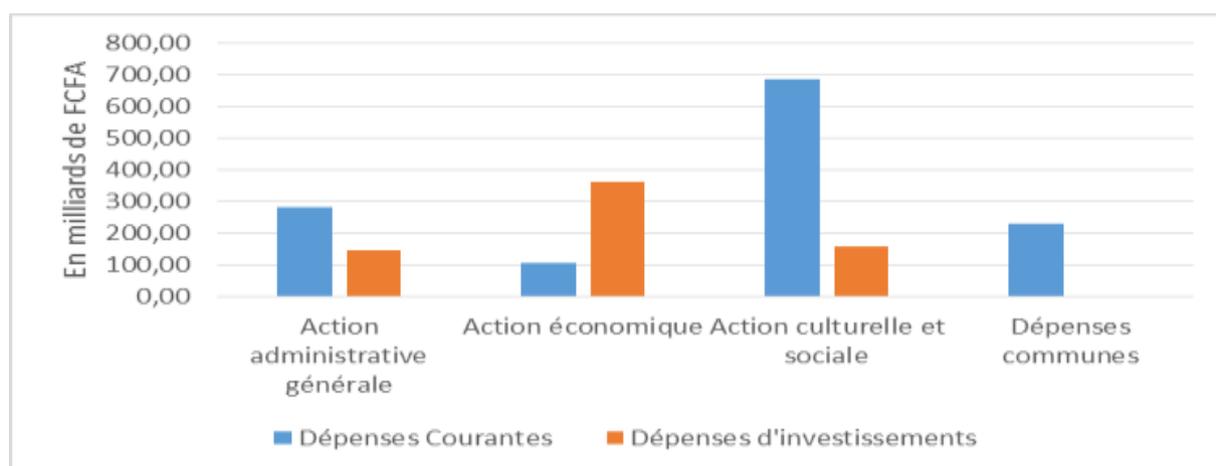
Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le Total (A) ou (B) en %	
				Courantes	Investissement
Action administrative générale	283,16	146,93	430,09	21,68	22,10
Action économique	104,17	361,08	465,25	7,97	54,32
Action culturelle et sociale	689,11	156,73	845,84	52,76	23,58
Dépenses communes	229,80	0,00	229,80	17,59	0,00
Total	1 306,24	664,74	1 970,98	100	100

L'Action culturelle et sociale représente la part la plus importante des dépenses courantes des Moyens de services sur ressources internes avec 52,76%. Concernant les dépenses d'investissement, l'Action économique représente la part la plus importante avec 54,32%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des Moyens de services sur ressources internes revient aux dépenses courantes de l'Action économique avec un taux de 7,97%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par Action des Moyens et services est illustrée au graphique n°22 ci-après.

Graphique n°22 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens de services sur ressources internes en 2016



2.2.2. Dépenses effectives sur ressources externes

Pour 2016, les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées à 434 milliards de F CFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 470,72 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 108,46%.

Le tableau n°56 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirages par secteur d'activité en 2016

En F CFA

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %
Primaire	127 398 000 000	134 059 062 085	105,23
Secondaire	74 652 000 000	27 605 804 058	36,98
Tertiaire	74 140 000 000	94 045 200 083	126,85
Quatenaire	157 810 000 000	215 008 094 910	136,24
Total	434 000 000 000	470 718 161 136*	108,46

**comprend les ressources externes dont le Trésor est comptable assignataire d'un montant de 3 390 749 116 F CFA*

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant supérieur à celui des prévisions de tirage.

Les secteurs quaternaire, tertiaire et primaire ont de forts taux de réalisation avec respectivement 136,24%, 126,85% et 105,23% alors que le secteur secondaire enregistre un taux d'exécution de 36,98%.

Le faible taux d'absorption 36,98% des tirages alloués au secteur secondaire s'explique, selon le MEFP, entre autres, par l'inscription de projets au BCI alors que les conventions de financement ne sont pas encore signées ou signées et non encore en vigueur et l'inscription de projets et programmes qui viennent de démarrer ».

Recommandation n°8 :

La Cour demande au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à n'inscrire au BCI que des projets et programmes dont les conventions de financement sont signées.

Par ailleurs, la Cour a constaté que les dépenses sur ressources externes dont le Trésor est comptable assignataire, d'un montant de 5 346 434 000 F CFA en prévision et 3 390 749 116 F CFA en exécution, provenant de l'« aide budgétisée » de la coopération Luxembourgeoise (Luxdev), ont été intégrées dans le compte d'emploi des dépenses d'investissement sur financements extérieurs.

Le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan justifie la comptabilisation de l'« aide budgétisée » (Luxdev) dans les ressources externes en avançant simplement que « l'aide budgétisée fait partie des ressources extérieures dont le Trésor est comptable assignataire ».

La Cour signale que les Appuis budgétaires du Japon (29,34 milliards de F CFA), de l'Union européenne (15,68 milliards de F CFA), du Canada (13,60 milliards de F CFA), et des divers autres bailleurs tels que l'Arabie Saoudite, l'Espagne etc.. (7,83 milliards de F CFA), sont toutes des ressources externes de par leur provenance. Mais étant donné que, pour leur exécution, le Trésor utilise les procédures nationales, ils sont toujours classés dans les ressources internes.

C'est dire que la différence de traitement dans la comptabilisation de l'aide budgétisée et des appuis budgétaires ne se justifie pas.

Recommandation n°9 :

La Cour demande au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller au classement de l'« aide budgétisée » (Luxdev) dans les ressources internes.

La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau n°57 ci-dessous.

Tableau n°57 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2016

En milliards de F CFA

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	230,00	264,30	114,91
Subventions	204,00	206,42	101,19
Total	434,00	470,72	108,46

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 108,46% est imputable aux emprunts pour 114,91% et aux subventions pour 101,19%.

2.2.2.1. Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 470,72 milliards de F CFA dont 264,30 milliards de F CFA d'emprunt et 206,42 milliards de F CFA de subvention se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°58 ci-dessous.

Tableau n°58 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2016

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	76 104 553 787	57 954 508 298	134 059 062 085	28,48
Secondaire	20 541 577 203	7 064 226 855	27 605 804 058	5,86
Tertiaire	79 541 290 087	14 503 909 996	94 045 200 083	19,98
Quatenaire	88 113 470 027	126 894 624 883	215 008 094 910	45,68
Total	264 300 891 104	206 417 270 032	470 718 161 136	100

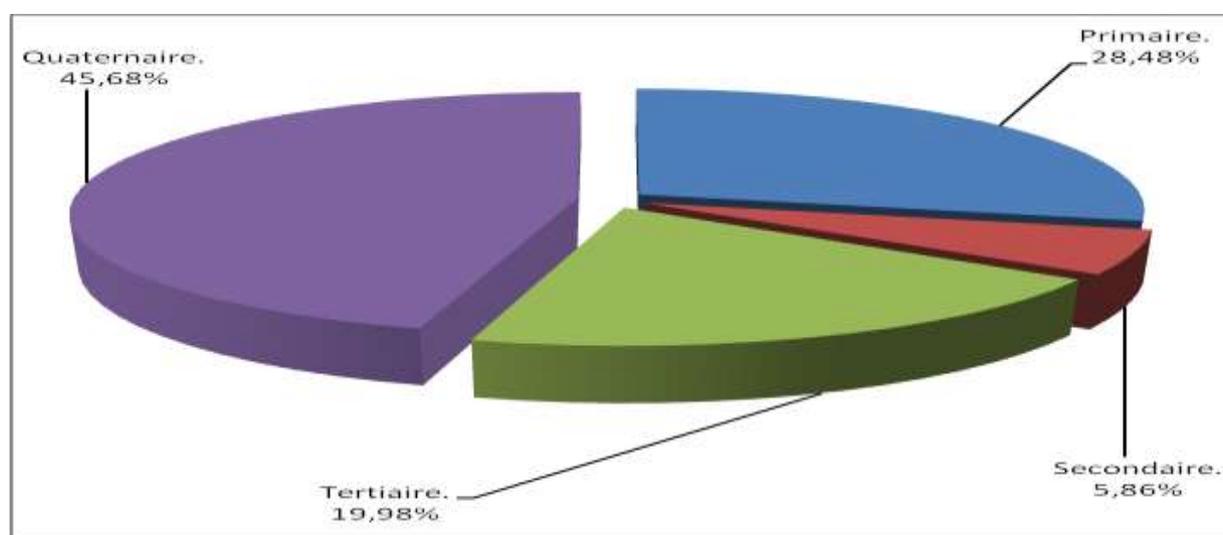
Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 45,68% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 5,86%.

Concernant les emprunts, le secteur tertiaire totalise les dépenses les plus importantes pour 88,11 milliards de F CFA. Le secteur secondaire réalise les dépenses les plus faibles pour un montant de 20,54 milliards de F CFA.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise les dépenses les plus importantes pour un montant de 126,89 milliards de F CFA et le secteur secondaire les plus faibles avec un montant de 7,06 milliards de F CFA.

Le graphique n°23 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des dépenses sur ressources externes.

Graphique n°23: Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2016



A- Le secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire, en 2016, sont d'un montant de 134,06 milliards de F CFA dont 76,11 milliards de F CFA sur emprunt et 57,95 milliards de F CFA sur subvention. Ils représentent 28,48% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°59 ci dessous.

Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire

Activités	En F CFA			Part (%)
	Emprunts	Subventions	Total	
Agriculture	45 412 546 401	36 285 413 893	81 697 960 294	60,94
Elevage	5 524 502 151	13 306 271 033	18 830 773 184	14,05
Eaux&Forêts	1 187 977 168	3 318 752 106	4 506 729 274	3,36
Pêche	19 886 629 737	618 820 532	20 505 450 269	15,30
Hydraulique rurale et agricole	4 092 898 330	4 425 250 734	8 518 149 064	6,35
Secteur Primaire	76 104 553 787	57 954 508 298	134 059 062 085	100

L'agriculture est le premier sous-secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 60,94%. Elle est suivie du sous-secteur de la pêche et

celui de l'élevage pour respectivement 15,30% et 14,05%. Les parts les plus faibles concernent les dépenses des sous-secteurs des Eaux et Forêts et de l'Hydraulique rurale et agricole pour respectivement 3,36% et 6,35%.

B- Le secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire, en 2016, est de 27,60 milliards de F CFA dont 20,54 milliards de F CFA sur emprunt et 7,06 milliards de F CFA sur subvention. Ils représentent 5,86% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°60 ci-dessous.

Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire

<i>En F CFA</i>				
Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Industries	1 631 597 635	1 261 016 252	2 892 613 887	10,48
Energies classiques/renouvelables	18 909 979 568	5 803 210 603	24 713 190 171	89,52
Secteur secondaire	20 541 577 203	7 064 226 855	27 605 804 058	100

Le sous-secteur Energies classiques renouvelables totalise l'essentiel des dépenses du secteur avec 24,71 milliards de F CFA, soit 89,52%.

Le sous-secteur des Industries enregistre 2,89 milliards de F CFA, soit 10,48% du total.

C- Le secteur tertiaire

Les dépenses d'investissement du secteur tertiaire s'élèvent à 94,04 milliards de F CFA dont 79,54 milliards de F CFA sur emprunt et 14,50 milliards de F CFA sur subvention. Ces dépenses représentent 19,98% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°61 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs.

Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire

<i>En F CFA</i>				
Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Commerce	-	61 043 860	61 043 860	0,06
Tourisme	-	95 042 902	95 042 902	0,10
Transports routiers	62 266 360 682	11 670 541 504	73 936 902 186	78,62
Transports maritimes	17 274 929 405	1 177 281 730	18 452 211 135	19,62
Postes et Télécom.	-	1 500 000 000	1 500 000 000	1,60
Secteur Tertiaire	79 541 290 087	14 503 909 996	94 045 200 083	100

Le sous-secteur des transports routiers est le premier bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 78,62%. Il est suivi du sous-secteur des Transports maritimes pour 19,62%. Le sous-secteur Commerce enregistre la part la plus faible avec 0,06%.

D- Le secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 215 milliards de F CFA ont été réalisées au profit du secteur quaternaire dont 88,11 milliards sur emprunt et 126,89 milliards de F CFA

sur subvention. Ce secteur enregistre 45,68% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°62 ci dessous présente la répartition par sous-secteur de ces dépenses.

Tableau n°62 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Hydraulique urbaine-Assainissement	16 855 740 884	5 475 600 871	22 331 341 755	10,39
Culture-Jeunesse et Sport	13 965 232 003	36 754 899 192	50 720 131 195	23,59
Habitat &Urbanisme	4 177 246 990	8 683 000 908	12 860 247 898	5,98
Santé & Nutrition	3 719 231 412	43 199 584 068	46 918 815 480	21,82
Education & Formation	22 276 641 165	21 935 020 945	44 211 662 110	20,56
Développement Social	8 652 227 713	9 074 663 884	17 726 891 597	8,25
Equipements administratifs	7 141 809 743	426 764 509	7 568 574 252	3,52
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	11 325 340 117	1 345 090 506	12 670 430 623	5,89
Secteur Quaternaire	88 113 470 027	126 894 624 883	215 008 094 910	100

Avec des dépenses totales qui s'élèvent à 50,72 milliards de F CFA, le sous-secteur Culture Jeunesse Sport a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 23,59%. Il est suivi des sous-secteurs Santé-Nutrition et Education-Formation qui s'élèvent respectivement à 46,92 milliards de F CFA et 44,21 milliards de F CFA, soit 21,82% et 20,56% des investissements du secteur.

Le sous-secteur qui réalise les investissements les plus faibles est celui des Equipements administratifs pour un total de 7,57 milliards de F CFA, soit 3,52% des investissements du secteur.

2.2.2.2. Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 470,72 milliards de F CFA se répartissent par emprunts et subventions entre les différents bailleurs comme indiqué au tableau n°63 qui suit.

Tableau n°63: Dépenses d'investissement par bailleur en 2016

En F CFA

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
ACDI	-	6 595 692 631	6 595 692 631	1,40
AID	88 007 345 474	11 300 708 342	99 308 053 816	21,10
AUTR	1 157 108 148	-	1 157 108 148	0,25
BDEA	8 281 607 460	21 250 000	8 302 857 460	1,76
BELG	-	7 750 607 109	7 750 607 109	1,65
BID	10 665 950 043	-	10 665 950 043	2,27
BOAD	18 322 968 376	472 505 945	18 795 474 321	3,99
CFD	15 483 304 116	7 423 398 950	22 906 703 066	4,87
CHINE	27 995 594 676	36 754 899 192	64 750 493 868	13,76
CSUD	17 074 680 000	-	17 074 680 000	3,63
ESPA	-	4 500 000 000	4 500 000 000	0,96
FAD	16 609 106 036	13 988 669 475	30 597 775 511	6,50
FED	-	22 167 007 729	22 167 007 729	4,71
FEM	-	276 094 570	276 094 570	0,06
FGAV	-	1 000 000 000	1 000 000 000	0,21

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
FIDA	7 618 628 906	393 248 101	8 011 877 007	1,70
FKDEA	11 850 057 144	-	11 850 057 144	2,52
FM	-	2 000 000 000	2 000 000 000	0,42
FMO	-	1 193 409 531	1 193 409 531	0,25
FND	-	1 238 427 195	1 238 427 195	0,26
FRCE	-	1 000 000 000	1 000 000 000	0,21
FSAU	2 192 401 456	-	2 192 401 456	0,47
GTZ	0	4 275 405 175	4 275 405 175	0,91
INDE	31 885 696 173	-	31 885 696 173	6,77
ITAL	1 475 903 250	5 263 386 075	6 739 289 325	1,43
JAPN	-	6 014 292 270	6 014 292 270	1,28
KFW	-	8 885 032 160	8 885 032 160	1,89
LUXE	-	7 501 878 680	7 501 878 680	1,59
ONUS	-	1 000 000 000	1 000 000 000	0,21
OPEP	3 418 275 371	-	3 418 275 371	0,73
PAM	-	1 000 000 000	1 000 000 000	0,21
PME	-	2 000 000 000	2 000 000 000	0,42
PNUD	-	2 110 812 556	2 110 812 556	0,45
Portugal	2 262 264 475	-	2 262 264 475	0,48
SUIS	-	826 751 686	826 751 686	0,18
USAI	-	29 977 399 660	29 977 399 660	6,37
USAID	-	19 486 393 000	19 486 393 000	4,14
Total	264 300 891 104	206 417 270 032	470 718 161 136	100

Pour la gestion 2016, l'AID est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 99,31 milliards de F CFA, soit 21,10%. Il est suivi de la Chine pour un montant de 64,75 milliards de F CFA, soit 13,76%.

Le FEM a la part la plus faible pour un montant de 0,28 milliard de F CFA, soit 0,06%.

La situation de l'absorption des crédits d'investissement sur ressources extérieures est retracée au tableau n°64 ci-dessous.

Tableau n°64 : Taux d'absorption des crédits d'investissement sur ressources extérieures

En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Taux d'absorption (%)
ABUD	2 000 000 000	0	0,00
ACDI	11 855 000 000	6 595 692 631	55,64
AID	41 143 000 000	99 308 053 816	241,37
AUTRICHE	0	1 157 108 148	Na
BDEA	7 555 000 000	8 302 857 460	109,90
BEI	8 499 000 000	0	0,00
BELG	7 514 000 000	7 750 607 109	103,15
BID	42 923 000 000	10 665 950 043	24,85
BIT	200 000 000	0	0,00
BOAD	15 926 000 000	18 795 474 321	118,02
BRE	17 500 000 000	0	0,00
CDEA	600 000 000	0	0,00
CFD	39 238 000 000	22 906 703 066	58,38
CHINE	30 439 000 000	64 750 493 868	212,72
CSUD	3 724 000 000	17 074 680 000	458,50
ESPAGNE	2 000 000 000	4 500 000 000	225,00

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Taux d'absorption (%)
FAD	27 128 000 000	30 597 775 511	112,79
FBG	400 000 000	0	0,00
FED	36 925 000 000	22 167 007 729	60,03
FEM	1 951 000 000	276 094 570	14,15
FGAV	2 894 000 000	1 000 000 000	34,55
FIDA	4 715 000 000	8 011 877 007	169,92
FKDEA	2 750 000 000	11 850 057 144	430,91
FM	6 590 000 000	2 000 000 000	30,35
FMO	2 500 000 000	1 193 409 531	47,74
FND	2 500 000 000	1 238 427 195	49,54
FNUA	1 312 000 000	0	0,00
FRANCE	437 000 000	1 000 000 000	228,83
FSAU	2 000 000 000	2 192 401 456	109,62
GAIN	122 000 000	0	0,00
GTZ	550 000 000	4 275 405 175	777,35
ICF	716 000 000	0	0,00
INDE	6 000 000 000	31 885 696 173	531,43
ITALIE	6 463 000 000	6 739 289 325	104,27
JAPON	9 372 000 000	6 014 292 270	64,17
KFW	19 728 000 000	8 885 032 160	45,04
LUXE	8 899 000 000	7 501 878 680	84,30
MI	124 000 000	0	0,00
OMS	534 000 000	0	0,00
ONUD	5 000 000	0	0,00
ONUS	30 000 000	1 000 000 000	3333,33
OPEP	5 249 000 000	3 418 275 371	65,12
PAM	318 000 000	1 000 000 000	314,47
PME	4 281 000 000	2 000 000 000	46,72
PNUD	3 245 000 000	2 110 812 556	65,05
PORTUGAL	0	2 262 264 475	Na
SUISSE	0	826 751 686	Na
UEMOA	1 018 000 000	0	0,00
UNIC	2 993 000 000	0	0,00
USAI	41 135 000 000	29 977 399 660	72,88
USAID	0	19 486 393 000	Na
Total	434 000 000 000	470 718 161 136	108,46

Pour des prévisions de 434 milliards de F CFA, les tirages ont été décaissés pour un montant de 470,72 milliards de F CFA, soit un taux d'absorption global est de 108,46%.

Les taux d'absorption les plus significatifs concernent ONUS pour 3333,33%, GTZ pour 777,35% et INDE pour 531,43%.

Les projets financés par les bailleurs ABUD, BEI, BIT, BRE, CDEA, FBG, FNUA, GAIN, ICF, MI, OMS, ONUD, UEMOA et UNIC n'ont pas fait de décaissements.

Pour les projets financés par les bailleurs tels que FEM, BID, FM, FGAV, FKW, PME, FMO et FND, le niveau d'absorption des crédits est très faible avec des taux inférieurs à 50%.

Les projets financés par les bailleurs Autriche, Portugal, Suisse et USAID ont connu des exécutions alors qu'il n'y avait aucune prévision.

Pour la faiblesse des taux de décaissement, le MEFP soutient que « *les projets financés par certains partenaires (FEM, FM, FGAV, PME, FMO...) sont exécutés par ces partenaires. Les faibles taux pour la BID et le KFW s'expliquent par la lenteur des procédures de mise en œuvre mais aussi par le fait que les conventions n'ont été signées qu'en 2015 ou même 2016* » ;

Quant à l'absence de décaissement, le MEFP avance que « *Le projet de réhabilitation de la Route Ndioum Ourosogui Bakel financé par le Fonds d'Abu Dhabi a été signé en 2014 mais la convention n'est entrée en vigueur qu'en 2017. Les conventions des projets inscrits et financés par la BEI n'ont été signées qu'en 2016 pour certains et même 2017 pour d'autres* ».

S'agissant de l'existence de décaissements sans prévisions de tirage, le MEFP précise « *que le projet des ambulances médicalisées financé par le Portugal a été signé en août 2016 ainsi le projet d'acquisition de matériel pour l'hôpital Le Dantec financé par l'Autriche. Pour l'USAID, la Cour a séparé le bailleur «USAI» dans le BCI et «USAID» alors qu'il s'agit du même bailleur* ».

La Cour rappelle qu'elle n'a fait qu'exploiter le tableau d'exécution des crédits d'investissement reçu du MEFP.

2.2.3. Récapitulation générale des dépenses en capital

En 2016, les dépenses d'investissement, toutes sources confondues, s'élèvent à 1 160,95 milliards de F CFA.

Le tableau n°65 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

Tableau n°65 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2016

En milliards de F CFA

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements exécutés par l'Etat	145,26	122,95	84,64	10,59
Transferts en capital	635,59	567,28	89,25	48,86
Dépenses en capital sur ressources extérieures dont le Trésor est comptable assignataire	5,35	3,39	63,36	0,29
Investissements sur ressources externes	428,65	467,33	109,02	40,26
Total	1 214,85	1 160,95	95,56	100

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 467,33 milliards de F CFA, sont exécutés à 109,02%. Les investissements exécutés par l'Etat et les transferts en capital, composant les investissements de l'Etat sur ressources internes, s'élèvent respectivement à 122,95 milliards de F CFA et à 567,28 milliards de F CFA, soit des taux d'exécution respectifs de 84,64% et 89,25%.

Les investissements financés sur ressources extérieures représentent 40,26% des dépenses effectives. L'Etat a financé 59,74% du total des investissements dont 10,59% pour ses propres investissements et 48,86% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements, durant la période 2014-2016, en regroupant les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°66 qui suit.

Tableau n°66 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2014 à 2016

En milliards de F CFA

Nature des crédits	2014	2015	2016	Evolution en (%)	
				2015/2014	2016/2015
Investissement sur ressources internes	570,12	558,23	693,62	-2,09	24,25
Investissement sur ressources externes	355,42	397,02	467,33	11,70	17,71
Total	925,54	955,25	1 160,95	3,21	21,53

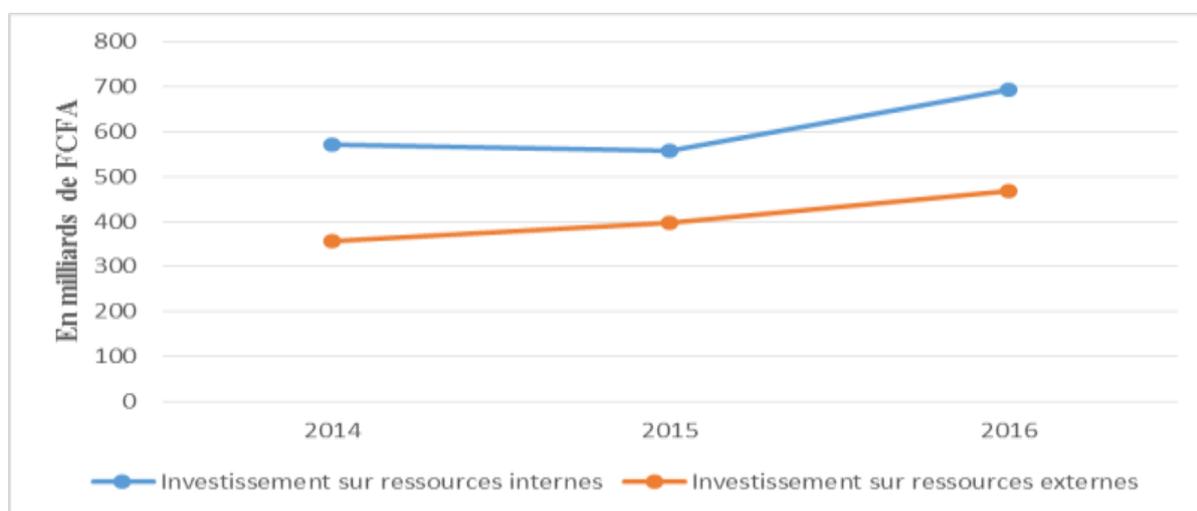
Le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a augmenté, passant de 925,54 milliards de F CFA en 2014 à 955,25 milliards de F CFA en 2015 puis à 1 160,95 milliards de F CFA en 2016.

La hausse de 2014 à 2015 est uniquement imputable aux investissements sur ressources externes qui passent de 355,42 milliards de F CFA à 397,02 milliards de CFA, soit 11,70% en valeur relative et 41,60 milliards de F CFA en valeur absolue.

De 2015 à 2016, aussi bien les investissements sur ressources internes que sur ressources externes ont augmenté respectivement de 135,39 milliards de F CFA et 70,31 milliards de F CFA.

Le graphique n°24 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiements et des tirages.

Graphique n°24 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2014 à 2016



Ce graphique montre une diminution des crédits de paiements et une augmentation des tirages entre 2014 et 2015. Par contre, de 2015 et 2016, il est constaté une augmentation simultanée des crédits de paiements et des tirages.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2016, les catégories de comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes

La loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances initiale pour 2016 a arrêté les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 97,75 milliards de F CFA dont 6,85 milliards de F CFA pour la subvention du budget général.

La loi de finances rectificative n°2016-13 du 05 juillet 2016 n'a modifié ni le montant ni la répartition des ressources des CST.

Cependant, la Cour a constaté dans « les situations d'exécution des recettes et des dépenses des CST », PLR aux pages 38 et 39, une confusion des intitulés des tableaux qui mérite d'être corrigée. En effet, dans lesdits tableaux, il a été mentionné « recettes » à la place de « dépenses » à la page 38 et inversement à la page 39.

1. Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des CST, prévues à 97,75 milliards de F CFA par la LFR, ont été modifiées par l'arrêté d'ouverture de crédit n°17321 du 28 novembre 2016 pour un montant de 0,15 milliard de F CFA, les portant ainsi à 97,90 milliards de F CFA. Ce montant est composé de 91,05 milliards de F CFA de ressources affectées et 6,85 milliards de F CFA de subvention, représentant respectivement 93% et 7% des prévisions.

La comparaison entre les prévisions définitives et les réalisations de recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°67 suivant :

Tableau n°67 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2016

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution en %	Parts en %
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	78,80	78,99	100,24	88,04
Comptes de commerce	0,15	0	0,00	0,00
Comptes de prêts	17,65	10,73	60,79	11,96
Comptes d'avances	0,80	0	0,00	0,00
Comptes de garantie et d'aval	0,50	0,00	0,00	0,00
Total	97,90	89,72	91,64	100

Prévues à hauteur de 97,90 milliards de F CFA, les recettes ont été réalisées à 89,72 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 91,64%, dégageant ainsi une moins-value nette de 8,18 milliards de F CFA.

Avec 78,99 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale réalisent 88,04% des recettes des CST. Ils sont suivis des comptes de prêts qui enregistrent 10,73 milliards de F CFA de recettes, soit 11,96%.

Les comptes de commerce, les comptes de garantie et d'avaux et les comptes d'avances n'ont connu aucune réalisation.

- **Les plus-values de recettes**

En 2016, avec 78,99 milliards de F CFA, les comptes d'affectation spéciale réalisent une plus-value de 0,19 milliard de F CFA avec un taux d'exécution de 100,24%.

Le tableau n°68 qui suit montre la répartition des plus-values de recettes sur CST en 2016.

Tableau n°68 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2016

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %
Fonds National de retraite	77 000 000 000	77 365 320 832	365 320 832	85,97
Caisse d'encouragement à la pêche	1 096 381 848	1 155 985 273	59 603 425	14,03
Total	78 096 381 848	78 521 306 105	424 924 257	100

Les comptes d'affectation spéciale « Fonds national de Retraite » et « Caisse d'encouragement à la pêche » représentent l'essentiel des plus-values enregistrées en 2016. En effet, prévues respectivement à 77 milliards de F CFA et 1,10 milliard de F CFA, ces comptes ont réalisé des recettes de 77,36 milliards de F CFA et 1,16 milliard de F CFA ; d'où une plus-value globale de 0,42 milliard de F CFA.

- **Les moins-values de recettes**

Des moins-values sont constatées dans l'exécution des CST, comme l'indique le tableau n°69 ci-dessous.

Tableau n°69 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2016

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en %
Frais de contrôle stés part. public	500 000 000	465 080 871	- 34 919 129	0,41
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	1 143 000	- 198 857 000	2,31
Opérations armées à carac. ind. et com.	150 000 000	0	- 150 000 000	1,74
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	- 800 000 000	9,30
Prêts à divers organismes	850 000 000	845 198 330	- 4 801 670	0,06
Prêts aux particuliers	16 000 000 000	9 886 150 070	- 6 113 849 930	71,07
Avances aux collectivités locales	800 000 000	0	- 800 000 000	9,30
Garanties et avals	500 000 000	0	- 500 000 000	5,81
Total	19 800 000 000	11 197 572 271	- 8 602 427 729	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 8,60 milliards de F CFA. Ce montant est moins important qu'en 2015 où il s'élevait à 17 milliards de F CFA, soit une amélioration de 8,40 milliards de F CFA. Ces moins-values de recettes concernent principalement les comptes « Prêts aux particuliers » pour 6,11 milliards de F CFA, soit 71,07%, les comptes « Avances aux collectivités locales » et « Prêts aux collectivités locales » pour le même montant de 0,80 milliard de F CFA, soit 9,30% chacun, et les comptes « Garanties et avals » pour 0,50 milliard de F CFA, soit 5,81%.

La Cour constate qu'en 2016, contrairement à 2015 la subvention destinée au compte de prêts aux particuliers a été ordonnancée pour un montant de 2,84 milliards de F CFA, soit 41,46% de la subvention. Cependant, elle note la faiblesse des réalisations au vu de la situation de ce compte. En effet, celle-ci révèle un stock de 27 825 demandes en instance correspondant à un

besoin de financement de 139,13 milliards de F CFA. Ce qui justifie amplement la mobilisation de ladite subvention dont la nécessité ne fait aucun doute.

La situation au 31 décembre 2016 des demandes de prêt est retracée dans le tableau n°70 ci-dessous.

Tableau n°70 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2016

Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre 2016	2 615
Mois d'apurement au 31 décembre 2016	Mars 2010
Nombre de demandes en attente de traitement au 31 décembre 2016	27 825
Montant des demandes en attente de traitement au 31 décembre 2016 en F CFA	139 130 000 000

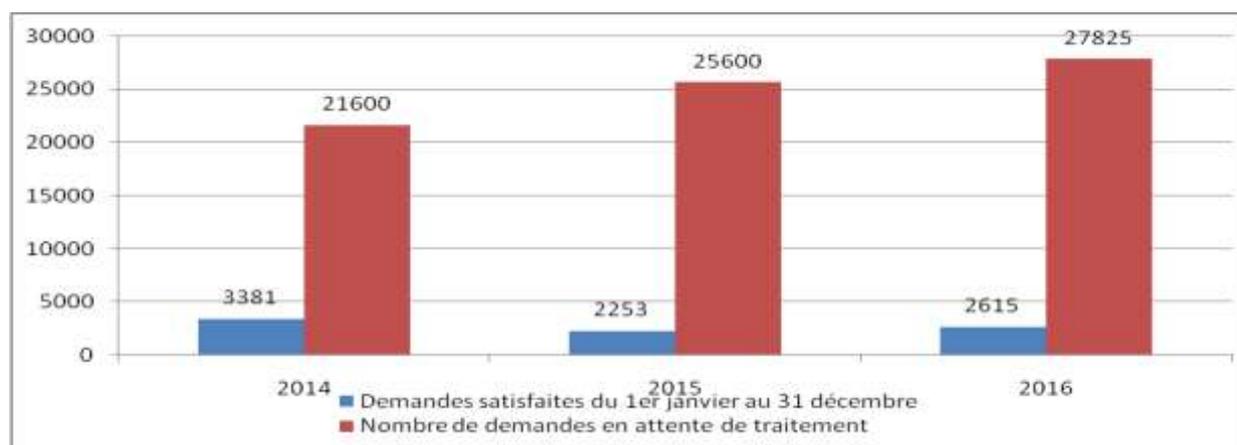
Source : Direction de la Monnaie et du Crédit/MEFP

L'évolution de la situation des demandes de prêts de 2014 à 2016 est indiquée au tableau n°71 et au graphique n°25 ci-dessous.

Tableau n°71 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2016

Nature	2014	2015	2016
Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre	3 381	2 253	2 615
Nombre de demandes en attente de traitement	21 600	25 600	27 825
Date d'apurement	mars 2008	mars 2009	mars 2010

Graphique n°25 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2016



La Cour note des lenteurs dans l'apurement des demandes de prêts ; ce qui se traduit par un faible taux de traitement des demandes et entraîne un cumul important du stock en attente de traitement.

Pour le MEFP, « les lenteurs dans l'apurement des demandes s'expliquent par le fait que la demande est très forte avec le relèvement du seuil et l'assouplissement des conditions de soumission alors que les mesures d'accompagnement n'ont pas suivi. Par ailleurs, à l'exécution, la mobilisation de la subvention n'est pas toujours effective.

Pour faire face au stock des demandes de prêts de plus en plus pesant sur les finances publiques, les autorités du département ont initié la réflexion sur l'externalisation des prêts au logement par l'implication du système bancaire. A cet effet, la bonification a été retenue car étant l'option la moins coûteuse pour les finances publiques. (...)

Pour définir le cadre juridique devant régir la bonification, la BHS et le Ministère sont en train de travailler sur un projet de convention.

2. Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 97,90 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 104,63 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 106,87%.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°72 suivant :

Tableau n°72 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2016

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Dépenses			Parts en %
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %	
Comptes d'affectation spéciale	78,80	93,70	118,91	89,55
Comptes de commerce	0,15	0	0	0
Comptes de prêts	17,65	10,93	61,93	10,45
Comptes d'avances	0,80	0	0	0
Comptes de garanties et avals	0,50	0	0	0
Total	97,90	104,63	106,87	100

Seuls les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts ont enregistré des opérations de dépenses pour 93,70 milliards de F CFA et 10,93 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 89,55% et 10,45%.

Les taux de réalisation de ces comptes sont respectivement de 118,91% et 61,93%.

3. Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 14,91 milliards de F CFA résultant des recettes d'un montant de 89,72 milliards de F CFA et des dépenses qui s'élèvent à 104,63 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°73 suivant :

Tableau n°73 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2016

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	78,99	93,70	- 14,71
Comptes de commerce	0	0	0
Comptes de prêts	10,73	10,93	- 0,20
Comptes d'avances	0	0	0
Total	89,72	104,63	- 14,91

Le solde global d'exécution des CST de -14,91 milliards de F CFA résulte des soldes débiteurs des comptes d'affectation spéciale pour 14,71 milliards de F CFA et des comptes de prêts pour 0,20 milliard de F CFA.

De 2012 à 2016, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°74 qui suit :

Tableau n°74 : Evolution des soldes des CST de 2012 à 2016

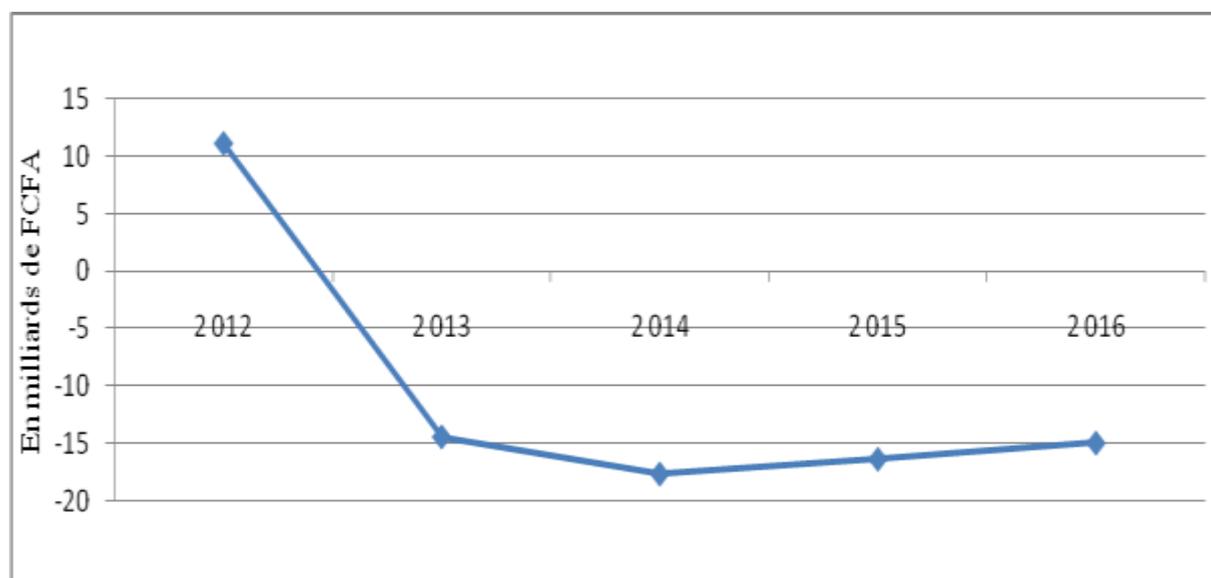
En milliards de F CFA

Années	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	88,57	71,32	73,63	75,28	89,72
Dépenses	77,42	85,69	91,22	91,59	104,63
Soldes CST	11,15	-14,37	-17,59	-16,31	-14,91

Entre 2012 et 2013, le solde d'exécution des CST s'est fortement dégradé, passant de 11,15 milliards de F CFA à -14,37 milliards de F CFA. Cette dégradation s'est poursuivie en 2014 avec un solde de -17,59 milliards de F CFA. De 2014 à 2016, le solde est passé à -14,91 milliards de F CFA ; d'où une légère amélioration.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°26 suivant :

Graphique n°26 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2012 à 2016



3.1. Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 78,99 milliards de F CFA en recettes et 93,70 milliards de F CFA en dépenses, soit un solde débiteur de 14,71 milliards de F CFA.

Le tableau n°75 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale de 2015 à 2016.

Tableau n°75 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2015 et 2016

En milliards de F CFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde au 31/12/2016
	2015	2016	Variation %	2015	2016	Variation %	
Fonds National de retraite	64,592	77,365	19,77	79,850	92,150	15,40	- 14,785
Frais de contrôle des entreprises pub	0,442	0,465	5,20	0,405	0,458	13,09	0,007
Caisse d'encouragement à la pêche	0,949	1,156	21,81	0,791	1,087	37,42	0,069
Fonds de lutte contre l'incendie	0,001	0,001	0,00	0,000	0,000	-	0,001
Total	65,984	78,987	19,71	81,046	93,695	15,61	- 14,708

En 2016, le solde des comptes d'affectation spéciale s'est amélioré de 0,35 milliard de F CFA par rapport à 2015 où il s'établissait à -15,06 milliards de F CFA.

Le solde négatif de 14,708 milliards de F CFA des comptes d'affectation spéciale s'explique essentiellement par le solde négatif du FNR qui est de 14,785 milliards de F CFA.

Par rapport à 2015, la variation est de 19,71% pour les recettes et de 15,61% pour les dépenses, soit une différence de 4,1 points pouvant expliquer la légère amélioration du solde de ces comptes.

3.1.1. Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR ont été prévues pour 77 milliards de F CFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 77,37 milliards de F CFA et des dépenses de 92,15 milliards de F CFA, soit un solde débiteur de 14,78 milliards de F CFA.

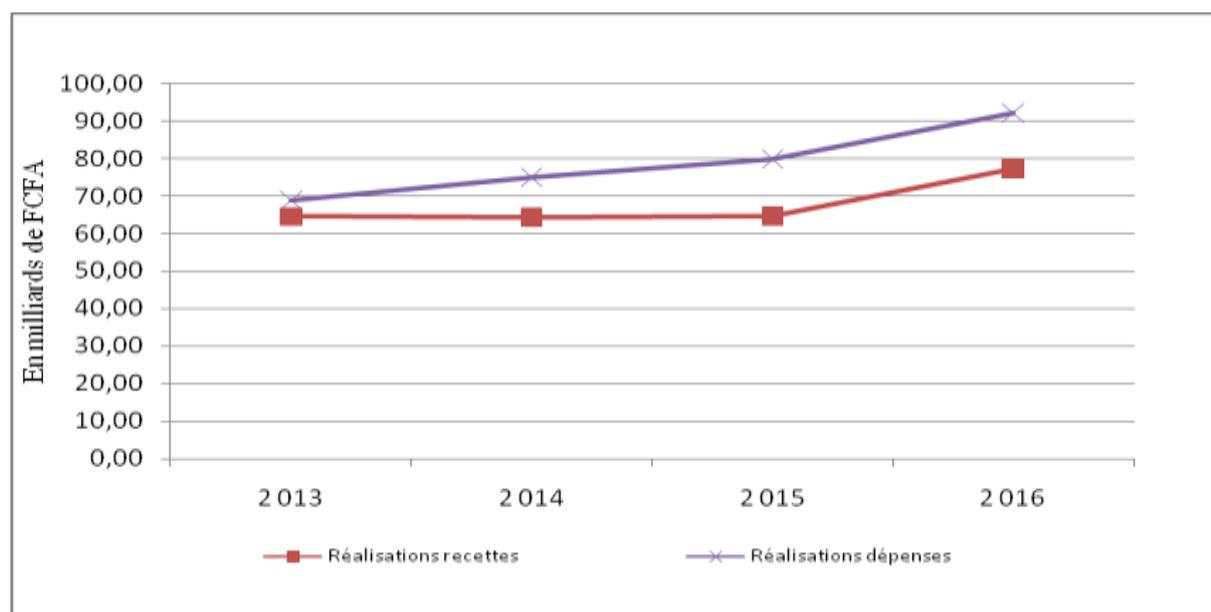
L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°76 et le graphique n°27 suivants :

Tableau n°76 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2013 à 2016

En milliards de F CFA

FNR	2013	2014	2015	2016	Évolution en %	
					2015/2014	2016/2015
Recettes	64,50	64,24	64,59	77,37	0,54	19,79
Dépenses	68,84	75,06	79,85	92,15	6,38	15,40
Soldes	-4,34	-10,82	-15,26	-14,78	41,04	-3,15

Graphique n°27 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2013 à 2016



Entre 2013 et 2015, les dépenses s'accroissent en glissement annuel alors que les recettes stagnent autour de 65 milliards de F CFA. Cependant, en 2016, les recettes connaissent une hausse de 12,78 milliards de F CFA pour s'établir à 77,37 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 19,79%. De même, les dépenses connaissent une augmentation de 12,3 milliards de F CFA pour s'établir à 92,15 milliards de F CFA, soit une évolution de 15,40%.

Le solde du FNR est débiteur de 2013 à 2016, passant de -4,34 milliards de F CFA à -14,78 milliards de F CFA. Entre 2013 et 2015, ce solde s'est fortement dégradé passant de - 4,34 milliards de F CFA à -15,26 milliards de F CFA. En 2016, malgré le fait qu'il soit toujours débiteur, il connaît une légère amélioration passant de -15,26 milliards de F CFA à -14,78 milliards de F CFA.

Selon le MEFP, le déficit de 14,78 milliards F CFA du FNR pour la gestion 2016 s'explique par les facteurs ci-après :

- **la détérioration du rapport démographique (cotisants / pensionnés)**
- **la forte augmentation des pensions servies en raison, notamment, de l'impact des augmentations de salaires et de l'élargissement de l'assiette cotisable en 2002 ;**
- **l'allongement de l'espérance de vie** qui se traduit par l'augmentation de la durée de service de la pension.

Constatant le retour du déficit, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan avait mis en place un comité technique chargé de conduire une étude actuarielle du FNR. Ledit comité a présenté lors de la conférence sociale sur la retraite un plan de réforme comportant quatre axes (la réforme paramétrique, le régime complémentaire, l'épargne-retraite facultative et la réforme institutionnelle).

L'évolution du solde du FNR de 2013 à 2016 est présentée au tableau n°77 ci-après.

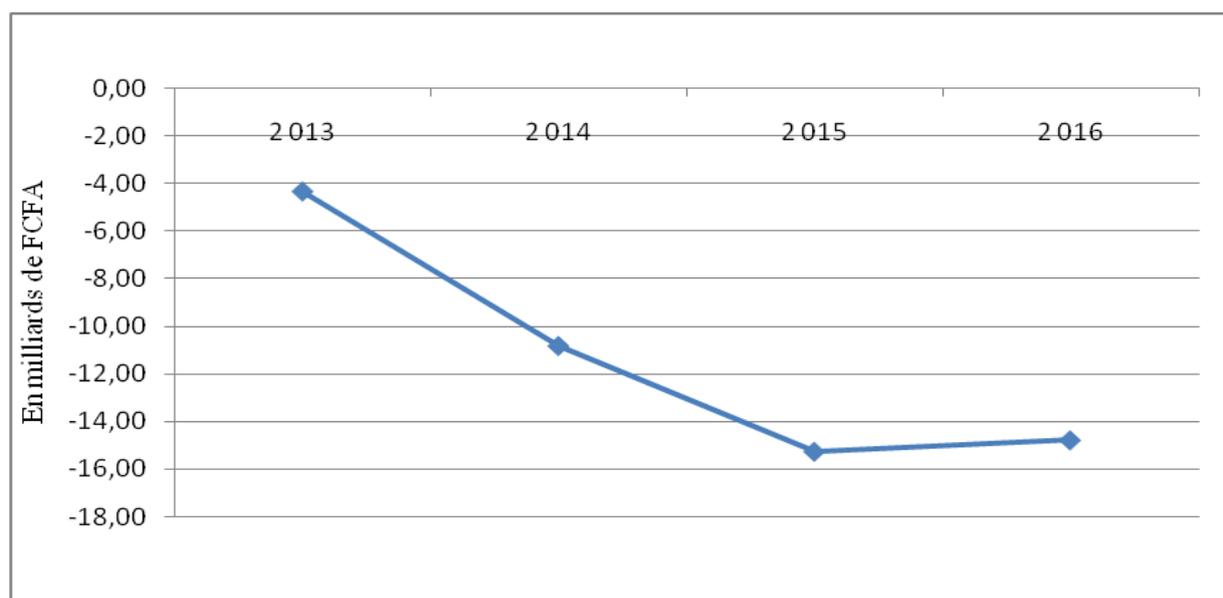
Tableau n°77 : Evolution du solde du FNR de 2013 à 2016

<i>En milliards de F CFA</i>				
Année	2013	2014	2015	2016
Soldes	-4,34	-10,82	-15,26	-14,78
Variation (n-n-1)		-6,48	-4,44	0,48
Variation moyenne			-3,48	

Durant la période 2013 à 2016, le solde du FNR s'est dégradé en moyenne de -3,48 milliards de F CFA par an alors qu'en 2015, cette moyenne se situait à -5,39 milliards de F CFA. Cette légère augmentation est liée à l'amélioration du solde débiteur de 2015 qui est passé de -15,26 milliards de F CFA à -14,78 milliards de F CFA.

Le graphique n°28 ci-dessous illustre l'évolution du solde du FNR de 2013 à 2016.

Graphique n°28 : Évolution du solde du FNR de 2013 à 2016



La courbe montre que la dégradation progressive du solde du FNR commence à être enrayerée en 2016.

3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale

Avec des recettes totales d'un montant de 1,62 milliard de F CFA contre des dépenses totales de 1,54 milliard de F CFA, le solde global des autres comptes d'affectation spéciale est créditeur de 0,07 milliard de F CFA.

Il convient de signaler que les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » dont les soldes sont créditeurs respectivement de 0,007 milliard de F CFA, 0,069 milliard de F CFA et 0,001 milliard de F CFA n'ont pu atténuer l'incidence négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est débiteur.

3.2. Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 10,73 milliards de F CFA en recettes et 10,93 milliards de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde débiteur de 0,20 milliard de F CFA qui est égal au solde débiteur des comptes de prêts.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°78 suivant :

Tableau n°78 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2016

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution %	
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,15	-	0,00	-
Comptes de prêts	17,65	10,73	60,79	17,65	10,93	61,93	- 0,20
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	-	0,00	-
Comptes de garantie et d'aval	0,50	-	0,00	0,50	-	0,00	-
Total	19,1	10,73	56,18	18,6	10,93	58,76	- 0,20

3.2.1. Comptes de commerce

En 2016, parmi les comptes de commerce, seul le compte « opérations à caractère industriel et commercial des armées » a enregistré des prévisions pour un montant de 0,15 milliard de F CFA en recettes et en dépenses. Cependant, aucune réalisation n'a été effectuée.

3.2.2. Comptes de prêts

Pour des prévisions de 17,65 milliards de F CFA en recettes et en dépenses, les recettes effectives des comptes de prêts s'élèvent à 10,73 milliards de F CFA. Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 10,93 milliards de F CFA, d'où un solde débiteur de 0,20 milliard de F CFA.

Dans cette catégorie, les comptes « prêts aux particuliers » et « prêts à divers organismes » ont enregistré respectivement des recettes d'un montant de 9,89 milliards de F CFA et 0,84 milliard de F CFA pour des dépenses de 10,09 milliards de F CFA et 0,84 milliard de F CFA. Ils ont dégagé respectivement un solde débiteur de 0,20 milliard de F CFA et un solde nul.

Quant au compte de « prêts aux collectivités locales », il n'a réalisé aucune opération en dépit de prévisions en recettes et en dépenses de 0,80 milliard de F CFA.

De 2012 à 2016, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°79 qui suit.

Tableau n°79 : Opérations des comptes de prêts de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Compte de prêts	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	10,16	5,65	8,06	9,30	10,73
Dépenses	0,85	15,30	15,34	10,54	10,93
Solde de l'année	9,31	- 9,65	- 7,28	- 1,24	- 0,20

Entre 2012 et 2013, les recettes des comptes de prêts ont baissé de 4,51 milliards de F CFA. A partir de 2014, elles ont augmenté progressivement pour atteindre 10,73 milliards de F CFA en 2016.

S'agissant des dépenses, elles ont connu une hausse entre 2012 et 2014 en passant de 0,85 milliard de F CFA à 15,34 milliards de F CFA. Une baisse jusqu'à 10,54 milliards de F CFA est notée en 2015 suivie d'une légère hausse en 2016 avec 10,93 milliards de F CFA.

En 2012, le solde de ces comptes est positif avec 9,31 milliards de F CFA. A partir de 2013, ce solde connaît une dégradation de 18,96 milliards de F CFA. Entre 2014 et 2016, une tendance à l'amélioration est notée avec un solde qui s'établit en définitive à -0,20 milliard de F CFA.

3.2.3. Comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues pour 0,80 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'a été relevée.

Le solde des comptes d'avances a évolué de 2012 à 2016 comme indiqué au tableau n°80 qui suit :

Tableau n°80 : Opérations des comptes d'avances de 2012 à 2016

En milliards de F CFA

Comptes d'avances	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes	11,33	-	-	-	-
Dépenses	10,53	0,80	-	-	-
Solde de l'année	0,80	- 0,80	-	-	-

Sur la période de 2012 à 2013, le solde des comptes d'avances s'est détérioré passant de 0,80 milliard de F CFA à -0,80 milliard de F CFA. Cependant, de 2014 à 2016, ce solde est nul du fait de l'inexistence de recettes et de dépenses malgré la constance des prévisions à 0,8 milliard de F CFA.

3.2.4. Comptes de garanties et d'avales

Les recettes et les dépenses des comptes de garanties et d'avales ont été prévues pour 0,5 milliard de F CFA mais sans aucune réalisation.

4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

L'article 9 de la loi n° 2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 dispose que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2016 ne seront pas reportés, à l'exception du **solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite »** ».

Le tableau n°81 qui suit retrace la situation des pertes et profits sur comptes d'affectation spéciale.

Tableau n°81 : Pertes et profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2016

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits	Pertes
Comptes d'affectation spéciale				
Fonds national de retraite	77 365 320 832	92 150 457 548		-14 785 136 716
Frais de contrôle des entreprises pub	465 080 871	457 834 368	7 246 503	
Caisse d'encouragement à la pêche	1 155 985 273	1 086 977 158	69 008 115	
Fonds de lutte contre l'incendie	1 143 000	0	1 143 000	
²Total	1 622 209 144	1 544 811 526	77 397 618	-14 785 136 716

Conformément aux dispositions précitées, les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » ont été enregistrés au compte de résultat de l'année comme profits sur les opérations des comptes spéciaux du Trésor en 2016 pour un montant de 77 397 618 F CFA.

Par contre, au tableau de la page 50 du PLR, le solde du compte « FNR », débiteur de 14 785 136 716 F CFA n'est pas comptabilisé au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor. Cette omission n'est pas conforme aux dispositions de l'article 9 précité, puisque le solde débiteur du FNR ne doit pas être reporté mais plutôt transféré au compte des découverts permanents du Trésor.

Selon le MEFP, la Cour ne semble pas prendre en compte, dans sa détermination du solde du compte, la balance d'entrée issue du report du solde créditeur de la précédente gestion conformément à l'article 9 de la loi de finances de l'année qui prévoit que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2016, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite ». »

Le MEFP retient une autre conception que celle de la Cour des comptes. Il estime en effet, que le solde créditeur d'un compte d'affectation spéciale pour une année correspond à l'excédent des recettes sur les dépenses. S'il est reporté, il devrait, comme les reports de crédits, s'ajouter aux recettes de l'année de report pour faire face à l'ensemble des dépenses. A défaut, les excédents cumulés des années antérieures ne seraient jamais employés.

Le solde du compte doit, en outre, en application du décret n°2012-92 apparaître à la seule lecture de la balance et concerner tous les mouvements sur le compte, balance d'entrée comprise. L'article 22 de ce décret prévoit en effet que : « La balance générale des comptes est établie obligatoirement à la fin de chaque mois et en fin d'exercice.

Elle doit faire apparaître, pour chaque compte:

- *le solde débiteur ou créditeur au début de l'exercice;*

- le cumul des mouvements débiteurs et le cumul des mouvements créditeurs de la période;
- le solde débiteur ou créditeur à la date considérée.

Elle est établie à l'aide des comptes d'imputation de base, ouverts en fonction des besoins propres à chaque Etat.

A la lumière de cette disposition, le solde du compte FNR au 31 décembre 2016 est bien créditeur de 536 469 299 F CFA ».

Pour la Cour, le déficit de l'année qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses est bien de 14 785 136 716 F CFA ; c'est ce montant qui doit être transféré conformément à l'art 9 de la LFI qui prévoit que « les soldes des comptes d'affectation spéciale au 31 décembre 2016, ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du FNR ».

Dans tous les cas, ce solde ne peut s'ajouter au solde d'entrée et être pris en considération dans le calcul du solde à reporter en application de l'article 25 de la LOLF 2001-09 du 15 octobre 2001 qui prévoit que sauf disposition législative contraire, « les pertes et profits constatés sur toutes catégories de comptes, à l'exception des comptes d'affectation spéciale, sont imputés aux résultats de l'année dans les conditions prévues à l'article 36 de la présente loi organique ».

Au sens de cette disposition, ne sont considérés comme pertes et profits que les soldes que la loi a décidé de transférer. Tel est bien le cas du solde débiteur du FNR qui doit être imputé aux résultats de l'année au sens de la loi de règlement, c'est-à-dire aux imputations définitives se rapportant à une année et à chaque année, au nom du principe de l'annualité de l'autorisation budgétaire

La Cour a, dans ses rapports précédents, recommandé au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à ce que les soldes des comptes d'affectation spéciale et plus particulièrement ceux du FNR soient arrêtés conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances.

Cette recommandation n'a pas été suivie par le MEFP qui continue de ne pas comptabiliser le solde débiteur du « Fonds National de Retraite » au titre des pertes sur comptes spéciaux du Trésor.

Il urge de trouver une solution à cette divergence d'interprétation en retournant à l'orthodoxie financière qui veut que « le solde de chaque compte spécial du Trésor soit reporté de droit sur l'exercice suivant ». Pour ce faire, il suffit simplement de ne plus mettre dans la loi de finances de l'année la disposition « les soldes des comptes d'affectation, ne seront pas reportés à l'exception du **solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite »** ».

Recommandation n°10 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de supprimer dans la loi de finances de l'année la dérogation au principe du report des soldes des comptes d'affectation spéciale.

CHAPITRE III : PERTES ET PROFITS SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Projet de Loi de Règlement dispose en son article 13 que les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie au 31 décembre 2016 sont arrêtés comme suit :

- Profits : 0 F CFA
- Pertes : 1 450 909 303 F CFA
- Perte nette : 1 450 909 303 F CFA

Les détails sont illustrés dans le tableau n°82 qui suit.

Tableau n°82 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2016

En F CFA

OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	PERTES	PROFIT
Remise débitants timbres	2 650 180		2 650 180	
Litiges douaniers à régulariser	73 417 143		73 417 143	
Remb. retenue à la source	1 372 698 980		1 372 698 980	
Comm. /rem- banques interm.	2 143 000		2 143 000	
Total	1 450 909 303	0	1 450 909 303	0
Perte nette			-1 450 909 303	

En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué aux tableaux n°83 et n°84 ci-dessous :

Tableau n°83 : Compte de résultat de l'année selon le PLR

En F CFA

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	92 719 558 812	-	92 719 558 812
Comptes Spéciaux du Trésor	77 397 618	-	77 397 618
Opérations de trésorerie	-	1 450 909 303	- 1 450 909 303

Tableau n°84 : Compte de résultat de l'année selon la Cour

En F CFA

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	92 719 558 812	-	92 719 558 812
Comptes Spéciaux du Trésor	77 397 618	14 785 136 716	-14 707 739 098
Opérations de trésorerie	-	1 450 909 303	- 1 450 909 303

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'analyse de la gestion des autorisations budgétaires vise à s'assurer de la régularité des opérations d'exécution des lois de finances. Elle s'appuie sur les documents communiqués à la Cour par le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des finances publiques.

Cette partie comprend un premier chapitre sur la gestion du budget général et un second sur la gestion des comptes spéciaux du Trésor.

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

L'analyse de la gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires porte sur la modification et l'utilisation des crédits.

1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1. Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique n'a pas été modifié en cours de gestion. Il est arrêté à 595,64 milliards de F CFA par la LFI et par la LFR. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 225,89 milliards de F CFA et la dette publique intérieure pour 369,75 milliards de F CFA.

Les crédits des dépenses de personnel, initialement prévus à 538,19 milliards de F CFA, ont été portés à 572,60 milliards de F CFA par la LFR.

Pour les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 353,69 milliards de F CFA, ils ont été arrêtés à 344,70 milliards de F CFA par la LFR.

Quant aux crédits relatifs aux autres transferts courants qui s'élevaient à 392,12 milliards de F CFA, ils ont été revus à la hausse par la LFR qui les a portés à 401,44 milliards de F CFA.

Pour la gestion 2016, en plus des modifications apportées par la loi de finances rectificative, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 59 890 796 174 F CFA ont été ouverts par :

- le décret n°2016-1018 du 29 janvier 2016 portant ouverture de crédit pour un montant de 55 164 500 F CFA ;
- les décrets n°2016-1240 du 02 septembre 2016 et n°2016-1758 du 03 novembre 2016 portant affectation et constatation de recettes, annulation de dépenses et ouverture de crédits supplémentaires dans le budget de l'Etat pour les montants respectifs de

41 781 746 705 F CFA et 18 053 884 969 F CFA représentant les dépenses de fonctionnement (titre 3) et les autres transferts courants (titre 4).

Le tableau n°85 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par décret.

Tableau n°85 : Ouvertures de crédits par décret pour la gestion 2016

En F CFA

N° Décret	Date	Section et titre	Montant
1018 : Acte réglementaire d'ouverture de crédit	29-01-2016	40.3	55 164 500
1240 : Décret d'avances	02-09-2016	31.3	200 000 000
		33.3	1 743 330 000
		52.3	629 200 000
		60.3	9 216 216 705
		21.4	1 200 000 000
		29.4	600 000 000
		30.4	500 000 000
		33.4	1 250 000 000
		37.4	150 000 000
		41.4	1 000 000 000
		60.4	20 000 000 000
65.4	3 500 000 000		
75.4	1 793 000 000		
Total 1240 : Décret d'avances			41 781 746 705
1758 : Décret d'avances	03-11-2016	30.3	60 000 000
		31.3	753 346 504
		32.3	240 000 000
		50.3	106 980 965
		52.3	100 000 000
		54.3	1 436 568 748
		59.3	902 000 000
		60.3	973 840 538
		21.4	306 467 488
		30.4	150 000 000
		31.4	1 086 630 485
		50.4	104 364 650
		53.4	1 093 685 591
		60.4	3 000 000 000
65.4	2 000 000 000		
75.4	5 740 000 000		
Total 1758 : Décret d'avances			18 053 884 969
Total Général			59 890 796 174

La Cour constate que les décrets d'avances qui lui sont transmis ne sont généralement pas accompagnés de rapport de présentation, comme le prévoit l'article 12 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2007-29 du 12 décembre 2007 qui dispose : «En cas d'urgence, s'il est établi, sur rapport du ministre chargé des Finances que l'équilibre financier prévu à la dernière loi de finances n'est pas affecté, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances ».

Cette pratique empêche à la Cour d'avoir une idée sur l'urgence s'attachant à la prise de ces décrets d'avances. D'où, la nécessité de systématiser la production, à la Cour, des rapports de présentation des décrets d'avances.

Recommandation n°11 :

La Cour demande au ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à la production systématique des rapports de présentation des décrets d'avances.

Il est important de signaler que les ouvertures de crédits supplémentaires par décrets d'avances, pris en 2016, sont gagées aussi bien sur une constatation de recettes que sur une annulation de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le tableau n°86 ci-dessous retrace leur provenance.

Tableau n°86 : Répartition des décrets d'avances selon leur provenance

En F CFA

Intitulés	Décret d'avances n°2016-1240	Décret d'avances n°2016-1758	Total
Recettes accidentelles résultant du reversement des fonds devenus sans objet et figurant au crédit des comptes de dépôt de fonds au Trésor public	10 434 573 823	5 500 000 000	15 934 573 823
Recouvrements effectués durant l'année 2016 au titre du prélèvement de soutien à l'énergie	17 000 000 000	7 000 000 000	24 000 000 000
Annulations de crédits	29 163 469 108	18 075 834 886	47 239 303 994
Total	56 598 042 931	30 575 834 886	87 173 877 817

Le montant de 56 598 042 931 F CFA d'ouverture de crédit par le décret n°2016-1240 du 02 septembre 2016 est gagé sur des recettes accidentelles résultant du reversement des fonds devenus sans objet et figurant au crédit des comptes de dépôt de fonds au Trésor pour un montant de 10 434 573 823 FCFA, des recouvrements effectués durant l'année 2016 au titre du prélèvement de soutien à l'énergie pour 17 000 000 000 F CFA et des annulations de crédits d'un montant de 29 163 464 108 F CFA.

Le montant de 30 575 834 886 F CFA d'ouverture de crédit par le décret n°2016-1758 du 03 novembre 2016 est gagé sur des recettes accidentelles résultant du reversement des fonds devenus sans objet et figurant au crédit des comptes de dépôt de fonds au Trésor public pour un montant de 5 500 000 000 FCFA, des recouvrements effectués durant l'année 2016 au titre du prélèvement de soutien à l'énergie pour 7 000 000 000 F CFA et des annulations de crédits d'un montant de 18 075 834 886 F CFA.

Pour les ouvertures de crédits de fonctionnement par décrets d'avances, elles sont gagées sur les annulations de crédits retracées au tableau n°87 ci-dessous.

Tableau n°87 : Annulations de crédits pour la gestion 2016

En F CFA

Numéro Acte	Date	Section et Titre	Montant
1758	03/11/2016	60.2	- 3 000 000 000
		21.3	- 238 297
		30.3	- 488 962
		31.3	- 540 590
		32.3	- 760 209
		33.3	- 2 098 903
		34.3	- 4 367 943
		35.3	- 391 601
		37.3	- 245 848

Numéro Acte	Date	Section et Titre	Montant
		38.3	- 83 833
		40.3	- 544 459
		41.3	- 301 525
		42.3	- 446 400
		43.3	- 2 650 043
		44.3	- 422 919
		45.3	- 165 915
		46.3	- 392 136
		47.3	- 216 819
		49.3	- 167 797
		50.3	- 112 384 690
		52.3	- 1 042 258
		53.3	- 433 393
		54.3	- 2 344 184
		55.3	- 262 017
		56.3	- 1 493 435
		58.3	- 855 773
		59.3	- 97 266 509
		60.3	- 4 790 723
		62.3	- 440 579
		63.3	- 343 487
		65.3	- 365 771
		68.3	- 332 251
		75.3	- 451 341
		82.3	- 269 259
		31.4	- 2 000
		34.4	- 1 297 000
		44.4	- 1 298 620 788
		50.4	- 104 363 650
		55.4	- 140 000
		56.4	- 20 000
		58.4	- 3 678 000
		60.4	- 6 044 812 420
		75.4	- 11 000
1240	02/09/2016	60.2	- 4 000 000 000
Total général			- 14 690 544 727

En 2016, les annulations de crédits sur les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de 14 690 544 727 F CFA.

1.1.2. Modifications de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet, aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, la répartition des crédits globaux (article 9), les transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et les virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 2, 3 et 4 comme l'indique le tableau n°88 qui suit.

Tableau n°88 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2016

En milliards de F CFA

Titres	Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 2	0,00	0,00	0,11	-0,10	0,00	0,00	0,11	-0,11
Titre 3	0,12	-0,12	6,56	-3,68	3,49	-9,14	10,17	-12,94
Titre 4	4,79	0,00	4,38	-3,64	0,25	-3,00	9,42	-6,64
Total	4,91	-0,12	11,05	-7,43	3,74	-12,14	19,69	-19,69
Part sur total (%)	24,92	0,61	56,11	37,73	18,97	61,66	100	100

Le montant total des modifications de crédits s'élève à 19,69 milliards de F CFA pour les augmentations et à 19,69 milliards de F CFA pour les diminutions. Elles concernent les Pouvoirs publics, les ministères et les Dépenses communes.

Les augmentations se chiffrent pour le titre 2 à 0,11 milliard de F CFA, le titre 3 à 10,17 milliards de F CFA et le titre 4 à 9,42 milliards de F CFA. Quant aux diminutions, elles sont pour le titre 2 de 0,11 milliard de FCA, le titre 3 de 12,94 milliards de F CFA et de 6,64 milliards de F CFA pour le titre 4.

En définitive, il est important de souligner que les diminutions nettes de crédits des moyens de services d'un montant de 4,79 milliards de F CFA ont profité aux Pouvoirs publics.

1.1.2.1 Modifications réglementaires de la répartition des crédits selon le titre

Les modifications de la répartition des crédits par voie réglementaire s'élèvent à 19 694 315 137 F CFA pour les augmentations et à 19 694 315 137 F CFA pour les diminutions. Cette répartition des modifications est représentée dans le tableau n°89 suivant :

Tableau n°89 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2016

En F CFA

Sections	Titres	Augmentation	Part en (%)	Diminutions	Part en (%)
31	2	102 118 000	0,52	-98 118 000	0,50
43		6 000 000	0,03	-6 000 000	0,03
60		-	0,00	-4 000 000	0,02
Total 2		108 118 000	0,55	-108 118 000	0,55
21	3	121 000 000	0,61	-121 000 000	0,61
30		93 420 000	0,47	-93 420 000	0,47
31		1 993 390 005	10,12	-925 201 060	4,70
32		124 213 500	0,63	-5 213 500	0,03
33		580 821 700	2,95	-195 010 000	0,99
34		45 919 681	0,23	-7 319 681	0,04
35		5 000 000	0,03	-5 000 000	0,03
42		47 000 000	0,24	-47 000 000	0,24
43		2 119 607 250	10,76	-1 940 307 250	9,85
44		16 500 000	0,08	-16 500 000	0,08
50		22 845 026	0,12	-22 845 026	0,12
52		508 200 000	2,58	-8 200 000	0,04
54		117 481 000	0,60	-77 481 000	0,39
56		9 821 000	0,05	-9 821 000	0,05

Sections	Titres	Augmentation	Part en (%)	Diminutions	Part en (%)
58		100 000 000	0,51	-	0,00
59		774 479 499	3,93	-330 000 000	1,68
60		3 485 927 066	17,70	-9 139 427 578	46,41
Total 3		10 165 625 727	51,62	-12 943 746 095	65,72
21	4	3 329 420 000	16,91	-	0,00
22		230 000 000	1,17	-	0,00
25		35 000 000	0,18	-	0,00
26		730 000 000	3,71	-	0,00
28		263 000 000	1,34	-	0,00
29		200 000 000	1,02	-	0,00
30		1 135 000 000	5,76	-	0,00
31		447 853 620	2,27	-	0,00
32		35 000 000	0,18	-	0,00
34		100 000 000	0,51	-	0,00
37		365 000 000	1,85	-	0,00
41		500 000 000	2,54	-	0,00
43		33 373 748	0,17	-	0,00
49		100 000 000	0,51	-	0,00
50		3 998 000	0,02	-3 998 000	0,02
52		226 000 000	1,15	-	0,00
53		159 000 000	0,81	-	0,00
56		50 000 000	0,25	-	0,00
59		50 000 000	0,25	-	0,00
60		250 000 000	1,27	-3 000 000 000	15,23
65		50 000 000	0,25	-	0,00
68	25 000 000	0,13	-	0,00	
75	1 102 926 042	5,60	-3 638 453 042	18,47	
Total 4		9 420 571 410	47,83	-6 642 451 042	33,73
Total Général		19 694 315 137	100	-19 694 315 137	100

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de personnel pour 0,11 milliard de F CFA (0,55%), aux dépenses de fonctionnement pour 10,17 milliards de F CFA (51,62%) et aux dépenses de transfert pour 9,42 milliards de F CFA (47,83%).

- Diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectent les dépenses de personnel pour 0,11 milliard de F CFA (0,55%), les dépenses de fonctionnement pour 12,94 milliards de F CFA (65,72%) et les autres transferts courants pour 6,64 milliards de F CFA (33,73%).

1.1.2.2- Modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la destination

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°90 ci-dessous.

Tableau n°90 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2016

En F CFA

Sections	Augmentation	Part en (%)	Diminution	Part en (%)
21	3 450 420 000	17,52	-121 000 000	0,61
22	230 000 000	1,17	-	0,00
25	35 000 000	0,18	-	0,00
26	730 000 000	3,71	-	0,00
28	263 000 000	1,34	-	0,00
29	200 000 000	1,02	-	0,00
Total Pouvoirs publics	4 908 420 000	24,93	-121 000 000	0,61
30	1 228 420 000	6,24	-93 420 000	0,47
31	2 543 361 625	12,92	-1 023 319 060	5,20
32	159 213 500	0,81	-5 213 500	0,03
33	580 821 700	2,95	-	-
34	145 919 681	0,74	-195 010 000	0,99
37	365 000 000	1,85	-7 319 681	0,04
Total Administration générale	5 022 736 506	25,51	-1 324 282 241	6,72
41	500 000 000	2,54	-5 000 000	0,03
42	47 000 000	0,24	-47 000 000	0,24
43	2 158 980 998	10,97	-1 946 307 250	9,88
44	16 500 000	0,08	-16 500 000	0,08
49	100 000 000	0,51	-	0,00
Action économique	2 822 480 998	14,34	-2 014 807 250	10,23
50	26 843 026	0,14	-26 843 026	0,14
52	734 200 000	3,73	-8 200 000	0,04
53	159 000 000	0,81	-	0,00
54	117 481 000	0,60	-77 481 000	0,39
56	59 821 000	0,30	-9 821 000	0,05
58	100 000 000	0,51	-	0,00
59	824 479 499	4,19	-330 000 000	1,68
65	50 000 000	0,25	-	0,00
68	25 000 000	0,13	-	0,00
75	1 102 926 042	5,60	-3 638 453 042	18,47
Action culturelle et sociale	3 199 750 567	16,25	-4 090 798 068	20,77
60	3 735 927 066	18,97	-12 143 427 578	61,66
Dépenses communes	3 735 927 066	18,97	-12 143 427 578	61,66
Total Général	19 689 315 137	100,00	-19 694 315 137	100

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits, pour la gestion 2016, s'élèvent à 19,69 milliards de F CFA et concernent aussi bien les Pouvoirs publics que les moyens de services. Les ministères de l'Action Administration générale, les Pouvoirs publics, les Dépenses communes, les ministères de l'Action culturelle et sociale et ceux de l'Action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 5,02 milliards de F CFA, 4,91 milliards de F CFA, 3,74 milliards de F CFA, 3,20 milliards de F CFA et 2,82 milliards de F CFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 25,51%, 24,93%, 18,97%, 16,25% et 14,34%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, aux ministères de l'Action Administration générale pour 25,51%, aux Pouvoirs publics pour 24,93% et aux Dépenses communes pour 18,97%.

- Diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens de services pour un montant de 19,69 milliards de F CFA.

Au niveau des Actions et des Pouvoirs publics, les diminutions sont ainsi réparties :

- 12,14 milliards de F CFA, soit 61,66% pour les Dépenses communes ;
- 4,09 milliards de F CFA, soit 20,77% pour l'Action culturelle et sociale;
- 2,01 milliards de F CFA, soit 10,23% pour l'Action économique ;
- 1,32 milliard de F CFA, soit 6,72% pour l'Action Administration générale ;
- 0,12 milliard de F CFA, soit 0,61% pour les Pouvoirs publics.

Les diminutions de crédits concernent, pour l'essentiel, les Dépenses communes pour 12,14 milliards de F CFA, soit 61,66% du total.

En définitive, il ressort de la différence entre les augmentations et les diminutions de crédits pour les Dépenses communes un montant net de 8,4 milliards de F CFA réparti entre les ministères et institutions bénéficiaires.

1.1.2.3 Rapprochement du PLR avec les actes modificatifs.

Le PLR présente la situation des virements et des transferts de crédits en procédant, à l'intérieur des sections, à des contractions entre les augmentations et les diminutions. Toutefois, en procédant de manière identique à partir des actes, la Cour constate des écarts sur les modifications comme renseigné au tableau n°91 ci-dessous :

Tableau n°91 : Comparaison des montants des modifications nettes entre les actes et le PLR en 2016

En F CFA

Sections	Montant net selon les actes	Montant net selon le PLR	Ecarts
Titre 2			
Primature (30)	0	30 052 940	- 30 052 940
Ministère du Renouveau urbain de l'Habitat et du Cadre de vie (46)	0	- 30 052 940	30 052 940
Titre 3			
Primature (30)	0	15 024 124	- 15 024 124
Ministère du Renouveau urbain de l'Habitat et du Cadre de vie (46)	0	- 15 024 124	15 024 124

Les écarts constatés au tableau ci-dessus s'expliquent, selon le MEFP, par le transfert des crédits des titres 2 et 3 correspondant respectivement aux montants 30 052 940 F CFA et 15 024 124 F CFA suite à la migration par décret n°2016-753 du 08 juin 2016 de la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (DSCOS) de la section 46 à la section 30.

Recommandation n°12 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à ce que les transferts des services administratifs soient accompagnés des transferts des dotations ainsi que de l'exécution budgétaires correspondantes.

1.2. Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits affectés aux dépenses ordinaires du budget général a fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des dépassements de crédits s'élève à 265,43 milliards de F CFA et celui des crédits non utilisés à 55,17 milliards de F CFA comme indiqué au tableau n°92 ci-après.

Tableau n°92: Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2016

En milliards de F CFA

Titre	Dettes publiques		Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponible	dépassement	disponible	Dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement
Titre 1	0	188,13							0	188,13
Titre 2			0,16	2,54	9,27	34,1	29,18	0	38,61	36,64
Titre 3			0,41	0	6,62	0	0	40,66	7,03	40,66
Titre 4			1,48	0	3,54	0	4,51	0	9,53	0
Total	0	188,13	2,05	2,54	19,43	34,1	33,69	40,66	55,17	265,43

1.2.1. Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, les titres 1, 2 et 3 ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 265,43 milliards de F CFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 1 169,66 milliards de F CFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 1 435,09 milliards de F CFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits affectés aux dépenses ordinaires est retracée au tableau n°93 ci-dessous.

Tableau n°93 : Répartition des dépassements de crédits par titre en 2016

En milliards de F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part en (%)
Titre 1	595,64	783,77	188,13	70,88
Titre 2	463,04	499,68	36,64	13,80
Titre 3	110,98	151,64	40,66	15,32
Total	1169,66	1435,09	265,43	100

Des dépassements ont été constatés sur la dette publique pour 188,13 milliards de F CFA, soit 70,88 %, les dépenses de personnel pour 36,64 milliards de F CFA équivalent à 13,80%, les dépenses de fonctionnement pour 40,66 milliards de F CFA représentant 15,32%.

Les dépassements sont analysés selon la nature des crédits et selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassements de crédits selon la nature

Pour la gestion 2016, les crédits évaluatifs ont été ordonnancés à 1 435,09 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 1 169,66 milliards de F CFA, d'où des dépassements de 265,43 milliards de F CFA.

En revanche, les crédits limitatifs n'ont pas connu de dépassement.

A- Dépassements sur crédits évaluatifs

La LFI 2016 énumère, en son annexe 7, les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs. Il s'agit :

- des chapitres de la dette publique ;
- des dépenses de personnel et d'indemnités de logement pour toutes les sections ;
- de certaines dépenses des charges non réparties (section 60) du titre 3.

Les dépassements sur crédits évaluatifs d'un montant de 265,43 milliards de F CFA sont présentés au tableau n°94 suivant.

Tableau n°94 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2016

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
10 Dette publique	595 640 000 000	783 766 357 832	188 126 357 832	70,88
21 Présidence de la République	7 412 598 300	9 764 377 633	2 351 779 333	0,89
25 Conseil constitutionnel	230 794 900	236 355 714	5 560 814	0,00
26 OFNAC	399 851 000	562 706 952	162 855 952	0,06
27 Cour suprême	1 040 862 760	1 063 380 643	22 517 883	0,01
Total Pouvoirs publics	604 724 106 960	795 393 178 774	190 669 071 814	71,84
30 Primature	2 498 057 940	2 977 834 733	479 776 793	0,18
32 Ministère des Forces armées	81 425 158 600	89 951 467 618	8 526 309 018	3,21
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	40 080 647 903	41 404 255 101	1 323 607 198	0,50
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	808 846 360	1 954 273 481	1 145 427 121	0,43
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	176 933 780	221 371 035	44 437 255	0,02
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 211 303 860	1 286 463 252	75 159 392	0,03
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 846 844 000	2 512 718 071	665 874 071	0,25
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	20 696 802 037	21 003 874 546	307 072 509	0,12
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	239 357 700	287 658 803	48 301 103	0,02
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	1 342 994 940	1 354 852 777	11 857 837	0,00
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 212 283 520	1 224 617 746	12 334 226	0,00
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	364 530 320	463 998 223	99 467 903	0,04
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	414 018 140	514 180 560	100 162 420	0,04
50 Ministère de l'Education nationale	250 935 280 042	270 050 000 000	19 114 719 958	7,20
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1 003 705 000	1 079 699 315	75 994 315	0,03
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	35 409 687 660	36 606 347 861	1 196 660 201	0,45
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4846322080	5463632220	617 310 140	0,23
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	8015893958	8197716441	181 822 483	0,07
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	1262923000	1265340296	2 417 296	0,00
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	163765240	227953346	64 188 106	0,02
Total Ministères	453 955 356 080	488 048 255 425	34 092 899 345	12,84
60 Charges non réparties	110 978 731 520	151 639 054 254	40 660 322 734	15,32
Total global	1 169 658 194 560	1 435 080 488 453	265 422 293 893	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre la dette publique pour un montant de 188,13 milliards de F CFA, les dépenses de personnel pour un montant de 36,64 milliards de F CFA et les dépenses de fonctionnement (section 60) pour un montant de 40,66 milliards de F CFA. Leurs parts respectives sont de 70,88%, 13,80% et 15,32%.

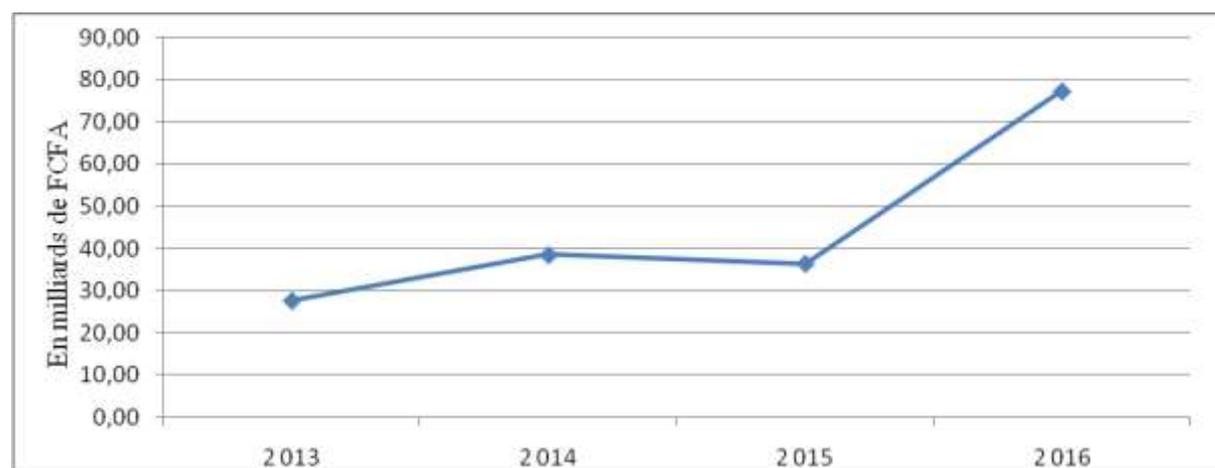
L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2013 à 2016 est indiquée au tableau n°95 et au graphique n°29 ci-après :

Tableau n°95 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2013 à 2016

<i>En milliards de F CFA</i>					
Crédits	2 013	2 014	2 015	2 016	Evolution 16/15 (%)
Personnel	27,56	38,43	15,45	36,64	137,15
Fonctionnement	0,00	0,00	20,91	40,66	94,45
Total	27,56	38,43	36,36	77,30	112,60
Evolution en %	Na	39,44	-5,39	112,60	

Sur la période 2013 à 2016, les dépassements sur crédits évaluatifs sont passés de 27,56 milliards de F CFA à 77,30 milliards de F CFA, soit une augmentation de 49,74 milliards de F CFA.

Graphique n°29 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2013 à 2016



Entre 2013 et 2014, les dépassements sur crédits évaluatifs ont significativement augmenté, passant de 27,56 milliards de F CFA à 38,43 milliards de F CFA, soit une hausse de 39,44%. En revanche, en 2015, ils ont connu, par rapport à la gestion précédente, une légère baisse de l'ordre de 2,07 milliards de F CFA avant de connaître une hausse significative de 40,94 milliards de F CFA en 2016.

Les dépassements relatifs aux dépenses de personnel ont augmenté de 10,87 milliards de F CFA entre 2013 et 2014, puis ont baissé en 2015 de 22,98 milliards de F CFA. En 2016, ils ont augmenté de nouveau passant de 15,45 milliards de F CFA à 36,64 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 137,15%.

S'agissant des crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement, ils n'ont pas fait l'objet de dépassements en 2013 et en 2014. Par contre, en 2015 et en 2016, des dépassements ont été relevés pour des montants respectifs de 20,91 milliards de F CFA et 40,66 milliards de F CFA, soit une hausse de 94,45%.

En outre, la Cour constate des dépassements récurrents sur crédits évaluatifs d'importance significative, de nature à affecter la sincérité des prévisions budgétaires. Sont concernés :

- la dette publique avec 188,13 milliards de F CFA ;
- le ministère de l'Education nationale avec 19,11 milliards de F CFA ;
- le ministère des Forces armées avec 8,53 milliards de F CFA ;
- la Primature avec 0,48 milliard de F CFA.

Expliquant les dépassements sur crédits limitatifs, le MEFP avance que *l'importance du dépassement sur la ligne dette publique résulte de la prise en compte d'opérations de Trésorerie en opérations budgétaires.*

Concernant le ministère de l'Education, il signale que les dépassements observés sont dus au doublement du nombre d'enseignants contractuels intégrés dans la Fonction publique qui est passé de 5 000 en 2015 à 10 000 en 2016 suite à une décision du Président de la République. Finalement, ce plafond a été dépassé en 2 016 puisque 10 732 contractuels ont été mis en solde. Les autres facteurs qui ont contribué à ce dépassement sont les suivants :

- *impact des alignements plus de 5 milliards FCFA;*
- *paiement des validations d'ancienneté : 4,4 milliards FCFA;*
- *paiement des rappels d'intégration et d'avancement : 25 milliards FCFA.*

S'agissant du ministère des Forces Armées, le MEFP soutient que le Gouvernement a décidé, depuis 2013 dans un contexte où le besoin de sécurité s'est accru de manière exponentielle, de renforcer les effectifs. Ainsi, dans l'Armée, et la Gendarmerie au moins 1000 personnes sont enrôlées désormais depuis quelques années. L'exécution de ces quotas se faisant sur plusieurs années est à l'origine des écarts constatés.

Pour la Primature, le dépassement s'explique par le relèvement du régime indemnitaire et le renforcement du personnel qui était un peu instable.

Le MEFP souligne aussi que les difficultés d'articulation entre le logiciel SIGFIP où sont retracées les prévisions de personnel et celui de la Solde sont aussi des facteurs explicatifs de ces écarts négatifs (dépassement) ou positifs (crédits disponibles importants).

Enfin, il signale que les dépenses de personnel globalement n'ont pas connu de dépassement puisque sur une prévision établie à 565,6 milliards FCFA l'exécution est ressortie à 563,6 milliards FCFA, permettant ainsi des économies d'environ 2 milliards FCFA.

Du point de vue de la régularité budgétaire, les dépassements de crédits évaluatifs ne posent pas de problème parce que prévus par la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances et autorisés par la loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 qui permettent que les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent au besoin au delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent. Autrement dit, les dépenses excédant les montants des crédits évaluatifs ouverts ne sont pas irrégulières.

Toutefois, avec des dépassements allant jusqu'à 19,11 milliards pour le ministère de l'Education nationale, il se pose un problème de sincérité des prévisions budgétaires dans la

mesure où les dépenses sont exécutées à un niveau sans commune mesure avec les dotations initiales et de capacité des administrateurs de crédits à faire de bonnes prévisions budgétaires

La Cour a relevé que certaines sections comme le ministère de l'Education nationale, le ministère des Forces armées et la Primature, enregistrent des dépassements récurrents et significatifs sur crédits évaluatifs. Même, si la régularité de ces dépenses ne peut être mise en cause du fait que celles-ci peuvent « s'imputer en cas de besoin au-delà des crédits ouverts par la loi de finances », la fréquence des dépassements montre une sous-estimation des dotations initiales.

Recommandation n°13 :

La Cour recommande au Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan de veiller à la sincérité des prévisions pour les crédits évaluatifs afin de limiter l'ampleur des dépassements.

B- Dépassements de crédits limitatifs

En 2016, la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires n'a pas donné lieu à des dépassements de crédits limitatifs.

Au total, les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°96 qui suit.

Tableau n°96 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2013 à 2016

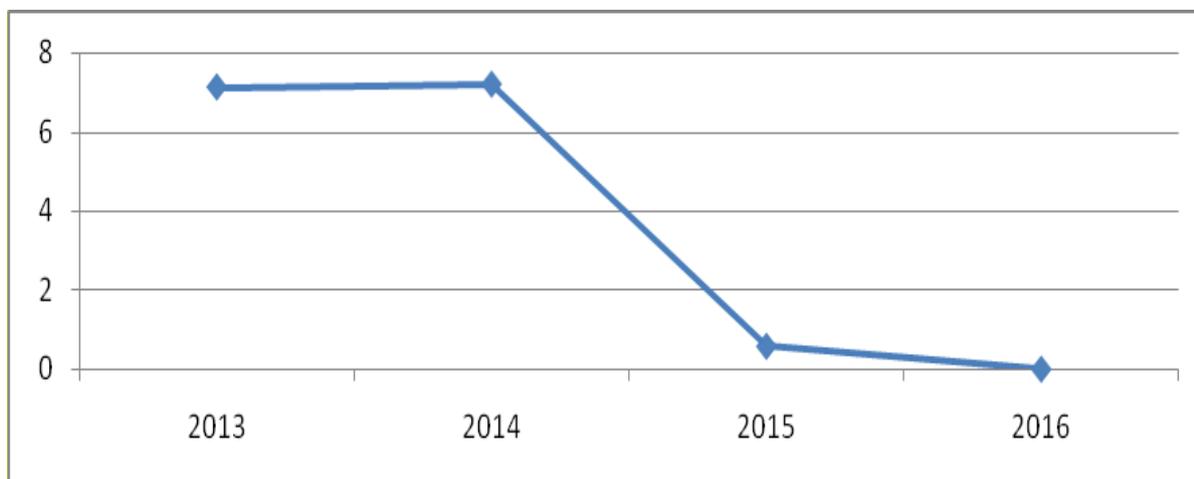
En milliards de F CFA

Années	2013	2014	2015	2016
Dépassements sur crédits limitatifs	7,14	7,21	0,58	0
Evolution en %	Na	0,98	-91,96	-100

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a légèrement augmenté entre 2013 et 2014, passant de 7,14 milliards de F CFA à 7,21 milliards de F CFA. Entre 2014 et 2015, une baisse significative des dépassements a été notée. Ils sont passés de 7,21 à 0,58 milliard de FCA. En 2016, il n'y a pas eu de dépassement.

Le graphique n°30 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°30 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2013 à 2016



Cette courbe montre une évolution irrégulière des dépassements sur crédits limitatifs entre 2013 et 2016.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

La situation des dépassements qui ne portent que sur des crédits évaluatifs en 2016, se présente selon la destination comme indiqué au tableau n°97 ci-après.

Tableau n°97 : Dépassements de crédits selon la destination

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
10 Dette publique	595 640 000 000	783 766 357 832	188 126 357 832	70,88
21 Présidence de la République	7 412 598 300	9 764 377 633	2 351 779 333	0,89
25 Conseil constitutionnel	230 794 900	236 355 714	5 560 814	0,00
26 Office national de lutte contre la corruption	399 851 000	562 706 952	162 855 952	0,06
27 Cour suprême	1 040 862 760	1 063 380 643	22 517 883	0,01
Total Pouvoirs publics	604 724 106 960	795 393 178 774	2 542 713 982	0,96
30 Primature	2 498 057 940	2 977 834 733	479 776 793	0,18
32 Ministère des Forces armées	81 425 158 600	89 951 467 618	8 526 309 018	3,21
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	40 080 647 903	41 404 255 101	1 323 607 198	0,50
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	808 846 360	1 954 273 481	1 145 427 121	0,43
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	176 933 780	221 371 035	44 437 255	0,02
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	1 211 303 860	1 286 463 252	75 159 392	0,03
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 846 844 000	2 512 718 071	665 874 071	0,25
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	20 696 802 037	21 003 874 546	307 072 509	0,12
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	239 357 700	287 658 803	48 301 103	0,02
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	1 342 994 940	1 354 852 777	11 857 837	0,00
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	1 212 283 520	1 224 617 746	12 334 226	0,00
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	364 530 320	463 998 223	99 467 903	0,04
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	414 018 140	514 180 560	100 162 420	0,04
50 Ministère de l'Education nationale	250 935 280 042	270 050 000 000	19 114 719 958	7,20
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1 003 705 000	1 079 699 315	75 994 315	0,03
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	35 409 687 660	36 606 347 861	1 196 660 201	0,45
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4 846 322 080	5 463 632 220	617 310 140	0,23
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	8 015 893 958	8 197 716 441	181 822 483	0,07
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	1 262 923 000	1 265 340 296	2 417 296	0,00
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	163 765 240	227 953 346	64 188 106	0,02
Total Ministères	453 955 356 080	488 048 255 425	34 092 899 345	12,84
60 Charges non réparties	110 978 731 520	151 639 054 254	40 660 322 734	15,32
Total global	1 169 658 194 560	1 435 080 488 453	265 422 293 893	100

Les dépassements d'un montant total de 265,43 milliards de F CFA concernent la dette publique, les Pouvoirs publics, les ministères et les charges non réparties.

- La dette publique

Le montant des dépassements de la dette publique s'établit à 188,13 milliards de F CFA, soit 70,88% du total.

- Les Pouvoirs publics

Le montant des dépassements des crédits des Pouvoirs publics s'élève à 2,54 milliards de F CFA, représentant 0,96% du total des dépassements.

Ce montant concerne la Présidence de la République pour 2,35 milliards de F CFA, le Conseil constitutionnel pour 5,56 millions, l'Office national de Lutte contre la Corruption (OFNAC) pour 0,16 milliard de F CFA et la Cour suprême pour 0,02 milliard de F CFA.

- Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 34,01 milliards de F CFA, soit 12,84% du total des dépassements. Sont principalement concernés les ministères de l'Education nationale pour 19,11 milliards de F CFA, des Forces armées pour 8,53 milliards de F CFA et de l'Intérieur et de la Sécurité publique pour 1,32 milliards de F CFA. Leurs parts respectives sur le total des dépassements sont de 7,20%, 3,21% et 0,50%.

- Les charges communes

Le montant des dépassements des crédits des charges communes s'élève à 40,66 milliards de F CFA, représentant 15,32% du total des dépassements.

1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 55,18 milliards de F CFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2016.

1.2.2.1. Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°98 ci-dessous.

Tableau n°98 : Crédits non consommés par titre en 2016

En F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en %
Titre2	102 560 823 960	63 947 668 596	38 613 155 364	69,98
Titre3	247 123 825 868	240 092 341 764	7 031 484 104	12,74
Titre4	353 416 288 790	343 883 514 712	9 532 774 078	17,28
Total	703 100 938 618	647 923 525 072	55 177 413 546	100

Selon la nature, les crédits non consommés concernent les dépenses de personnel pour 38,61 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement pour 7,03 milliards de F CFA et les autres transferts courants pour 9,53 milliards de F CFA, représentant respectivement 69,98%, 12,74% et 17,28% du total.

1.2.2.2. Crédits non consommés selon la destination

Selon la destination, les crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°99 qui suit.

Tableau n°99 : Crédits non consommés par section en 2016

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en (%)
21 Présidence de la République	36 729 310 191	35 014 845 063	1 714 465 128	3,11
24 Conseil économique, social et environnemental	8 802 087 000	8 627 087 000	175 000 000	0,32
28 Cour des Comptes	1 106 094 440	941 392 663	164 701 777	0,30
Total Pouvoirs publics	46 637 491 631	44 583 324 726	2 054 166 905	3,72
30 Primature	3 856 421 162	3 838 575 737	17 845 425	0,03
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	58 630 732 024	46 156 514 540	12 474 217 484	22,61
32 Ministère des Forces armées	28 187 553 791	28 096 498 462	91 055 329	0,17
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	26 464 713 797	26 206 922 032	257 791 765	0,47
34 Ministère de la Justice	25 423 680 208	25 257 175 130	166 505 078	0,30
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	551 397 399	430 350 687	121 046 712	0,22
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	1 141 799 792	1 089 022 045	52 777 747	0,10
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	724 916 167	720 340 329	4 575 838	0,01
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	4 468 899 041	4 365 328 983	103 570 058	0,19
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	1 059 771 175	925 858 156	133 913 019	0,24
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	1 177 006 600	1 087 715 739	89 290 861	0,16
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 156 203 427	18 200 394 656	955 808 771	1,73
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	3 981 171 293	3 463 787 823	517 383 470	0,94
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	2 058 423 085	1 984 575 423	73 847 662	0,13
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	399 954 740	387 774 864	12 179 876	0,02
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	1 462 601 181	1 227 485 444	235 115 737	0,43
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	430 931 203	398 499 500	32 431 703	0,06
50 Ministère de l'Education nationale	112 747 926 275	111 605 628 250	1 142 298 025	2,07
52 Ministère des Sports	6 181 330 582	5 913 758 612	267 571 970	0,48
53 Ministère de la Culture et de la Communication	10 071 321 198	10 052 043 071	19 278 127	0,03
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	47 298 066 564	46 833 044 690	465 021 874	0,84
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	3 676 837 643	3 520 446 111	156 391 532	0,28
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	3 455 234 565	3 307 419 776	147 814 789	0,27
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	2 089 261 287	1 902 059 018	187 202 269	0,34
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	9 171 737 990	9 077 556 096	94 181 894	0,17
60 Charges non réparties	111 852 878 940	78 164 824 906	33 688 054 034	61,05
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	2 753 505 421	2 618 902 097	134 603 324	0,24
63 Ministère des postes et des telecom	669 739 613	636 533 192	33 206 421	0,06
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	29 170 036 229	29 066 147 977	103 888 252	0,19
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 248 122 829	1 080 263 813	167 859 016	0,30
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	130 399 353 025	130 091 100 241	308 252 784	0,56
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6 501 918 741	5 633 652 946	868 265 795	1,57

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts en (%)
Total ministères	656 463 446 987	603 340 200 346	53 123 246 641	96,28
Total général	703 100 938 618	647 923 525 072	55 177 413 546	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent les Pouvoirs publics et les moyens de services.

- Les Pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des Pouvoirs publics s'élève à 2,05 milliards de F CFA, soit 3,72% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés en 2016, les Pouvoirs publics concernés sont la Présidence de la République pour 1,71 milliard de F CFA, le Conseil économique, social et environnemental 0,17 milliard de F CFA, la Cour des Comptes pour 0,16 milliard de F CFA, avec des parts respectives de 3,11%, 0,32% et de 0,30%.

- Les moyens de services

Les crédits non consommés des moyens de services s'élèvent à 53,12 milliards de F CFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 19,43 milliards de F CFA, soit 36,57% du total de ces crédits.

Selon l'Action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'Administration générale s'établissent à 13,19 milliards de F CFA, soit 67,88% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2016. Les ministères en charge de l'Action culturelle et sociale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 4,09 milliards de F CFA, soit 21,06% du total. Les ministères de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 2,15 milliards de F CFA, soit 11,06% du total.

En analysant l'ensemble des crédits non consommés sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur pour 12,47 milliards de F CFA, soit 22,61% ;
- le ministère de l'Education nationale pour 1,14 milliard de F CFA, soit 2,07% ;
- le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 0,96 milliard de F CFA, soit 1,73%.

S'agissant des Dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 33,69 milliards de F CFA, soit 61,05% du total.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°100 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2016.

Tableau n°100: Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires*En F CFA*

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	0	188 126 357 832
Titre 2 Personnel	38 613 155 364	36 635 613 327
Titre 3 Fonctionnement	7 031 484 104	40 660 322 734
Titre 4 Autres transferts courants	9 532 774 078	0
Total	55 177 413 546	265 422 293 893

2. Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

2.1. Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes est axée sur les modifications des crédits en cours de gestion et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1. Modifications du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2016 a été modifié par la LFR, par des ouvertures et annulations de crédits ainsi que par des reports effectués sur des crédits disponibles en fin 2015.

- Modifications apportées par la LFR

Arrêtés initialement à 611 milliards de F CFA, les crédits de paiement ont été réévalués à 751,38 milliards de F CFA, soit une augmentation de 140,38 milliards de F CFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissement exécutés par l'Etat sont passés de 162,33 à 149,13 milliards de F CFA, soit une baisse de 13,20 milliards de F CFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 153,58 milliards de F CFA, passant de 448,67 à 602,25 milliards de F CFA.

- Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits

Pour la gestion 2016, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 27 338 246 143 F CFA par les décrets n°2016-1240 du 02 septembre 2016 et n°2016-1758 du 03 novembre 2016 portant affectation et constatation de recettes, annulation de dépenses et ouvertures de crédits supplémentaires dans le budget de l'Etat. Ces ouvertures ont le plus bénéficié à la section 46.6 pour 4,2 milliards F CFA, à la section 43.6 pour 3,77 milliards de F CFA et à la section 32.6 pour 3 milliards de F CFA.

Les décrets figurant au tableau n°101 ci-dessous relatifs à des ouvertures de crédits sont ratifiés par l'article 6 du PLR.

Tableau n°101 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances

En F CFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
2016-1240	02-09-2016	32.5	400 000 000
		21.6	800 000 000
		30.6	410 000 000
		32.6	3 000 000 000
		42.6	180 000 000
		43.6	2 100 000 000
		43.6	1 500 000 000
		46.6	100 000 000
		46.6	1 900 000 000
		46.6	700 000 000
		49.6	2 000 000 000
		65.6	150 000 000
		68.6	270 000 000
		68.6	556 296 226
		68.6	250 000 000
		68.6	500 000 000
Total acte n°2016-1240			14 816 296 226
2016-1758	03-11-2016	43.5	1 000 000 000
		21.6	1 992 460 000
		30.6	500 000 000
		41.6	2 375 042 462
		43.6	168 862 068
		44.6	500 000 000
		46.6	1 500 000 000
		50.6	2 635 585 387
		53.6	700 000 000
		55.6	850 000 000
		68.6	300 000 000
Total acte n°2016-1758			12 521 949 917
Total ouvertures par décrets d'avances			27 338 246 143

Outre les ouvertures de crédits par décret d'avances, l'arrêté n°07194 du 13 mai 2016 portant ouverture de crédits pour un montant de 2 872 700 000 F CFA, a été pris.

Concernant les annulations de crédits, deux décrets ont été pris. Il s'agit du décret n°2016-1240 du 02 septembre 2016 pour un montant de 25 163 469 108 F CFA et du décret n°2016-1758 du 03 novembre 2016 pour 7 385 290 159 F CFA. Ces actes sont détaillés au tableau n°102 ci-dessous :

Tableau n°102 : Annulation de crédits par décret en 2016

En F CFA

Numéro acte	Date	Section	Titre	Montant
2016-1240	02/09/2016	46	5	7 652 900
		68	5	878 759 019
		33	6	2 660 953 068
		41	6	8 705 169 121
		42	6	4 775 000 000
		44	6	2 445 935 000
		68	6	2 000 000 000

Numéro acte	Date	Section	Titre	Montant
		75	6	3 690 000 000
Total acte n°1240				25 163 469 108
2016-1758	03/11/2016	21	5	46 535 952
		30	5	14 740 960
		31	5	8 794 206
		32	5	3 386 126
		33	5	1 183 309
		34	5	14 995 616
		35	5	727 997
		37	5	5 674 306
		38	5	231 636
		40	5	51 586 378
		41	5	797 704
		42	5	757 277 782
		43	5	949 230 632
		44	5	6 076 370
		45	5	33 061 378
		46	5	61 197 948
		47	5	783 114
		49	5	23 010 842
		50	5	111 907 518
		52	5	115 981 066
		53	5	25 954 206
		54	5	809 648 883
		55	5	8 253 129
		56	5	101 444 134
		58	5	62 973 701
		59	5	57 027 410
		62	5	2 205 542
		63	5	25 920 336
		65	5	14 149 971
		68	5	50 708 726
		75	5	1 037 976 940
		82	5	525 360
		21	6	25 000 000
		41	6	7 000 000
		42	6	21 172 703
		43	6	978 148 277
		45	6	50 000 000
		58	6	500 000 000
		68	6	400 000 001
		75	6	1 000 000 000
Total acte n°1758				7 385 290 159
Total annulations				32 548 759 267

Sur la base de ces actes, le montant total des annulations de crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la gestion 2016 est arrêté à 32 548 759 267 F CFA.

En 2016, les ouvertures de crédits par voie réglementaire concernent aussi bien les dépenses fonctionnement que les dépenses d'investissement.

- **Modifications apportées par les reports de crédits**

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2015 d'un montant de 56,74 milliards de F CFA, des reports ont été effectués pour un montant de 31,81 milliards de F CFA sur la gestion 2016, soit 56,06%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2016 sont autorisés par les arrêtés n°1217 du 03 février 2016, n°4567 du 21 mars 2016 et n°4996 du 31 mars 2016 portant report de crédits du budget consolidé d'investissement pour des montants respectifs de 28 359 467 855 F CFA, 2 899 536 644 F CFA et 550 000 000 F CFA.

Au regard de l'article 6 du décret n°2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général, les crédits non consommés à la clôture de l'année peuvent être reportés par arrêté du Ministre chargé des Finances jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours. La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et celui des crédits d'investissement ouverts par la LFI.

Ainsi, pour la gestion 2016, sur la base des crédits alloués par la LFI au budget consolidé d'investissement s'élevant à 611 000 000 000 F CFA, la limite de 5% des crédits est égale à 30 550 000 000 F CFA. Cependant, le montant total des reports de crédits sur la gestion 2016 est de 31 809 004 499 F CFA, soit un dépassement de la limite autorisée pour un montant de 1 259 004 499 F CFA.

Interpellé sur ce dépassement, le MEFP a pris acte.

Le report, en 2016, par projet, des crédits d'investissement sur ressources internes disponibles en 2015 est présenté au tableau n°103 qui suit.

Tableau n°103 : Ecart entre des disponibles de 2015 et des reports des crédits d'investissement en 2016 par projet

En F CFA

Libellés Projets	Imputation	Disponibles 2015	Reports 2016	Ecart
Mise en place plate de gestion des financements extérieurs	435300991020016232	65 000 000	65 000 000	-
Mise en place plate de gestion des financements extérieurs	435300991020016239	37 445 263	37 445 263	-
Réhabilitation patrimoine immobilier forces armées	325200961069992321	236 400 372	221 000 000	15 400 372
Equipement défense nationale	325200970429992511	619 640 789	619 640 789	-
Réhabilitation patrimoine immobilier forces armées	325200961069992511	485 972 241	485 972 155	86
Projet national de construction d'un collège national de jeune filles	505422964400322331	83 087 697	83 087 697	-
Construction d'un centre de formation en comptabilité matières	435400969210012339	65 000 000	61 457 607	3 542 393
Projet construction Dahra modernes	505419964160012331	132 698 398	121 484 631	11 213 767
Construction et équipement Hopital Dalal jamm	545621962220142449	785 293 927	772 301 056	12 992 871
Projet construction et équipement de 200 salles CEM	505421964120012331	130 182 734	130 164 261	18 473
Complément hopitaux Fatick et Ziguinchor	545622961460232449	370 848 500	370 848 500	-
Complément hopitaux Fatick et Ziguinchor	545622961460232334	350 000 000	350 000 000	-
Contrepartie Programme SEN27	545640920860012431	13 580 000	13 580 000	-
Contrepartie Programme SEN27	545640920860012411	14 000 000	13 918 100	81 900
Projet de construction et d'équipement d'un restaurant UADB	756432967810112711	400 000 000	400 000 000	-
Projet construction Cour d'appel de Saint-Louis	346126963920432711	46 000 000	46 000 000	-

Libellés Projets	Imputation	Disponibles 2015	Reports 2016	Ecarts
Projet d'assainissement de la zone nord de Dakar	6867339684701132771	100 000 000	100 000 000	-
Mise en place plate de gestion des financements extérieurs	435300991020016171	40 003 321	40 000 000	3 321
Programme de réalisation des bassins de rétention	425811960349902431	24 000 000	24 000 000	-
Construction et équipement Hopital Dalal jamm	545621962220146531	8 000 000	8 000 000	-
Construction et équipement Hopital Dalal jamm	545621962220142339	200 000 000	200 000 000	-
Réhabilitation aménagement et équipement service DGF	435320964850012132	107 000 000	107 000 000	-
Projet sectoriel eau et assainissement	685722967410012431	74 425 000	74 425 000	-
Construction et équipement Hopital Dalal jamm	545621962220142411	20 526 310	20 526 310	-
Travaux de rénovation et réhabilitation du collecteur Hann Fann	6867219658901122711	1 000 000 000	1 000 000 000	-
Programme branchements sociaux et extension réseaux SONES	686721969540012711	250 000 000	250 000 000	-
Prise en charge études du projet déssalement (Mamelles et Sendou)	686722941400192711	943 000 000	943 000 000	-
Contrepartie Programme SEN27	545640920860012311	14 499 999	14 499 999	-
Projet de l'unité nationale de mise en œuvre du PCIR	455859932880016151	12 000 000	8 446 000	3 554 000
Programme d'urgence d'alimentation en eau potable à Dakar	686721969530112711	1 000 000 000	1 000 000 000	-
Programme de renforcement de la Sécurité urbaine	336211992120012711	5 500 000 000	5 500 000 000	-
Programme prioritaire de désenclavement	416751969930012711	4 000 000 000	4 000 000 000	-
Programme de promotion des villes du Sénégal	416719969810012711	2 000 000 000	2 000 000 000	-
Construction équipement Hopital Dalal Jamm	546621962220142711	135 000 000	135 000 000	-
Projet construction salle de classes par l'Etat	505412964030012331	60 376 526	60 374 261	2 265
Projet de l'unité nationale de mise en œuvre du PCIR	455859932880016139	5 000 000	5 000 000	-
Projet d'aménagement des zones touristiques intégrées	496861968840012711	2 000 000 000	2 000 000 000	-
Plateformes industrielles intégrées	476843973650012711	3 975 000 000	3 975 000 000	-
Entretien routier	416751960589902711	2 771 000 000	2 771 000 000	-
Renouvellement anciens forages	685722960299902343	286 296 226	286 296 226	-
Projet sectoriel eau et assainissement	685722967410012444	15 000 000	15 000 000	-
Programme écovillages	566821981360012711	30 000 000	30 000 000	-
Construction et équipement centre départ femme	585609961049902339	21 275 639	21 274 000	1 639
Projet de construction de l'université du Sénégal oriental	756439967840502711	1 000 000 000	1 000 000 000	-
Projet d'alpha et apprentissage/ lutte contre la pauvreté	585653981439992331	84 440 079	70 174 356	14 265 723
Projet d'alpha et apprentissage/ lutte contre la pauvreté	585653981439992449	149 211 000	149 211 000	-
Programme national d'aménagement des espaces publics	465713963380012212	24 063 713	23 906 800	156 913
Construction et équipement centre universitaire délocalisé de l'UGB à Guéoul	756439967850802711	800 000 000	800 000 000	-
Projet de création d'un planétarium et d'un observatoire astronomique	755439967790012449	198 752 710	198 752 710	-
Construction et réhabilitation Inspection du Travail et renforcement moyens de communication	375700961229902431	7 000 000	7 000 000	-
Projet de création de centre de développement artisanal	595844969039992339	583 287 711	580 717 778	2 569 933
Centre de formation professionnelle de Gueule Tapée	595449941390112339	40 000 000	40 000 000	-
Programme national d'aménagement des espaces publics	465713963380012431	10 705 000	8 500 000	2 205 000
Programme d'investissement de KING FAHD Hotel	496860982210112731	500 000 000	500 000 000	-
Projet de modernisation du marché central de Vélingara	656851973741032711	25 000 000	25 000 000	-
Projet d'extension du réseau électrique de Vélingara	656744969511032711	25 000 000	25 000 000	-
Total		31 875 013 155	31 809 004 499	66 008 656

L'analyse de ce tableau montre que tous les reports sur la gestion 2016 ont été gagés sur des crédits disponibles en fin 2015.

Par contre, le rapprochement entre le montant des crédits disponibles en 2015 et celui des crédits effectivement reportés en 2016 a permis de constater que sur le titre 5 de la section 46, le montant reporté s'élève à 32 406 800 F CFA, alors que les crédits disponibles étaient de 29 549 906 F CFA, d'où un écart de -2 856 894 F CFA.

Pour le titre 6 de la section 56, il est reporté sur la gestion 2016 un montant de 30 000 000 F CFA alors que les crédits non consommés au 31 décembre 2015 sont nuls.

Le tableau n°104 ci-dessous présente la comparaison entre le montant des crédits non consommés en 2015 et celui des crédits reportés sur 2016.

Tableau n°104 : Ecart entre les crédits disponibles en 2015 et les crédits reportés sur 2016

Sections	Crédits disponibles en 2015	Report en 2016	Ecart
Titre 5			
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	29 549 906	32 406 800	- 2 856 894
Titre 6			
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	0	30 000 000	-30 000 000

Par rapport à l'excédent de report de 2 856 894 F CFA constaté sur le titre 5 de la section 46 ainsi que sur le report de 30 000 000 F CFA effectué en 2016 sur le titre 6 de la section 56 sans crédits disponibles, le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan avait promis de fournir la réponse lors de la séance contradictoire.

La Cour n'a pas reçu de réponse.

2.1.1.2. Modification de la répartition des crédits

En 2016, des transferts et des virements de crédit opérés par arrêté ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°105 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°105 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2016

<i>En F CFA</i>					
Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
28	5	25 000 000	0,06	25 000 000	0,06
30	5	51 846 410	0,13		-
31	5	546 962 500	1,36	455 962 500	1,13
32	5	740 000 000	1,84	500 000 000	1,24
33	5	624 000 000	1,55	522 000 000	1,30
34	5	153 130 317	0,38	53 130 317	0,13
35	5	53 500 000	0,13	53 500 000	0,13
38	5	39 350 000	0,10	39 350 000	0,10
40	5	82 000 000	0,20	82 000 000	0,20
42	5	245 346 620	0,61	230 446 620	0,57
43	5	3 991 276 750	9,90	3 742 276 750	9,29
44	5	6 000 000	0,01	6 000 000	0,01

Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
45	5	500 000	-	500 000	-
46	5	44 000 000	0,11	95 846 410	0,24
47	5	74 984 100	0,19	74 984 100	0,19
49	5	20 000 000	0,05		-
52	5	50 000 000	0,12		-
53	5	34 090 600	0,08	11 990 600	0,03
54	5	221 713 500	0,55	171 713 500	0,43
55	5	50 000 000	0,12		-
56	5	55 500 000	0,14	5 500 000	0,01
58	5	44 222 000	0,11	26 722 000	0,07
60	5		-	6 347 700 000	15,75
65	5	21 000 000	0,05	21 000 000	0,05
68	5	151 380 900	0,38	151 380 900	0,38
82	5	11 750 000	0,03	11 750 000	0,03
Total titre 5		7 337 553 697	18,21	12 628 753 697	31,34
21	6	375 000 000	0,93		-
22	6	200 000 000	0,50		-
30	6	1 213 700 000	3,01	300 000 000	0,74
33	6	350 000 000	0,87		-
34	6	300 000 000	0,74		-
42	6	18 500 000	0,05		-
43	6	28 320 000 000	70,28		-
45	6		-	10 950 000 000	27,17
46	6	168 000 000	0,42	100 000 000	0,25
49	6	100 000 000	0,25	4 050 000 000	10,05
52	6	200 000 000	0,50	12 270 000 000	30,45
53	6	650 000 000	1,61		-
55	6	15 000 000	0,04		-
56	6	60 000 000	0,15		-
58	6	300 000 000	0,74		-
62	6	21 000 000	0,05		-
63	6	50 000 000	0,12		-
65	6	150 000 000	0,37		0,00
68	6	50 000 000	0,12		0,00
75	6	220 000 000	0,55		0,00
82	6	200 000 000	0,50		0,00
Total titre 6		32 961 200 000	81,79	27 670 000 000	68,66
Total général		40 298 753 697	100	40 298 753 697	100

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications des crédits effectuées par augmentation et diminution s'équilibrent à 40 298 753 697 F CFA.

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 7,34 milliards de F CFA, soit 18,21% et aux transferts en capital (titre 6) pour 32,96 milliards de F CFA, soit 81,79%.

Les principaux bénéficiaires des augmentations des dépenses d'investissements exécutées par l'Etat sont le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour un montant de 3,99 milliards de F CFA et le ministère des Forces armées pour un montant de 0,74 milliard de F CFA, représentant respectivement 9,90% et 1,84%.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 32,96 milliards de F CFA concernent, pour l'essentiel, le ministère de l'Economie, des Finances Plan et la Primature pour respectivement 28,32 milliards de F CFA et 1,21 milliard de F CFA, soit 70,28% et 3,01%.

- Diminutions de crédits

Les diminutions de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 12,63 milliards de F CFA, soit 31,34% et aux transferts en capital (titre 6) pour 27,67 milliards de F CFA, soit 68,66%.

Les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat les plus significatives concernent les dépenses communes pour 6,35 milliards de F CFA, soit 15,75% et le ministère de l'Economie et des Finances pour 3,74 milliards de F CFA, soit 9,29%.

Concernant les dépenses de transfert en capital, les diminutions les plus significatives sont relevées au ministère des Sports et au ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation, de la Promotion des produits locaux et des PME pour respectivement 12,27 milliards de F CFA et 10,95 milliards de F CFA, soit 30,45% et 27,17%.

2.1.2. Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a donné lieu à des dépassements de crédits et à des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1. Dépassements de crédits

Le PLR ne mentionne aucun dépassement sur les crédits d'investissement sur ressources internes. Cependant, les pointages effectués par la Cour ont permis de constater des dépassements de crédits d'un montant de 786 576 379 F CFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes.

Le tableau n°106 ci-dessous en donne la situation.

Tableau n°106 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2016

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts %
Titre 5				
65 Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	619 850 029	871 387 514	251 537 485	31,98
Total titre 5	619 850 029	871 387 514	251 537 485	31,98
Titre 6				
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	6 695 000 000	6 717 038 894	22 038 894	2,80
59 Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat	3 930 000 000	4 443 000 000	513 000 000	65,22
Total titre 6	10 625 000 000	11 160 038 894	535 038 894	68,02
Total	11 244 850 029	12 031 426 408	786 576 379	100

Les dépassements sur crédits d'investissement d'un montant de 786 576 379 F CFA concernent aussi bien les investissements exécutés par l'Etat que les transferts en capital. Ils sont imputables au ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, au ministère de la Santé et de l'Action sociale, et au ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Le MEFP « ne constate pas de dépassement sur les crédits d'investissement sur ressources internes. Seulement, la Cour a tenu compte du montant global pris en charge par le Trésor qui inclut le PIC III. Or, même si le Trésor est comptable assignataire des dépenses du PIC III, celles-ci constituent des ressources extérieures qui ne sont pas programmées dans la loi de finances au niveau des ressources internes ».

2.1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés sont de 88,01 milliards de F CFA, soit 11,27% des crédits d'investissement sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissement non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°107 ci-après.

Tableau n°107 : Situation des crédits non consommés en 2016

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
Titre 5				
21 Présidence de la République	623 464 048	104 861 496	518 602 552	2,49
28 Cour des Comptes	150 000 000	97 300 000	52 700 000	0,06
30 Primature	51 105 450	50 986 000	119 450	0,00
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 567 205 794	1 633 041 703	934 164 091	1,06
32 Ministère des Forces armées	39 680 226 818	39 074 500 197	605 726 621	0,69
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	11 198 522 861	9 297 222 545	1 901 300 316	2,16
34 Ministère de la Justice	2 239 004 384	2 064 449 374	174 555 010	0,20
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	522 272 003	515 539 410	6 732 593	0,01
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	657 825 694	648 070 639	9 755 055	0,01
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et prom bonne gouv	517 768 364	510 837 886	6 930 478	0,01
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	2 041 413 622	1 367 039 565	674 374 057	0,77
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	354 202 296	337 123 623	17 078 673	0,02
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	3 086 674 178	2 134 550 912	952 123 266	1,08
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	20 338 450 238	17 856 120 941	2 482 329 297	2,82
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	60 923 630	47 521 278	13 402 352	0,02
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	478 694 022	435 870 827	42 823 195	0,05
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	844 709 542	539 622 337	305 087 205	0,35
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	1 399 216 886	1 297 876 374	101 340 512	0,12
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	191 989 158	152 438 608	39 550 550	0,04
50 Ministère de l'Education nationale	10 528 292 332	8 954 799 654	1 573 492 678	1,79
52 Ministère des Sports	2 184 018 934	2 148 010 724	36 008 210	0,04
53 Ministère de la Culture et de la Communication	1 401 145 794	612 772 000	788 373 794	0,90
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	16 154 025 082	11 680 804 103	4 473 220 979	5,08
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	357 746 871	335 427 286	22 319 585	0,03
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	5 598 225 866	4 959 898 007	638 327 859	0,73
58 Ministère de la femme ,de la famille et de l'enfance	2 686 185 655	2 240 027 133	446 158 522	0,51
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et	3 954 690 368	3 486 751 785	467 938 583	0,53

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts %
de l'artisanat				
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1 960 840 458	1 448 784 843	512 055 615	0,58
63 Ministère des postes et des telecom	324 079 664	258 991 453	65 088 211	0,07
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	5 566 253 481	3 706 096 699	1 860 156 782	2,11
75 Ministère de l'Enseignement superieur et de la recherche	6 616 775 770	5 496 674 858	1 120 100 912	1,27
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	299 474 640	282 329 805	17 144 835	0,02
60 Charges non reparties	165 315	-	165 315	0,00
Total titre 5	144 635 589 218	123 776 342 065	20 859 247 153	23,70
Titre 6				
21 Présidence de la République	38 005 460 000	26 505 460 000	11 500 000 000	13,07
32 Ministère des Forces armées	33 654 932 000	30 654 932 000	3 000 000 000	3,41
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	11 740 746 932	11 490 746 932	250 000 000	0,28
34 Ministère de la Justice	700 000 000	100 000 000	600 000 000	0,68
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	124 687 510 496	107 187 510 496	17 500 000 000	19,88
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	78 557 327 297	75 567 384 070	2 989 943 227	3,40
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	90 896 337 791	79 985 337 791	10 911 000 000	12,40
44 Ministère de l'Energie et du Développement enrg renouv	14 367 065 000	12 877 940 233	1 489 124 767	1,69
45 Ministère du Commerce, du Sect inf, de la Cons, prom pdts loc et PME	3 417 000 000	2 969 000 000	448 000 000	0,51
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	25 168 000 000	20 020 500 000	5 147 500 000	5,85
47 Ministère de l'Industrie et des Mines	10 135 000 000	8 817 500 000	1 317 500 000	1,50
49 Ministère du Tourisme et Transports aériens	20 574 000 000	18 823 500 000	1 750 500 000	1,99
53 Ministère de la Culture et de la Communication	12 200 000 000	7 800 000 000	4 400 000 000	5,00
55 Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne	9 815 000 000	9 800 000 000	15 000 000	0,02
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	1 972 000 000	1 772 000 000	200 000 000	0,23
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	3 815 000 000	3 445 000 000	370 000 000	0,42
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	32 750 000 000	31 386 212 821	1 363 787 179	1,55
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	20 059 296 225	17 569 450 999	2 489 845 226	2,83
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	15 580 000 000	14 367 500 000	1 212 500 000	1,38
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	1 100 000 000	900 000 000	200 000 000	0,23
Total titre 6	549 194 675 741	482 039 975 342	67 154 700 399	76,30
Total crédits non consommés	693 830 264 959	605 816 317 407	88 013 947 552	100

Pour un total de crédits non consommés de 88,01 milliards de F CFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes, 20,86 milliards de F CFA concernent le titre 5 et 67,15 milliards de F CFA le titre 6, soit des parts respectives de 23,70 % et 76,30 %.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 4,47 milliards de F CFA, le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 2,48 milliards de F CFA, le ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique pour 1,90 milliard de F CFA et le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour 1,86 milliard de F CFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 5,35%, 2,97%, 2,28% et 2,23%.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement avec 17,50 milliards de F CFA, la Présidence de la République avec 11,50 milliards de F CFA et le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 10,91 milliards de F CFA, soit respectivement 20,95%, 13,77% et 13,06%.

Sur l'importance de ces crédits non consommés, le MEFP renseigne, d'abord, qu'ils portent sur les titres 5 et 6 des sections indiquées en observation et concernent principalement les projets suivants:

- Section 21 : le programme national de bourses de sécurité familiale;
- Section 41 : le programme de promotion des villes du Sénégal et l'entretien routier;
- Section 43 : le FONSIS, le FONGIP et le projet de construction d'un complexe sportif multifonctionnel de Diambiadio.

Il ajoute ensuite que, pour ces projets, il s'agit de crédits que les ministères sectoriels n'ont pas pu mobiliser à cause du non dénouement des procédures d'exécution des dépenses à la fin de la clôture de la gestion. Ces crédits ont fait l'objet de report sur la gestion de 2017.

Le rapprochement entre les résultats issus du pointage effectué par la Cour et les montants figurant à l'annexe 4 à la page 40 du PLR, fait ressortir des écarts sur les crédits non consommés comme le montre le tableau n°108 ci-dessous.

Tableau n°108 : Ecart sur les montants des crédits non consommés entre le pointage de la Cour et l'annexe 4 du PLR

En F CFA

Sections	Crédits non consommés selon la Cour	Crédits non consommés selon l'annexe 4 du PLR	Ecart
TITRE 5			
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	4 473 220 979	5 349 338 985	- 876 118 006
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	467 938 583	892 501 470	- 424 562 887
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	-	150 328 020	- 150 328 020
TITRE 6			
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	-	500 003	- 500 003
65 Ministère de la gouv local ,du dev et de l'aménagement du territoire	1 363 787 179	2 250 000 000	- 886 212 821
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	2 489 845 226	2 756 296 226	- 266 451 000

Les écarts figurant au tableau n°108 ci-dessus sont très importants pour le titre 5 du ministère de la Santé et de l'Action sociale et le titre 6 du ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan justifie les différences constatées sur les crédits non consommés entre les chiffres issus du pointage de la Cour et ceux de l'annexe 4 de la page 40 du PLR par le fait que la Cour « ait tenu compte, dans la comptabilisation des crédits non consommés, du PIC III ».

- **Ajustement des crédits**

Il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des crédits non consommés et des dépassements qui nécessitent des annulations pour les crédits non consommés et non reportés et des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements.

- **Annulation de crédits**

Les crédits à annuler constituent les crédits disponibles auxquels sont retranchés les reports.

Le tableau n°109 ci-dessous, retrace les montants des crédits à annuler.

Tableau n°109 : Montants des crédits à annuler

En F CFA

Titres	Crédits non consommés	Crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	20 859 247 153	5 065 563 122	15 793 684 031
Titre 6	67 154 700 399	45 588 796 226	21 565 904 173
Total	88 013 947 552	50 654 359 348	37 359 588 204

En tenant compte des crédits à reporter sur la gestion 2017, comme indiqué à la page 18 du PLR et des crédits non consommés issu du pointage de la Cour, le montant des crédits à annuler s'élève à 37 359 588 204 F CFA.

- **Ouverture de crédits complémentaires**

Les ouvertures de crédits complémentaires ont pour objet de couvrir les dépassements.

Le tableau n°110 ci-dessous, retrace les ouvertures de crédits complémentaires

Tableau n°110 : Ouvertures de crédits complémentaires

En F CFA

Titres	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	251 537 485
Titre 6	535 038 894
Total	786 576 379

Les ouvertures de crédits complémentaires s'élèvent à 786 576 379 F CFA, réparties entre les titres 5 et 6.

2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Les dépenses d'investissement sur ressources externes sont des dépenses pour lesquelles le Trésor public n'est pas comptable assignataire.

Pour des prévisions de 434 milliards de F CFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 470,72 milliards de F CFA, soit un taux de 108,46 %.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes est relatif à leurs modification et utilisation.

2.2.1. Modification des crédits en cours de gestion

L'analyse des modifications, en cours de gestion, relatives aux investissements sur ressources externes porte sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1. Modification des financements acquis

Les prévisions initiales des financements acquis d'un montant total de 5 725,93 milliards de F CFA, n'ont pas été modifiées par la LFR.

2.2.1.2. Modification des prévisions de tirage

Prévues par la LFI à 434 milliards de F CFA, les prévisions de tirage n'ont pas été modifiées par la LFR.

2.2.2. Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 230 milliards de F CFA en emprunts et 204 milliards de F CFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes ont été exécutées respectivement à hauteur de 264,30 milliards de F CFA et 206,42 milliards de F CFA. Les taux d'absorption sont donc de 114,91% pour les emprunts et 101,19% pour les subventions.

L'analyse de ces exécutions fait ressortir des dépassements de crédits pour certains bailleurs et des crédits disponibles pour d'autres.

2.2.2.1 Dépassements

Les dépassements de crédits d'investissement sur ressources externes, par bailleur, sont retracés au tableau n°111 ci-dessous.

Tableau n°111 : Dépassements de crédits sur ressources externes par bailleur en 2016

En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Dépassements	Parts (%)
AID	41 143 000 000	99 308 053 816	58 165 053 816	31,60
AUTRICHE	-	1 157 108 148	1 157 108 148	0,63
BDEA	7 555 000 000	8 302 857 460	747 857 460	0,41
BELGIQUE	7 514 000 000	7 750 607 109	236 607 109	0,13
BOAD	15 926 000 000	18 795 474 321	2 869 474 321	1,56
CHINE	30 439 000 000	64 750 493 868	34 311 493 868	18,64
CSUD	3 724 000 000	17 074 680 000	13 350 680 000	7,25
ESPAGNE	2 000 000 000	4 500 000 000	2 500 000 000	1,36
FAD	27 128 000 000	30 597 775 511	3 469 775 511	1,88
FIDA	4 715 000 000	8 011 877 007	3 296 877 007	1,79
FKDEA	2 750 000 000	11 850 057 144	9 100 057 144	4,94
FRANCE	437 000 000	1 000 000 000	563 000 000	0,31
FSAU	2 000 000 000	2 192 401 456	192 401 456	0,10
GTZ	550 000 000	4 275 405 175	3 725 405 175	2,02
INDE	6 000 000 000	31 885 696 173	25 885 696 173	14,06
ITALIE	6 463 000 000	6 739 289 325	276 289 325	0,15
ONUS	30 000 000	1 000 000 000	970 000 000	0,53
PAM	318 000 000	1 000 000 000	682 000 000	0,37
PORTUGAL	-	2 262 264 475	2 262 264 475	1,23
SUISSE	-	826 751 686	826 751 686	0,45
USAID	-	19 486 393 000	19 486 393 000	10,59
Total	158 692 000 000	342 767 185 674	184 075 185 674	100

Les dépassements des crédits d'investissement sur ressources externes par bailleur sont d'un montant total de 184 075 185 674 F CFA. Ils concernent essentiellement l'AID pour 58,16 milliards de F CFA, la Chine pour 34,31 milliards de F CFA, l'Inde pour 25,88 milliards de F CFA et l'USAID pour 19,49 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 31,60%, 18,64%, 14,06% et 10,59%.

2.2.2.2. Disponibles

Les crédits d'investissement sur ressources externes disponibles, par bailleur, sont retracés au tableau n°112 ci-dessous.

Tableau n°112 : Crédits disponibles sur ressources externes par bailleur en 2016

En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécution	Disponible	Parts (%)
ABUD	2 000 000 000	-	2 000 000 000	1,36
ACDI	11 855 000 000	6 595 692 631	5 259 307 369	3,57
BEI	8 499 000 000	-	8 499 000 000	5,77
BID	42 923 000 000	10 665 950 043	32 257 049 957	21,89
BIT	200 000 000	-	200 000 000	0,14
BRE	17 500 000 000	-	17 500 000 000	11,88
CDEA	600 000 000	-	600 000 000	0,41
CFD	39 238 000 000	22 906 703 066	16 331 296 934	11,08
FBG	400 000 000	-	400 000 000	0,27
FED	36 925 000 000	22 167 007 729	14 757 992 271	10,02
FEM	1 951 000 000	276 094 570	1 674 905 430	1,14
FGAV	2 894 000 000	1 000 000 000	1 894 000 000	1,29
FM	6 590 000 000	2 000 000 000	4 590 000 000	3,11
FMO	2 500 000 000	1 193 409 531	1 306 590 469	0,89
FND	2 500 000 000	1 238 427 195	1 261 572 805	0,86
FNUA	1 312 000 000	-	1 312 000 000	0,89
GAIN	122 000 000	-	122 000 000	0,08
ICF	716 000 000	-	716 000 000	0,49
JAPN	9 372 000 000	6 014 292 270	3 357 707 730	2,28
KFW	19 728 000 000	8 885 032 160	10 842 967 840	7,36
LUXE	8 899 000 000	7 501 878 680	1 397 121 320	0,95
MI	124 000 000	-	124 000 000	0,08
OMS	534 000 000	-	534 000 000	0,36
ONUD	5 000 000	-	5 000 000	0,00
OPEP	5 249 000 000	3 418 275 371	1 830 724 629	1,24
PME	4 281 000 000	2 000 000 000	2 281 000 000	1,55
PNUD	3 245 000 000	2 110 812 556	1 134 187 444	0,77
UEMOA	1 018 000 000	-	1 018 000 000	0,69
UNIC	2 993 000 000	-	2 993 000 000	2,03
USAI	41 135 000 000	29 977 399 660	11 157 600 340	7,57
Total	275 308 000 000	127 950 975 462	147 357 024 538	100

Les crédits d'investissement sur ressources externes disponibles, par bailleur, sont d'un montant total de 147 357 024 538 F CFA. Ils concernent essentiellement la BID pour 21,89 milliards de F CFA, le BRE pour 17,50 milliards de F CFA, la CFD pour 16,33 milliards de F CFA et le FED pour 14,76 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 21,89%, 11,88%, 11,08% et 10,02%.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés aux CST, l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1 – Modification des crédits

La modification des crédits applicables aux CST peut concerner leur montant ou leur répartition.

1-1. Modification du montant des crédits

Les crédits ouverts au compte d'affectation spéciale «Caisse d'encouragement à la pêche » s'élèvent à 950 000 000 F CFA. Ils ont été majorés par arrêté n°17321 du 28 novembre 2016 pour un montant de 146 381 848 F CFA. Ainsi, le total des crédits applicables à ce compte et à l'ensemble des CST a augmenté de 146 381 848 F CFA.

1-2. Modification de la répartition des crédits

Les crédits alloués au compte spécial «Frais de contrôle des sociétés à participation publique » ont fait l'objet d'un virement interne, sans incidence sur le total, pour un montant de 37 000 000 de F CFA suivant l'arrêté n°9973 du 11 juillet 2016.

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1- Dépassement de crédits

Le dépassement de crédits pour les CST s'élève à 15 150 457 548 F CFA, soit 15,48% du total des crédits ouverts. Il est uniquement imputable au « Fonds national de Retraite ».

2.2- Crédits non consommés

En 2016, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 8,42 milliards de F CFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°113 ci-après :

Tableau n°113 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2016

En F CFA

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisation	Crédits non consommés	Part (%)
Frais de contrôle des entreprises pub	500 000 000	457 834 368	42 165 632	0,50
Caisse d'encouragement à la pêche	1 096 381 848	1 086 977 158	9 404 690	0,11
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	-	200 000 000	2,38
Comptes d'affectation spéciale	1 796 381 848	1 544 811 526	251 570 322	2,99
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	0	150 000 000	1,78
Comptes de commerce	150 000 000	0	150 000 000	1,78
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	9,50
Avances dans divers comptes	-	-	-	0,00
Comptes d'avances	800 000 000	-	800 000 000	9,50

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisation	Crédits non consommés	Part (%)
prêts aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	9,50
prêts à divers organismes	850 000 000	845 198 330	4 801 670	0,06
prêts aux particuliers	16 000 000 000	10 086 761 811	5 913 238 189	70,23
Comptes de prêts	17 650 000 000	10 931 960 141	6 718 039 859	79,79
Comptes de garantie et aval	500 000 000	0	500 000 000	5,94
Comptes de garantie et aval	500 000 000	0	500 000 000	5,94
Total	20 396 381 848	12 476 771 667	8 419 610 181	100

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts avec 6 718 039 859 F CFA et les comptes d'avances avec 800 000 000 F CFA, soit des parts respectives de 79,79% et 9,50% du total.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour l'année 2016, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale « FNR » doit être reporté.

Le montant global des reports de la gestion 2015 sur la gestion 2016 s'élève à 8,89 milliards de F CFA. La situation des reports de soldes des CST figure au tableau n° 114 suivant.

Tableau n°114 : Report des soldes des CST de 2015 sur 2016

En F CFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2016 (1)	Recettes (2)	Dépenses (3)	Solde de la gestion (4) = (2)-(3)	Solde au 31/12/2016 (5) = (1)+(4)	Solde à reporter (6)
Compte d'affectation spéciale	15 321 606 015	78 987 529 976	93 695 269 074	- 14 707 739 098	613 866 917	536 469 299*
compte de commerce	65 363 160	-	-	-	65 363 160	65 363 160
compte de prêt	- 987 996 880	10 731 348 400	10 931 960 141	- 200 611 741	- 1 188 608 621	- 1 188 608 621
compte d'avance	- 3 818 963 926	-	-	-	- 3 818 963 926	- 3 818 963 926
compte de garantie et d'aval	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
Total	8 893 383 149	89 718 878 376	104 627 229 215	- 14 908 350 839	- 6 014 967 690	- 6 092 365 308

(*) : ce montant n'intègre pas le solde non reportable des autres comptes d'affectation spéciale.

En 2016, les recettes effectives des CST s'élèvent à 89,72 milliards de F CFA et les dépenses à 104,63 milliards de F CFA, soit un solde débiteur de 14,91 milliards de F CFA.

Avec un report de solde de 8,89 milliards de F CFA au 1^{er} janvier 2016, le solde au 31 décembre 2016 des comptes spéciaux du Trésor s'établit à - 6,01 milliards de F CFA.

Compte tenu du non report des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR et du solde débiteur du FNR comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2017 s'élève à 6,09 milliards de F CFA.

CONCLUSION

Les ressources du budget pour 2016 ont été évaluées à 2 665,61 milliards de F CFA et les charges à 3 197,51 milliards de F CFA, soit un déficit prévisionnel de 531,90 milliards de F CFA.

Les ressources prévisionnelles se répartissent entre le budget général pour 2567,86 milliards de FCFA et les comptes spéciaux du Trésor pour 97,75 milliards de F CFA. Les charges du budget général ont été prévues à 3 099,76 milliards de F CFA et celles des comptes spéciaux du Trésor à 97,75 milliards de F CFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 3 423,50 milliards de F CFA et les dépenses à 3 330,78 milliards de F CFA. Il en résulte un excédent de 92,72 milliards de F CFA. Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 89,72 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 104,63 milliards de FCFA, soit un déficit de 14,91 milliards de FCFA.

Ainsi, la gestion 2016 a fait ressortir un solde global positif de 77,81 milliards de F CFA contre un déficit de 176,11 milliards de FCFA pour la gestion précédente. Ce qui constitue une amélioration de 253,92 milliards de F CFA de la situation financière de l'Etat.

L'exécution du budget de 2016 est marquée par une augmentation de 12,66% des recettes fiscales mais les restes à recouvrer demeurent toujours importants. La dette publique constitue le poste de dépense le plus important (23,53%), suivi respectivement des dépenses de transfert en capital (17,08%), des dépenses de personnel (16,92%), des dépenses de transferts courants (12,93%), des dépenses de fonctionnement (11,76%) et des dépenses d'investissement exécutés par l'Etat (3,75%). Les dépenses d'investissement sur ressources internes représentent 38,84% des recettes fiscales.

A l'instar des années antérieures, la gestion des crédits a encore donné lieu à un certain nombre de manquements :

- erreurs de montant dans les journaux officiels publiant les lois de finances ;
- dépassements importants sur crédits limitatifs;
- absence de diligence dans l'apurement des rôles ;
- report erroné du solde du FNR.

Tout en reconnaissant l'amélioration apportée dans la production des documents budgétaires, la Cour a toutefois constaté un retard important accusé dans l'envoi des documents comptables (balances) et la satisfaction des demandes de renseignements (situation de la dette publique).

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'exécution budgétaire	7
Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances pour 2016.....	10
Tableau n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2012 à 2016	12
Tableau n°4 : Prévisions et réalisations de recettes du budget général en 2016.....	16
Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2012 à 2016.....	17
Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2016.....	18
Tableau n°7 : Recouvrement de la dette r�troced�e par soci�t� en 2016	19
Tableau n°8 : Principaux �carts entre pr�visions et r�alisations des recettes fiscales en 2016	20
Tableau n°9 : Evolution de l'ex�cution des recettes fiscales de 2012 � 2016.....	22
Tableau n°10 : Ecarts constat�s dans le report en 2016 des restes � recouvrer (CGAF) sur imp�ts per�us par voie de r�les	23
Tableau n°11 : Restes � recouvrer sur imp�ts directs per�us par voie de r�le en 2016.....	24
Tableau n°12 : Evolution des restes � recouvrer sur imp�ts directs per�us par voie de r�le de 2012 � 2016	26
Tableau n°13 : Recouvrement d'arri�r�s d'imp�ts directs per�us par voie de r�le en 2016	27
Tableau n°14 : Pr�visions et r�alisations des recettes non fiscales en 2016.....	28
Tableau n°15 : Evolution de l'ex�cution des recettes non fiscales de 2012 � 2016.....	28
Tableau n°16 : Pr�visions et r�alisations des autres recettes internes en 2016	29
Tableau n°17 : Evolution de l'ex�cution des autres recettes internes de 2012 � 2016.....	30
Tableau n°18 : Evolution des recettes ex�cut�es par poste comptable principal de 2012 � 2016	31
Tableau n°19 : Pr�visions et r�alisations des d�penses du budget g�n�ral.....	32
Tableau n°20 : Ecarts entre les montants des cr�dits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF	33
Tableau n°21 : R�partition des pr�visions de tirages par secteur d'activit� en 2016	35
Tableau n°22 : Ecarts entre les montants publi�s au JO et ceux inscrits dans le PLR/CGAF pour la LFR	36
Tableau n°23 : R�partition des pr�visions de tirages par secteur d'activit� en 2016	37
Tableau n°24 : R�capitulatif des pr�visions d'investissement	38
Tableau n°25 : Evolution des d�penses sur ressources internes de 2012 � 2016	38
Tableau n°26 : Evolution du service de la dette publique de 2012 � 2016.....	39
Tableau n°27 : Ex�cution de la dette int�rieure	40
Tableau n°28 : R�partition du service de la dette publique int�rieure.....	41
Tableau n°29 : Encours de la dette publique int�rieure en 2016.....	42
Tableau n°30 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique ext�rieure en 2016.....	42
Tableau n°31 : Evolution de l'encours de la dette publique ext�rieure de 2013 � 2016.....	43
Tableau n°32 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2013 � 2016	43
Tableau n°33 : Evolution des nouveaux emprunts de 2012 � 2016.....	44
Tableau n°34 : Evolution des d�penses de personnel des Pouvoirs publics et minist�res de 2012 � 2016	45
Tableau n°35 : Evolution des principales d�penses de fonctionnement de 2012 � 2016	47
Tableau n°36 : Evolution des principales d�penses de transferts courants de 2012 � 2016	48
Tableau n°37 : R�capitulation des d�penses ordinaires	49
Tableau n°38 : Pr�visions et r�alisations des d�penses en capital sur ressources internes.....	50
Tableau n°39 : Ecarts sur les montants des d�penses d'investissement entre PLR et CGAF	50
Tableau n°40 : Evolution des d�penses d'investissement sur ressources internes de 2012 � 2016.....	51
Tableau n°41 : Evolution de la consommation des cr�dits de paiement de 2012 � 2016.....	52
Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financ�s sur ressources internes / recettes fiscales de 2012 � 2016	52
Tableau n°43 : R�capitulatif des d�penses sur ressources internes en 2016	53
Tableau n°44 : Evolution des d�penses courantes des Pouvoirs publics de 2014 � 2016	54
Tableau n°45 : Evolution des d�penses en capital des Pouvoirs publics de 2014 � 2016	55
Tableau n°46 : D�penses courantes des Moyens de services de 2014 � 2016.....	56
Tableau n°47 : D�penses courantes de l'Action Administration g�n�rale de 2014 � 2016.....	57
Tableau n°48 : D�penses courantes de l'Action �conomique de 2014 � 2016.....	58
Tableau n°49 : D�penses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2014 � 2016	58
Tableau n°50 : D�penses communes par nature de 2014 � 2016	60
Tableau n°51 : D�penses d'investissement des Moyens de services de 2014 � 2016.....	60
Tableau n°52 : D�penses d'investissement de l'Action administration g�n�rale de 2014 � 2016.....	61

Tableau n°53 : Dépenses d'investissement de l'Action économique de 2014 à 2016.....	62
Tableau n°54 : Dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale de 2014 à 2016.....	63
Tableau n°55 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens de services sur ressources internes en 2016	64
Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirages par secteur d'activité en 2016	65
Tableau n°57 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2016	66
Tableau n°58 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2016	66
Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire	67
Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire.....	68
Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire	68
Tableau n°62 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire.....	69
Tableau n°63: Dépenses d'investissement par bailleur en 2016	69
Tableau n°64 : Taux d'absorption des crédits d'investissement sur ressources extérieures.....	70
Tableau n°65 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2016	72
Tableau n°66 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2014 à 2016	73
Tableau n°67 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2016	74
Tableau n°68 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2016	75
Tableau n°69 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2016	75
Tableau n°70 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2016.....	76
Tableau n°71 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2016	76
Tableau n°72 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2016.....	77
Tableau n°73 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2016.....	77
Tableau n°74 : Evolution des soldes des CST de 2012 à 2016	77
Tableau n°75 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2015 et 2016	78
Tableau n°76 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2013 à 2016	79
Tableau n°77 : Evolution du solde du FNR de 2013 à 2016	80
Tableau n°78 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2016	81
Tableau n°79 : Opérations des comptes de prêts de 2012 à 2016	82
Tableau n°80 : Opérations des comptes d'avances de 2012 à 2016.....	82
Tableau n°81 : Pertes et profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2016	83
Tableau n°82 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2016	85
Tableau n°83 : Compte de résultat de l'année selon le PLR	85
Tableau n°84 : Compte de résultat de l'année selon la Cour	85
Tableau n°85 : Ouvertures de crédits par décret pour la gestion 2016.....	87
Tableau n°86 : Répartition des décrets d'avances selon leur provenance	88
Tableau n°87 : Annulations de crédits pour la gestion 2016.....	88
Tableau n°88 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2016 ...	90
Tableau n°89 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2016	90
Tableau n°90 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2016 ...	92
Tableau n°91 : Comparaison des montants des modifications nettes entre les actes et le PLR en 2016.....	93
Tableau n°92: Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2016	94
Tableau n°93 : Répartition des dépassements de crédits par titre en 2016.....	94
Tableau n°94 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2016.....	95
Tableau n°95 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2013 à 2016	96
Tableau n°96 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2013 à 2016	98
Tableau n°97 : Dépassements de crédits selon la destination	99
Tableau n°98 : Crédits non consommés par titre en 2016.....	100
Tableau n°99 : Crédits non consommés par section en 2016	101
Tableau n°100: Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	103
Tableau n°101 : Ouvertures de crédits par décrets d'avances.....	104
Tableau n°102 : Annulation de crédits par décret en 2016	104
Tableau n°103 : Ecarts entre des disponibles de 2015 et des reports des crédits d'investissement en 2016 par projet	106
Tableau n°104 : Ecarts entre les crédits disponibles en 2015 et les crédits reportés sur 2016	108
Tableau n°105 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2016.....	108

Tableau n°106 : Situation des dépassements de crédits d'investissement en 2016	110
Tableau n°107 : Situation des crédits non consommés en 2016.....	111
Tableau n°108 : Ecarts sur les montants des crédits non consommés entre le pointage de la Cour et l'annexe 4 du PLR	113
Tableau n°109 : Montants des crédits à annuler.....	114
Tableau n°110 : Ouvertures de crédits complémentaires	114
Tableau n°111 : Dépassements de crédits sur ressources externes par bailleur en 2016.....	115
Tableau n°112 : Crédits disponibles sur ressources externes par bailleur en 2016	116
Tableau n°113 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2016	117
Tableau n°114 : Report des soldes des CST de 2015 sur 2016	118

Liste des graphiques

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	7
Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2012 à 2016	13
Graphique n°3 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2012 à 2016.....	17
Graphique n°4 : Répartition des recettes internes en 2016.....	18
Graphique n°5 : Répartition des recettes fiscales en 2016	21
Graphique n°6 : Evolution comparée des taux de croissance des recettes fiscales et du PIB nominal de 2012 à 2016.....	23
Graphique n°7 : Evolution des restes à recouvrer de 2012 à 2016.....	27
Graphique n°8 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2012 à 2016	29
Graphique n°9 : Evolution des autres recettes internes de 2012 à 2016.....	31
Graphique n°10 : Répartition des dépenses du budget général	33
Graphique n°11 : Evolution des réalisations du service de la dette publique de 2012 à 2016	40
Graphique n°12 : Evolution des engagements de l'Etat de 2012 à 2016.....	44
Graphique n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2012 à 2016	46
Graphique n°14 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2016.....	47
Graphique n°15 : Evolution des dépenses des autres transferts courants de 2012 à 2016.....	49
Graphique n°16 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2012 à 2016.....	51
Graphique n°17 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2012 à 2016	52
Graphique n°18 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2016.....	53
Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination	54
Graphique n°20 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination	56
Graphique n°21 : Répartition des dépenses communes par nature	60
Graphique n°22 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement des Moyens de services sur ressources internes en 2016	65
Graphique n°23 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2016.....	67
Graphique n°24 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2014 à 2016.....	73
Graphique n°25 : Evolution des demandes de prêts de 2014 à 2016	76
Graphique n°26 : Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2012 à 2016	78
Graphique n°27 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2013 à 2016	79
Graphique n°28 : Évolution du solde du FNR de 2013 à 2016	80
Graphique n°29 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2013 à 2016	96
Graphique n°30 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2013 à 2016	98

Liste des recommandations

Recommandation n°1 :	12
Recommandation n°2 :	19
Recommandation n°3 :	20
Recommandation n°4 :	26
Recommandation n°5 :	26
Recommandation n°6 :	34
Recommandation n°7 :	45
Recommandation n°8 :	65
Recommandation n°9 :	66
Recommandation n°10 :	84
Recommandation n°11 :	88
Recommandation n°12 :	93
Recommandation n°13 :	98

Liste des abréviations

ACDI : Agence Canadienne de Développement
AP : Autorisation de programme
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI : Budget Consolidé d'Investissement
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BID : Banque Islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation
CENA : Commission électorale nationale autonome
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CST : Comptes Spéciaux du Trésor
CSUD : Coordination - Solidarité Urgence Développement
CP : Crédits de paiement
DGB : Direction générale du Budget
DGC : Déclaration générale de conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit
DP : Dette publique
DTS : Droits de Tirage Spéciaux
DPEE : direction de la Prévision et des études économiques
FA : Financement acquis
FKDEA : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FAD : Fonds Africain de développement
FED : Fonds Européen de Développement
FEM : Fonds pour l'environnement mondial
FIDA : Fonds international de développement agricole
FND : Fonds Nordique de Développement
FNR : Fonds national de retraite
FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le développement
FRCE : Fonds de réduction du Coût Global de l'énergie
FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
GTZ : Organisme de la Coopération Allemande
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IDA : Agence Internationale pour le Développement
JO : Journal officiel
KFW : Organisme de la Coopération Allemande
LFI : Loi de finances initiale
LFR : Loi de finances rectificative
LOLF : Loi organique relative aux lois de finance
MCA : Millenium Challenge Account
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit intérieur brut
PLR : projet de loi de règlement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE : Pays pauvre très endettés

PT : Prévision de tirage

RAR : Restes à recouvrer

RELF : Rapport d'exécution des lois de Finances

RGT : Recette générale du Trésor

TPR : Trésorerie paierie régionale

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine

USAID : Agence Américaine pour le Développement